



Revue indexée du
Centre de Recherche Interdisciplinaire de Développement
CRID/ULK
ISSN-L : 3037-7033
ISSN-IMP : 3037-7025
<https://revuelibregeoisdetudesscientifiques.com/blog/>
15^{ème} Limete industriel, N° 36 bis
Contact : +243 813 634 888
+243 815 011 004
+243 850 073 993

REVUE LIBREGEOISE D'ETUDES SCIENTIFIQUES
RLES N°13-14, Juin et Septembre 2025



UNIVERSITE LIBRE DE KINSHASA
(ULK)



REVUE LIBREGEOISE D'ETUDES
SCIENTIFIQUES

RLES N°13-14
Juin et Septembre 2025

CRID
Kinshasa, 2025

**UNIVERSITE LIBRE DE KINSHASA
(ULK)**



**REVUE LIBREGEOISE D'ETUDES
SCIENTIFIQUES**

**RLES N°13-14
Juin et Septembre 2025**

**CRID
Kinshasa, 2025**

AVERTISSEMENT

La rédaction de la Revue Libregéoise d'Etudes Scientifiques avertit ses aimables lecteurs que sa parution actuelle est loin d'être un format spécial, malgré qu'elle publie les actes des journées commémoratives du centenaire de Patrice Emery Lumumba.

Il serait évident de rappeler que l'Université Libre de Kinshasa a abrité, le 2 juillet 2025, la célébration des journées commémoratives du centenaire de naissance de Patrice Emery Lumumba, icône congolaise parmi les figures les plus emblématiques des indépendances africaines. Cette célébration a été organisée par deux institutions universitaires, à savoir : l'Université Libre de Kinshasa et l'Université Russe de l'Amitié des Peuples Patrice Emery Lumumba (Université RUDN). Comme le jour de son martyre atroce, ces journées ont été un moment de réflexion et de communion sur notre destin collectif.

En effet, plusieurs intervenants Russes et Congolais ont planché sur différentes thématiques qui ont éclairé la religion de l'auditoire. Après cette communion à la même coupe et au même calice scientifiques, votre Revue Libregéoise d'Etudes Scientifiques se donne comme nœud gordien de fixer en écriture les différentes conférences pour cristalliser ces journées commémoratives dédiées au centenaire Patrice Emery Lumumba.

Cependant, il sied de préciser que la Revue Libregéoise d'Etudes Scientifiques paraît sous format d'une macédoine. Car, à la suite de différentes conférences dont elle donne la publication, elle publie d'autres contributions scientifiques pour qu'elle réponde au volume requis.

C'est ainsi que nous souhaitons bon vent à cette nouvelle parution et invitons les lecteurs à lui réserver bon accueil.

Professeur Alain YELE-YELE Alami,

Rédacteur en chef

SOMMAIRE

<i>AVERTISSEMENT</i>	1
SOMMAIRE.....	5
CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE PATRICE EMERY LUMUMBA	
PATRICE EMERY LUMUMBA, QUEL HÉRITAGE POUR LA JEUNESSE?	
par Professeur Ordinaire KABEYA TSHIKUKU	8
PATRICE EMERY LUMUMBA, LOGIQUE COLONIALE ET ELIMINATION DE LUMUMBA, Par Professeur Ordinaire Emile BONGELI Yeikelo ya Ato	
	17
LA TRIADE LUMUMBISTE :	
UNE NATION MULTIETHNIQUE, UN LEADERSHIP COHESIF, UN PAYS INDEPENDANT, PAR Thomas LUHAKA LOSENDJOLA	
	33
LE ROLE DE PATRICE LUMUMBA ET DE LA CRISE DU CONGO DANS LA FORMATION DES RELATIONS SOVIETO- AFRICAINES AU DEBUT DES ANNEES 1960, Par Professeur ALEKSANDR SHIPILOV	
	45
COMBAT DE PATRICE E. LUMUMBA SOUS SA FORME CONTEMPORAINE POUR LA JEUNESSE AFRICAINE: LA LUTTE ANTI-NEOCOLONIALISME, Par Professeur ADOU YAO Nicaise	
	52
ETAT, JEUNESSE, DEFIS ET CRISE IDENTITAIRE	
	62
FRAGILITES MEMORIELLES ET IDENTITAIRES	
DEFIS POUR LA CONSCIENCE HISTORIQUE ET LA REVOLUTION DE L'IMAGINAIRE, Par Professeur Henri GBADI FINIMONGA	
	63

DEBATS THEORIQUES SUR L'ÉTAT FORT ET L'ÉTAT FAIBLE, Par

Professeur Didier OSWES A-MWAK..... 81

ENJEUX ET DEFIS DE LA JEUNESSE CONGOLAISE, 65 ANS APRES L'INDEPENDANCE, Par **Professeur Alain YELE-YELE Alami** 106

POLITIQUE AGRICOLE, SOCLE DU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE, Par **Professeur Didier OSWES A-MWAK** 122

COMPRENDRE LES POLITIQUES PUBLIQUES DANS UN ÉTAT MODERNE Par, **Professeur Didier OSWES A-MWAK** 149

MANAGEMENT PUBLIC, LEVIER DE LA POLITIQUE PUBLIQUE RIZICOLE EFFICACE A KINSHASA, par

Professeur Didier OSWES A-MWAK..... 173

PHILOSOPHIE, GUERRE ET ACCORD DE PAIX 202

LECTURE PHILOSOPHIQUE DE LA GUERRE EN RDC, par

Le Professeur **SALUMU NDALIBANDU Nestor** 203

REFLEXION SUR L'ACCORD DE PAIX DU 27 JUIN 2025 SIGNE PAR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET LE RWANDA ET PISTES DE SOLUTIONS POUR RECONSTRUIRE NOS FORCES ARMEES, par

Professeur **Jean Désiré INGANGE WA INGANGE**..... 225

COMITE DE DIRECTION 237

**CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE PATRICE EMERY
LUMUMBA**

PATRICE EMERY LUMUMBA, QUEL HÉRITAGE POUR LA JEUNESSE?

par

Le Professeur Ordinaire KABEYA TSHIKUKU²

Résumé

Dans cette conférence, l'auteur met en exergue la personnalité de Patrice Emery de Lumumba qui alterne les séjours en prison, les prises de position en public prêchant une évolution rapide vers l'auto-détermination. L'idéologie de son parti politique Mouvement National Congolais, MNC, prône la libération, l'unité nationale, l'intégrité territoriale et la déconnexion pacifique de tout ce qui représentait le système colonial belge. Selon l'auteur, Patrice Emery Lumumba était un prophète dont la mission a consisté à éclairer, conduire et libérer son peuple. Pour ce faire, la jeunesse doit, à l'instar de Patrice Emery Lumumba, lutter pour la liberté, le progrès et la dignité de peuple.

Mots-clés : Lumumba, Personnalité, Héritage, Jeunesse.

Abstract

In this lecture, the author highlights the personality of Patrice Emery Lumumba, who alternated between prison stays and public stances preaching a rapid shift toward self-determination. The ideology of his political party, the Congolese National Movement, MNC, advocated liberation, national unity, territorial integrity, and peaceful disconnection from everything that represented the Belgian colonial system. According to the author, Patrice Emery Lumumba

² Professeur Ordinaire à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa, il est Secrétaire Général chargé de la Recherche à l'Université Libre de Kinshasa.

was a prophet whose mission was to enlighten, lead, and liberate his people. To do this, young people must, like Patrice Emery Lumumba, fight for freedom, progress, and the dignity of people.

Keywords : *Lumumba, Personality, Heritage, Youth.*

0. INTRODUCTION

De prime abord, je joins mes modestes vœux de bienvenue à nos honorables hôtes venus de la lointaine République Fédérative de Russie. Je les assure, à mon tour, de notre profonde gratitude, pour l'honneur sublime qu'ils font, en ce jour, à notre peuple et à notre université – l'Université Libre de Kinshasa.

Les journées commémoratives des 100 ans de naissance de Patrice Emery Lumumba sont un grand événement. Comme le jour de son martyre atroce, ces journées sont un moment de réflexion et de communion, sur notre destin collectif.

Les organisateurs de ces journées m'ont chargé de dire à la jeunesse congolaise – ici représentée par la communauté estudiantine de l'Université Libre de Kinshasa – les principales leçons à tirer de la vie et de la lutte politiques, des idéaux et de l'action politiques de Patrice Emery Lumumba, cette icône congolaise parmi les figures de proue de la libération africaine.

1. QUI ÉTAIT PATRICE EMERY LUMUMBA?

Posée en 1994 à mes étudiants de troisième graduat en Économie, à l'Université de Kinshasa, cette question a eu pour réponse quasi unanime : « Lumumba était un prophète congolais, à l'exemple et presque à la même période historique que Simon Kimbangu ».

De cette réponse, très partielle et fort imprécise, avouez qu'on

ne saurait tirer une quelconque obligation civique. On ne saurait s'en prévaloir pour recommander à la jeunesse du pays de prendre Patrice Lumumba comme une personnalité-phare et un symbole vivant dont l'exemple de vie mérite d'être diffusé, imité et suivi.

Sans froisser les susceptibilités de la jeunesse estudiantine qui est dans cette salle, j'indique très laconiquement que Patrice Lumumba est un Congolais, né le 2 juillet 1925, dans un Congo sous l'occupation coloniale belge. Il est venu au monde plus précisément à Onalua, Chefferie Mbakakonde Ewango, Territoire de Katako-Kombe, dans l'actuelle Province du Sankuru, c'est-à-dire dans le grand nord de l'ancienne Province du Kasai. Esprit très éveillé et forte personnalité dès l'enfance, Lumumba fit ses études primaires successivement dans une école protestante méthodiste à Wembo-Nyama et dans une école catholique de la Mission Tshumbe Sainte Marie. Il interrompit ses études après la 5ème année primaire, devint un employé successivement à la Compagnie des chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (C.F.L.) à Kindu (août 1943) et à la SYMÉTAÏN à Kalima. Ayant amassé quelques ressources financières, le jeune Lumumba s'installe en 1944 dans la ville de Stanleyville (aujourd'hui Kisangani) en quête d'emploi et de conditions de formation comme autodidacte. En cours d'emploi comme commis dans l'administration publique, il s'inscrit aux cours du soir chez les Frères Maristes et finit par réussir au concours d'admission à l'École Postale. Il abandonne son emploi dans l'administration à Stanleyville (juillet 1947) et va poursuivre sa formation d'agent de Postes à Léopoldville où, au bout de 9 mois, il sort 3ème avec 91,3%.

Le brillant autodidacte escalade alors plusieurs échelons de promotions comme employé dans l'administration et dans les compagnies privées. Et parallèlement, de 1947 à 1959, il monte rapidement toutes les marches vers le sommet du statut social des

« évolués ». Il avait, en effet, occupé plusieurs échelons entre le poste inférieur de commis de 3ème classe, jusqu'au poste de Percepteur principal, dans le Service des Postes et Télécommunications.

Cependant, c'est principalement au plan associatif et intellectuel que le génie et le dynamisme de Patrice Emery Lumumba explosaient. Il était « un homme conquérant, un homme-orchestre..., une notabilité incontournable à Stanleyville ». Dans un système colonial fondé sur l'apartheid racial, « il était assimilé aux Européens depuis le 5 août 1954 ». Écouté par le gouverneur de province André Schöller, il avait pris langue avec le ministre des colonies Auguste Buisseret, et avait adhéré à son parti libéral. En 1955, il avait été reçu par le roi Baudouin des Belges) ».

Au plan intellectuel, Lumumba possédait un carnet d'adresses rare des personnalités du Congo, de Belgique, d'Afrique et du monde. Il était correspondant de presse de plusieurs revues coloniales, associatives, religieuses et étrangères. Il lisait et écrivait sans répit. Il entretenait par écrit des échanges et des débats dans plusieurs organes de presse et plusieurs revues laïques, associatives, syndicales, patronales, intérieures et étrangères. Parallèlement, Lumumba s'instruisait sans cesse et sans complexe ; il lisait beaucoup et, très ouvert sur l'histoire des luttes de libération des peuples, il était un militant très actif dans les associations de défense des droits sociaux des autochtones.

Bénéficiant d'une aussi grande notoriété dans les milieux coloniaux et autochtones de la ville de Stanleyville, Lumumba vivait donc à la frontière entre la population congolaise dominée et l'administration coloniale belge qui exerçait cette domination. Il vivait douloureusement dans sa chaire les injustices et les humiliations quotidiennes des Congolais. Il luttait sans relâche, dans la presse coloniale, dans les syndicats et associations des « évolués », contre les

discriminations, les injustices et les humiliations des noirs sous la domination des blancs.

Lumumba a donc connu personnellement des procès, des rétrogradations et des humiliations, tant il aspirait lui-même à améliorer constamment son statut social et sa situation professionnelle. Dans son combat, il devenait de plus en plus conscient que le système colonial lui-même avait prescrit aux Congolais des limites infranchissables. Il s'agissait de la discrimination en tous lieux et en toutes circonstances entre Belges et Congolais, et entre blancs et noirs. Il s'agissait de la ligne de séparation infranchissable entre étrangers dominants et autochtones dominés. Il s'agissait d'un appareil judiciaire, administratif et policier qui octroyait tous les droits aux blancs et soumettait les noirs colonisés dans un statut social et les conditions d'existence pénibles, voire inhumaines : sévices corporels, logements et quartiers insalubres, insultes, corvées et travaux forcés, relégations, conditions de travail et de rémunérations injustes, discriminations raciales dans les milieux publics y compris dans les lieux de culte, etc.

Tôt, Patrice Lumumba avait fini par se convaincre que le statut de servitude, inhumain et humiliant, qui était imposé aux Congolais ne pouvait changer que par une action politique décisive, que par une lutte acharnée de libération nationale.

2. LA CARRIÈRE POLITIQUE DE PATRICE LUMUMBA

La carrière politique de Lumumba a été à la fois fulgurante et très brève. Elle avait effectivement démarré en octobre 1958 pour se refermer en janvier 1961. Elle avait eu pour début sa sortie de la prison de Ndolo à Léopoldville et pour fin son assassinat au Katanga dans la nuit du 17 au 18 janvier 1961.

Nommé adjoint au Directeur Commercial dans une brasserie à Kinshasa, Lumumba est tour à tour, et dans un rythme serré :

- Président de l'Association mutuelle des Batetela de Léopoldville ;

- Cosignataire du Mémorandum des 16 personnalités congolaises, le 26 août 1958, adressé au ministre belge en charge des colonies, pour réclamer « la démocratisation totale des institutions de base par l'adoption du système électoral généralisé »;

- Membre fondateur, le 10 octobre 1958, du Mouvement National Congolais (M.N.C.), aux côtés des 9 autres signataires du Mémorandum ; le MNC « fondait son action sur la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et sur la non-violence » et était fermement attaché à l'unité du Congo et opposé à sa balkanisation ; il regroupait « tous les Congolais sans distinction » de quelque nature que ce fût ;

- Président élu du Comité Central Provisoire du M.N.C.

- Membre du Comité Libéral et de l'internationale Libérale (décembre 1958), organisations très distantes et très critiques des milieux catholiques ;

- Avec Joseph Ngalula et Gaston Diomi, Lumumba est membre de la délégation du M.N.C. à la Conférence du Rassemblement des Peuples Africains (Accra, Ghana, 5-13 décembre 1958) où étaient examinés l'impératif et la stratégie d'une révolution pacifique africaine contre le colonialisme et pour l'indépendance ;

- Membre du Comité Permanent de la Conférence des Peuples Africains, présenté au Président Kwame Nkrumah du Ghana par Holden Roberto d'Angola et Robert Mugabe du Zimbabwe.

Constamment surveillé par la police coloniale depuis 1957, Lumumba alterne les séjours en prison, les prises de position en public prêchant une évolution rapide vers l'auto-détermination, les voyages dans le pays profond et à l'étranger, ainsi que les interminables conférences et congrès dans le pays et à l'étranger, le tout sur fond d'un travail intense d'implantation des comités du M.N.C. sur l'immense territoire congolais avec, pour idéologie, celle prônant la libération, l'unité nationale, l'intégrité territoriale et la déconnexion pacifique de tout ce qui représentait le système colonial belge.

Après la Table Ronde de Bruxelles en janvier 1960, et à l'issue des élections générales de mai de la même année, Patrice Lumumba est le député national le mieux élu du pays et, par le truchement des alliances politiques, il est sorti le chef d'une majorité parlementaire de 41 sièges sur 79 à la Chambre des Députés. L'indépendance du Pays est proclamée et célébrée le jeudi 30 juin 1960, à Léopoldville (Kinshasa), comme ce fut décidé à la Table Ronde de Bruxelles. Patrice Lumumba est le chef de la majorité, le chef du premier gouvernement congolais et le ministre de la défense nationale. Il vous sera lu, bientôt, le discours qu'il prononça le 30 juin, au Palais de la Nation, s'adressant au pays libéré devant le roi Baudouin des Belges et une assistance nombreuse des délégués venus de tous les coins du monde. Ce discours qui fut un témoignage poignant sur le système colonial et ses humiliations infligées aux Congolais, est désormais resté un appel pathétique au pays en faveur de l'unité, la paix et la dignité dans la solidarité de lutte pour la liberté et le bien-être.

C'est donc ici qu'il faut rejoindre mes anciens étudiants de 3ème Economie à l'Université de Kinshasa : oui ! Patrice Emery Lumumba était un prophète, en mission d'éclairer, conduire et libérer son peuple !

À preuve, il vous sera bientôt lu le testament politique que Lumumba, destitué par un coup d'État et détenu en prison à Thysville (Banza-Ngungu), contenu dans la lettre d'adieu à son épouse, le 4 janvier 1961, 11 jours avant son ignoble assassinat. Enfin, il vous sera donné deux autres lectures : son discours à la cérémonie de proclamation de l'indépendance le 30 juin 1960 suivi de deux analyses inédites.

3. QUEL EXEMPLE POUR LA JEUNESSE?

La vie et la carrière politique très courtes de Patrice Emery Lumumba, son héritage idéologique, son martyre courageux et atroce, ses erreurs stratégiques et tactiques, ses alliances idéologiques et politiques, son rapport au pays et à sa terre... tout ceci constitue un message que l'Afrique et le monde ont capté et généralement admiré, message que l'hymne national congolais proclame, mais que le système éducatif congolais a royalement décidé d'ignorer.

Ci-dessous, voici ce qui m'a paru essentiel à recommander à la jeunesse congolaise comme exemples à suivre dans la vision et la vie politique, courte et mouvementée, de Patrice Emery Lumumba :

Amour du travail et détermination dans la recherche de l'efficacité sans tricher avec sa propre conscience, sans reculer devant les difficultés ;

Attachement à la liberté et au pays, et dévouement indéfectible à son peuple et à sa cause ;

Sens élevé de sacrifice dans la recherche du bien pour soi-même, pour son pays et pour sa communauté nationale ;

Sens élevé de la dignité et amour de l'indépendance d'esprit et de la liberté du jugement ;

Rejet catégorique de l'indifférence, de la trahison, des injustices et de la discrimination;

Soutien dans le monde à toutes les causes justes et à tout ce qui contribue au progrès de l'humanité.

4. CONCLUSION

Je termine cet exposé en saluant de nouveau, mais de façon particulièrement appuyée, tous les soutiens extérieurs, depuis notre indépendance en 1960, tous les groupes, personnalités et peuples ayant aidé, d'une manière ou d'une autre, le pays de Lumumba à conquérir et sauvegarder son indépendance, sa souveraineté, sa liberté et son intégrité territoriale.

À la jeunesse, je souhaite un grand sursaut moral et politique pour désormais travailler, comme le fit si bien Patrice Emery Lumumba, au progrès et à la dignité du Peuple Congolais.

PATRICE EMERY LUMUMBA, LOGIQUE COLONIALE ET ELIMINATION DE LUMUMBA

Par

Le Professeur Ordinaire Emile BONGELI Yeikelo ya Ato¹

Résumé

La colonisation rationalise et intensifie froidement le système de domination/exploitation initié lors de la cynique traite esclavagiste et cruellement continué par le léopoldisme. Ce système colonial sera béatement hérité et entretenu par les marionnettes locales qui, comme les intermédiaires locaux de la traite et du colonialisme, jouent à la bourgeoisie compradore à la tête de l'État comprador congolais, non souverain parce que soumis à des impérialismes tutélaires. La logique impérialiste tout court s'accommode mal de toute pensée pernicieuse ou action politique susceptible de dévoiler son sous-bassement idéologique que sont la domination et l'exploitation des pays soumis à l'hégémonisme occidental. Toute récalcitrance est par conséquent perçue comme un acte osé de rébellion, de terrorisme, de déviance, de blasphème... Patrice Emery LUMUMBA est l'un des Congolais qui ont péri dans le cadre de cette logique impérialiste occidentale.

Mots-clés : Lumumba, Logique coloniale, domination, élimination.

Abstract

Colonization rationalizes and coldly intensifies the system of domination/exploitation initiated during the cynical slave trade and cruelly continued by Leopoldism. This colonial system will be blissfully inherited and maintained by local puppets who, like the local intermediaries of the slave trade and colonialism, play the

¹ Sociologue, il est Professeur Ordinaire à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques de l'Université de Kinshasa et dans plusieurs autres universités.

comprador bourgeoisie at the head of the Congolese comprador state, non-sovereign because subject to tutelary imperialisms. Imperialist logic in short does not accommodate well any pernicious thought or political action likely to reveal its ideological underpinnings which are the domination and exploitation of countries subject to Western hegemony. Any recalcitrance is consequently perceived as a daring act of rebellion, terrorism, deviance, blasphemy... Patrice Emery LUMUMBA is one of the Congolese who perished in the framework of this Western imperialist logic.

Keywords : Lumumba, Colonial logic, Domination, Elimination

0. Introduction

L'élimination physique de Patrice LUMUMBA est souvent, et à dessein, narrée dans un cadre historique restreint de crise politique consécutive à l'octroi peu sincère de l'indépendance au pays par la Belgique, réduisant ainsi ce fait historique majeur à un statut événementiel. Cette façon de concevoir les choses inhibe une réalité plus profonde d'une stratégie montée depuis les premiers contacts tragiquement ressentis par nos ancêtres avec les peuples blancs arabes à l'est et européens à l'ouest, tous envahisseurs, esclavagistes et prédateurs. Cependant, dans l'histoire de la RDC, les Européens ont pu s'imposer durablement en déclassant les Arabes, en fondant l'État Indépendant du Congo que la Conférence de Berlin - qui consacre le partage de l'Afrique entre les puissances colonisatrices - offre au Roi belge Léopold II comme propriété privée. Ce dernier, harcelé par l'opinion internationale pour la cruauté exercée sur les indigènes, le cédera en héritage à son royaume qui en fera une colonie belge.

La mort tragique de LUMUMBA en milieu du 20^{ème} siècle est une suite logique d'une option colonisatrice claire dont les séquences historiques tragiques sont marquées par la cruelle mise au bûcher de KIMPA VITA et de son bébé au 18^{ème} siècle, le génocide opéré par la

prédation *léopoldiste* du caoutchouc rouge, la gratuite condamnation à vie de Simon KIMBANGU au début du 20^{ème} siècle ainsi que l'odieux assassinat de L-D. KABILA à l'aube du 21^{ème} siècle. En effet, tous ces martyrs ont commis le même péché, en osant, chacun dans sa sphère et selon les circonstances de son époque, remettre en question le système établi de domination et d'exploitation au profit des Blancs envahisseurs/prédateurs, bien sûr aux dépens des peuples indigènes de race noire.

Ainsi, donc, traiter isolément l'un de ces 5 épisodes dramatiques, comme c'est souvent le cas, c'est rester dans le registre des apitoiements et ne pas comprendre la logique qui sous-tend cet agir colonial et post-colonial d'éliminations ciblées contre toutes les personnes éveillées et récalcitrantes, les colonisateurs misant sur l'ignorance et la naïveté des (néo)colonisés pour mieux les manipuler et les exploiter.

C'est l'objet de mon propos de ce jour, celui de retracer l'historicité de ces assassinats pour des raisons foncièrement politiques de domination/exploitation, l'Occident ne tolérant point de pensée tendant à semer le moindre doute sur le caractère déclaré *philanthropique* et *missionnaire* de la mission coloniale dite *civilisatrice* et même des pratiques coloniales visiblement nocives. On pourrait ainsi comprendre la portée de la pensée courageuse et patriotique de LUMUMBA qui devrait aider à forger un esprit nationaliste dans une conscience nationale pleinement assumée. Le calvaire du héros était donc planifié par toutes les institutions coloniales, dont la puissante Église catholique romaine restée au-dessus de tout soupçon, justement pour empêcher l'éclosion d'une révolte contre les impostures coloniales.

1. Fondement idéologique de la mission et des pratiques coloniales

Quand le navigateur portugais Diego Cao découvre, pour les

siens, l'existence d'un grand fleuve venu des profondeurs d'une région du centre de l'Afrique encore inexploré par les aventuriers occidentaux, il découvre concomitamment des peuples noirs robustes, bons pour faire de parfaits esclaves à déporter dans la lointaine Amérique pour accomplir des tâches que les fragiles autochtones amérindiens étaient incapables d'exécuter.

A sa deuxième expédition, il emporta dans son convoi des marchands d'humains, des armes ainsi qu'un contingent de missionnaires catholiques idéologiquement préparés à manipuler les peuples autochtones à la résilience face aux atrocités qu'on allait leur faire subir jusqu'à ces jours-ci.

Des armes à feu furent ainsi distribuées à certaines communautés pour prélever en masse chez d'autres des jeunes garçons et filles robustes que l'on livrait, en échange de pacotilles, aux cyniques marchands blancs d'esclaves noirs qu'on déportait outre Atlantique dans des conditions insupportables qui emporteront en chemin plusieurs d'entre eux. Notons que c'est le début de graves ressentiments et profondes frustrations qui rendront ennemies des communautés ethniques qui, jusque-là, vivaient en harmonie relative, réglant leurs différends par des palabres et autre diplomatie d'échanges de femmes. Désormais, à partir de ces rapt massifs, inimitiés et rancœurs se sont cristallisées pour se constituer en tribalisme aujourd'hui déploré.

Les pionniers de l'implantation blanche ont dès lors posé les bases d'un système durable de domination/exploitation qui fonctionne jusqu'à ce jour sous des formes ou régimes différents et qui a installé tout aussi durablement le sous-développement chronique alimentant le développement des puissances colonisatrices.

Ainsi, après avoir aboli l'esclavagisme, non par humanisme, mais à la suite de l'invention de la machine industrielle qui rend obsolète le recours à la main-d'œuvre humaine, le système change de

forme pour répondre aux besoins de la révolution industrielle. Les machines ayant besoin de matières premières qui se trouvent hors Europe, il fallait les rechercher où elles se trouvaient à travers le monde. C'est ainsi que vint l'ère de la colonisation.

La Conférence de Berlin qui consacre le partage de l'Afrique entre Nations colonisatrices approuve la création en 1885, de l'État Indépendant du Congo qu'elle cède, comme propriété privée, au souverain belge Léopold II qui le gèrera comme espace ouvert à toutes les puissances qui désireraient y commercer. Le Souverain belge y installera un système de prédation des ressources marqué par une tyrannie innommable qui scandalisera l'opinion mondiale suite aux dénonciations des journalistes et même des missionnaires protestants, naturellement non belges. Le *léopoldisme* s'illustre par des cruautés dans la cueillette du caoutchouc sauvage atrocement imposée aux indigènes, en plus de l'extraction forcée des pointes d'ivoire, de l'or, du diamant et du bois. Ces scandales, commis avec la complicité agissante de l'Administration coloniale et des missionnaires catholiques majoritairement belges, seront portés à la connaissance de l'opinion mondiale par des Occidentaux eux-mêmes, mais non belges. Contraint de lâcher prise, Léopold II cédera en héritage son bien privé qu'est l'EIC à la Belgique qui en fera une Colonie, le Congo Belge.

L'ère coloniale sera caractérisée par une systématisation rationnelle des méthodes et pratiques *léopoldiennes*. En effet, la colonisation rationalise et intensifie froidement le système de domination/exploitation initié lors de la cynique traite esclavagiste et cruellement continué par le *léopoldisme*. Ce système colonial sera béatement hérité et entretenu par les marionnettes locales qui, comme les intermédiaires locaux de la traite et du colonialisme, jouent à la bourgeoisie *compradore* à la tête de l'État *comprador* congolais, non souverain parce que soumis à des impérialismes tutélaires.

En fait, l'État congolais qui couvre l'ensemble du bassin du

Fleuve Congo constitue un véritable *pays-solution* pour le monde. En effet, à divers stades historiques, le Bassin du Congo a répondu aux grands besoins du monde et peut davantage le faire. Certes, quand le capitalisme occidental naissant avait besoin d'esclaves pour les plantations d'Amérique, le Congo les lui a offerts à vil prix, sans contrepartie. Quand le monde occidental civilisé a eu besoin de fabriquer les pneus gonflables pour les roues des voitures qu'on venait d'inventer, Léopold II lui a offert le caoutchouc rouge sauvagement extrait des forêts congolaises par des indigènes forcés par une terreur génocidaire (la moitié de la population indigène en a été décimée). Durant les deux premières guerres mondiales, les usines occidentales d'armement se sont servi des métaux congolais, dont l'uranium de Shinkolobwe qui a servi à l'élaboration de la bombe atomique qui a mené le Japon à la capitulation. A propos de ce minerai stratégique, il convient de signaler que la Belgique n'avait pas contracté de dettes américaines dans le cadre du Plan Marshall pour la reconstruction de l'Europe autodétruite par la guerre.

A l'ère du numérique, les besoins en minerais stratégiques (coltan et autres) pour la fabrique des appareils numériques sont en grande partie fournis par la RDC qui, d'ailleurs subit des guerres pour cela. L'espoir du monde repose sur le cobalt congolais, extrait dans des conditions pénibles, pour la production des batteries destinées aux véhicules électriques du futur.

Sous la mondialisation, la planète terre compte sur les forêts, eaux et tourbières de la RDC pour lutter contre le changement climatique qui en menace la survie. Les experts pensent, non sans raison, que la RDC sera soumise à des guerres de l'eau dans un proche avenir.

Pourtant, la ruse impérialiste a consisté à présenter ces diverses séquences historiques sous de faux prétextes humanistes : ainsi, esclavagiser pour christianiser les peuples païens qu'on

déportait et soumettaient des siècles durant aux pires formes d'asservissement, *Léopoldiser* pour lutter contre les esclavagistes arabes tout en massacrant les indigènes plus qu'eux, coloniser pour civiliser les peuples sauvages sans histoire en leur ôtant toute dignité humaine, mondialiser pour lutter contre la pauvreté en y développant plus de sous-développement... tous ces régimes et leurs justifications ont en commun deux dénominateurs : DOMINATION et EXPLOITATION pérennes. L'évangélisation massive et le déploiement d'un système éducatif abrutissant et toujours en vigueur... ont servi d'outils d'apprentissage à la résilience à tous les maux infligés aux peuples.

Toutes ces extractions sont planifiées ailleurs, sans la présence des Congolais qui, eux, non seulement sont absents, mais se privent d'eux-mêmes de développer des connaissances sur eux-mêmes et leur environnement, se contentant des rentes émiettées que les puissants veulent bien leur offrir en contrepartie d'énormes ressources prélevées.

Toutes ces ressources de la RDC ont servi et continuent de servir le monde sans compensation pour elle dont la population est souvent soumise à d'inexplicables stresses, jusqu'à des conflits armés commandités pour faciliter l'extraction des minerais au profit des multinationales occidentales et de leurs intermédiaires locaux. Le pays qui a tout donné aux puissants n'a reçu en retour que gifles, privations, tromperies, appauvrissements, affaiblissements, désinformations, dénigrements et diverses autres manipulations funestes.

On comprend dès lors pourquoi l'impérialisme ne peut tolérer la moindre remise en question des pratiques de domination et d'exploitation susceptible de nuire aux intérêts impérialistes. Les Congolais qui osent s'y prêter sont soumis à l'ostracisme par des campagnes médiatiques bien pensées, avec l'appui de puissants appareils idéologiques, dont la stratégie et insoupçonnable Église

catholique qui continue à jouer son rôle de pilier idéologique de l'impérialisme occidental. Ainsi, l'histoire renseigne que ce sont les catholiques qui avaient conçu le fameux *Code Noir* promu par Louis XIV pour légitimer la traite négrière au 16^{ème} siècle. Ils ont comploté derrière les procès bidon ayant entraîné la condamnation à mort par mise au bûcher de Kimpa Vita avec son bébé dans les bras, pour avoir milité contre la traite au 18^{ème} siècle. Ce sont une fois de plus les missionnaires catholiques qui ont poussé au procès condamnant honteusement Simon KIMBANGU à une injustifiable condamnation à perpétuité et à sa déportation loin de son milieu d'origine, pour avoir tenté de dénoncer la domination mentale du Noir au nom de Jésus-Christ.

La complicité de cette Église à la mort de LUMUMBA est encore plus scandaleuse : pour préparer l'opinion congolaise qui lui était majoritairement acquise, l'église romaine a été mise à contribution. En effet, toutes les paroisses catholiques de Kinshasa l'ont, dans leurs homélies d'un dimanche, accusé d'être communiste. Devant les doutes des fidèles qui ne comprenaient pas bien ce qu'était le communisme, le prochain dimanche, le clergé scandalise et révolte les fidèles en arguant mensongèrement que dans le communisme prôné par LUMUMBA, un voisin pouvait revendiquer le droit de coucher avec l'épouse de la voisine et vice-versa. Une grossière supercherie, une explication fantaisiste, une malhonnêteté indigne des hommes saints... tout cela rien que pour honnir et vouer au mépris des masses populaires incultes un homme qui pensait les libérer du joug colonial !

2. Après l'indépendance = avant l'indépendance

Le péché de LUMUMBA est celui d'avoir vu clair au moment où ses contemporains vouaient encore un culte fou aux colonisateurs Blancs d'Europe, leurs propres bourreaux. Cette clairvoyance prématurée dans un Congo belge où les missionnaires catholiques

s'étaient employés à formater l'homme noir à l'esclavage spirituel, intellectuel, économique et politique, la présence d'un LUMUMBA, empêcheur de tourner à rond, présentait une menace certaine pour le système. Il fallait donc l'éliminer pour éradiquer la menace.

En effet, LUMUMBA, contrairement aux rédacteurs du Manifeste de la conscience africaine, tous produits des écoles chrétiennes catholiques, LUMUMBA était un autodidacte ayant échappé au formatage scolaire des missionnaires catholiques ou protestants solidement installés dans l'espace Tshumbe/Wembonyama où il naquit. D'où cette liberté d'esprit l'ayant prédisposé à tout lire sans interdit et à découvrir les supercheres (néo)coloniales dont nous continuons à toujours subir les effets nocifs.

Ainsi, en dénonçant les horreurs coloniales infligées au pays et aux peuples autochtones, par une prise de parole non protocolaire arrachée au cours de la cérémonie voulue sereine d'octroi de l'indépendance le 30 juin 1960, LUMUMBA signe son arrêt de mort décidé dans les métropoles impérialistes.

Aussi, sa grande éloquence rendait forte sa communication, ce qui le rendit dangereux pour un Occident qui tenait à nous faire subir ce que nous vivons aujourd'hui dans le pays, avec son Etat-bébé qui attend tout des autres, qui a affaibli ses propres institutions au point de se rendre soi-même vulnérable aux moindres égratignures ennemies.

En fait, contrairement à ses compatriotes pères de l'indépendance, tous issus des écoles missionnaires, l'autodidacte LUMUMBA, en se formant seul, a pu démystifier le système colonial qui enfermait l'intelligence des colonisés dans le carcan de la servitude physique et mentale, dans des croyances non vérifiables, dans le culte de l'homme blanc occidental et de sa culture et dans la résilience à la misère imposée.

La recette est simple : maintenir les autochtones dans

l'ignorance d'eux-mêmes, de leur environnement géographique et de leurs ressources. Alors que LUMUMBA annonçait la nécessité de créer la véritable école congolaise à l'antipode du système éducatif colonial encore en vigueur qui entretient savamment l'ignorance des Congolais scolarisés dont il rend inutiles et inutilisables les cerveaux ! LUMUMBA avait également parlé de nos langues nationales en fustigeant la croyance encore vive selon laquelle la maîtrise de la langue française et d'autres langues coloniales était signe de grande intelligence !

Ce sont ces compatriotes *immatriculés-évolués*, que l'impérialisme a entraîné dans un consumérisme affligeant, les prédisposant dès lors à la corruption que Lumumba dénonçait publiquement, qui ont été manipulés afin de jouer au sale rôle d'assassins de cet élément gênant dont la survie entraverait leurs jouissances éphémères des fruits de la fausse indépendance acquise.

C'est l'idéologie de ces pères inconscients de l'indépendance qui prévaut aujourd'hui, caricaturant la pensée révolutionnaire de Lumumba qui refusait le servage sous toutes ses formes, révélait la corruption éhontée de ses collègues et dénonçait le plan de la balkanisation du pays. Il n'avait alors que 36 ans quand, à l'instar de KIMPA VITA et KIMBANGU, il osa, en l'espace de moins de 3 ans de sa vie publique, défier le puissant système de domination/exploitation implanté et durablement consolidé par des envahisseurs prédateurs occidentaux. Comparez cet homme aux jeunes leaders d'aujourd'hui qui se gavent de corruption et de détournements, qui planifient d'énormes détournements, même des sommes destinées à soulager les victimes de guerre !

Si le pays est tombé si bas, c'est à la suite des modes de gestions publiques hérités des pères corrompus de l'indépendance et que gênaient les nobles idées patriotiques et nationalistes de LUMUMBA. L'inconscience et l'insouciance surprenante de nos

dirigeants, généralisée, les contrats léonins, les adhésions inconditionnelles à des traités et organisations impérialistes, le maintien des institutions du sous-développement, les compromis et compromissions avec les Institutions Financières Internationales, les contrats miniers et fonciers, la forte dépendance d'une économie nationale désarticulée et démembrée, le mépris du monde rural, l'abandon de la production vivrière au profit des coûteuses et honteuses importations alimentaires, l'affaiblissement dangereux de l'armée, le délitement de la justice, la déliquescence de l'État réduit, au plan international, au statut déshonorant d'État-bébé, la corruptibilité notoire de nos dirigeants même militaires... Tous ces maux que l'on déplore aujourd'hui sont le lot de ceux qui ont tué LUMUMBA et traqué ses collaborateurs pour asseoir la domination et exploiter les ressources dont nous n'avons pas pu et n'envisageons même pas développer les savoirs pertinents.

Au plan intellectuel, tous les esprits sont bloqués, l'universitaire congolais ayant été soumis au bourrage de crâne plutôt qu'à l'acquisition des connaissances pertinentes pouvant l'aider à participer positivement à la transformation de son pays. Par contre, la production en masse des cerveaux inutiles par nos universités contribue au gonflement des analphabètes lettrés dont le nombre croît en raison inverse de l'aggravation des défis pour lesquels ils sont sensés avoir été formés. En 70 ans d'enseignement universitaire, on n'enregistre aucune invention significative dans aucune des disciplines diplômantes !

Or à ce sujet, contrairement à ceux qui se plaignaient de la carence des diplômés universitaires, le Premier Ministre LUMUMBA entretenait, non sans raison, une mince opinion des universitaires formés par les belges. Un seul universitaire faisait partie de son gouvernement. Face à la surestimation des diplômés dont on se plaignait de la carence, LUMUMBA rassurait le peuple en

démystifiant cette élite colonisée qui n'avait qu'un seul mérite, celui de maîtriser la langue française. A Kisangani, il déclara dans son discours du 19 juillet 1960 : « Celui qui est nommé aujourd'hui Commissaire en Chef, ou le Commandant de la Force Publique, s'il ne connaît pas le français, il va parler en Swahili ou Lingala ; nous avons notre flamand national ». Ces paroles furent suivies d'applaudissements frénétiques. S'adressant aux soldats à Stanleyville, il disait : « Nous allons procéder à la décolonisation mentale parce qu'on endoctrine faussement le peuple depuis 80 ans. On inculque au peuple de fausses idées que, pour avoir de l'argent, pour avoir de quoi manger, il faut aller travailler chez l'Européen. Nous allons dire au peuple que ce n'est pas vrai, que pour vivre heureux, il faut aller travailler et labourer la terre. Voilà la réalité ». Avec de telles déclarations entre autres, LUMUMBA était tout, sauf rassurant pour les Occidentaux.

LUMUMBA remettait donc déjà en cause un système éducatif qu'il pensait servir exclusivement les intérêts coloniaux. Il avait son propre programme de formation des cadres de qui il prétendait vouloir « montrer au monde ce que peut faire l'homme noir lorsqu'il travaille dans la liberté ». Faute de l'avoir compris, le pays est à ce jour contraint d'entretenir à grands frais un système éducatif visiblement contre performant, un système que l'on laisse dangereusement produire, avec frénésie et démesure, des cerveaux absolument inutiles, inutilisables et improductifs.

Le salut du Congo ne viendra ni de l'Occident, ni de l'Orient, mais bien de nos têtes que nous devons ré-formater, non par un surplus de versets bibliques juifs, de sourates musulmanes ou de références démentiellles aux savants étrangers, mais bien avec des savoirs nouveaux, libérateurs, produits par nous-mêmes à partir des situations vécues comme le souhaitait et le faisait LUMUMBA.

Nous devrions cesser de nous inspirer des philosophies, des

théories, des pratiques culturelles et des religions étrangères, surtout pas celles produites par nos bourreaux qui, durant six siècles, nous ont bourré des enseignements de leurs savants. Sachons-le, J.-J. Rousseau, Voltaire, Montesquieu, F. Hegel, E. Kant, D. Hume, V. Hugo, Saint-Augustin, P. Teilhard De Chardin, A. Lincoln, J. Rawls, C. Darwin, E. Renan, H. Spencer, G. de Maupassant, B. Russel et autres Papes... étaient tous racistes-esclavagistes. Ce sont pourtant les pensées de ces auteurs dont on rabat les oreilles et gave les cerveaux de nos enfants dans nos salles de classe !

Lumumba recommandera dès lors, parlant de l'histoire, d'enseigner à nos générations futures la vraie histoire, pas celle écrite par les savants occidentaux, mais celle ré-écrite par les savants africains eux-mêmes mais les Africains mentalement affranchis des schèmes d'un Occident manifestement malhonnête. C'est ainsi que, MABIKA KALANDA recommande la *remise en question comme base de la décolonisation mentale* qui devraient nous inciter de promouvoir des pensées locales inclusives et exploiter les idées des sagesse locales, comme celles inspirées de nos héros KIMPA VITA, KIMBANGU, LUMUMBA, Laurent Désiré KABILA... et de nos savants locaux MABIKA KALANDA, KANKUENDA Mbaya et autres, dont nous devons entretenir la mémoire, actualiser les pensées et en extraire des idéologies libératrices que nous devons enseigner à nos enfants.

3. Logique hégémoniste de terreur et de chaos

Il importe de le savoir pour ne pas céder aux lynchages médiatiques occidentaux susceptibles de décourager la lutte contre le démoniaque hégémonisme occidental : quand la presse occidentale encense un leader politique du Sud, c'est qu'il s'agit d'un protecteur des intérêts des dominants au détriment de son propre peuple. Par contre, les dirigeants nationalistes, ceux-là qui défendent les intérêts de leurs nations dominées et exploitées, soulèvent toujours l'ire de

l'Occident hégémoniste/prédateur, prêt à mobiliser tous les instruments de chantage pour le mettre hors d'état de nuire à ses intérêts. Le même Occident s'arrange pour provoquer chaos et désastres dans les pays sous domination pour surgir comme humaniste, pacificateur entre belligérants internes ou de voisinage en conflits commandités. LUMUMBA est un des Congolais qui ont péri dans le cadre de cette logique impérialiste occidentale, à l'instar, notamment avant lui, de KIMPA VITA, de KIMBANGU et, après lui, de KABILA père.

Cette logique a fonctionné en Afrique, notamment au Ghana avec l'éviction de l'indépendantiste et panafricaniste Kwamé Nkrumah, en Algérie avec la destitution du révolutionnaire Ben Bella, en Guinée avec l'embargo orchestré contre le nationaliste et antifrançais Sékou Touré, en Libye avec l'odieux assassinat de Kadhafi qui a semé le chaos dans son pays qu'il avait réussi à élever, avec l'assassinat de masse du jeune révolutionnaire Sankara et de ses compagnons, avec l'ostracisme de Mugabe au Zimbabwe, l'élimination des leaders somaliens, etc.

Ailleurs, la même logique a emporté Allende au Chili, empoisonné H. Chavez au Venezuela, bloqué l'émergence de Cuba par des embargos injustifiés, déstabilisé l'Irak par la pendaison de Saddam Hussein, semé le chaos au Moyen-Orient musulman par le biais des bombardements israéliens contre les États arabes affaiblis et terrorisés ainsi que des embargos frappant entre autres la Syrie et l'Iran où des assassinats ciblent ostensiblement des leaders incorruptibles et des scientifiques de haut niveau !

On note également, toujours dans le cadre de cette logique usant de la stratégie de terreur et de chaos, des campagnes médiatiques et autres complots ourdis contre des leaders qui refusent de se plier aux diktats occidentaux (Russie, Chine, Corée du Nord, Iran...). Ces campagnes s'activent à présenter les peuples les plus cruels de

l'humanité que sont les Occidentaux de race blanche et d'obédience confessionnelle chrétienne comme de purs humanistes, défenseurs des droits humains qu'ils bafouent depuis plusieurs siècles tragiques de domination/exploitation. Qu'on se souvienne de la campagne évangélique menée contre LUMUMBA par l'Église catholique, alliée de l'Occident : l'Évêque MALULA fut sollicitée pour diaboliser LUMUMBA en le présentant comme communiste, le communisme étant une doctrine, selon la curieuse explication ecclésiastique, qui prône le déni de la propriété privée, même au niveau conjugal !

La propagande occidentale s'emploie également à répandre le mythe des invincibles armées qu'ils déploient partout dans le monde et qui ne gagnent jamais des guerres, à part causer des dégâts humains, matériels et environnementaux loin de chez eux. De même qu'ils induisent des conflits armés tant en interne entre des communautés ethniques au sein des États-Nations qu'en externe entre des Nations qu'ils opposent et incitent à la belligérance.

Pourtant, ces arrogances et autres démonstrations de force ont eu à être neutralisées à certaines occasions, comme au Vietnam, en Somalie, en Afghanistan et spectaculairement en Iran récemment.

Souvent honteusement défaits et paralysés comme au Vietnam, en Somalie, en Afghanistan, au Yémen... par des révolutionnaires aux mains vides, les armées occidentales viennent de subir un nouveau cuisant revers avec l'inattendue riposte iranienne contre l'armée israélienne, massivement soutenue par l'Occident et réputée invincible. En brisant ce mythe de l'invincibilité des puissantes armées occidentales, l'Iran offre l'opportunité à tous les peuples opprimés de se réarmer moralement à la suite de leurs leaders révolutionnaires respectifs, à l'instar, pour la RDC des LUMUMBA, KIMBANGU, KIMPA VITA...

4. Conclusion

Un tel exposé ne peut qu'être idéologiquement conclu. La logique coloniale, néo-coloniale ou mondialiste, mieux, la logique impérialiste tout court s'accommode mal de toute pensée pernicieuse ou action politique susceptible de dévoiler son sous-bassement idéologique que sont la domination et l'exploitation des pays soumis à l'hégémonisme occidental. Toute récalcitrance est par conséquent perçue comme un acte osé de rébellion, de terrorisme, de déviance, de blasphème... Tout homme politique nationaliste des pays dominés ne peut que susciter levée de bouclier de l'Occident qui le jettera en pâtures en mobilisant de puissants médias et d'autres appareils idéologiques pour le diaboliser totalement. Pourtant, il n'y a que cette attitude récalcitrante qui ouvre la voie de la libération sous toutes ses formes.

La force de l'Occident repose sur l'usage de la force et la maîtrise des savoirs scientifiques et technologiques. Les peuples qui se sont libérés des brimades occidentales l'ont compris et se sont dotés d'idéologies volontaristes engageantes, dans le sens de la maîtrise de la science et des technologies innovantes appropriées pour se libérer du joug des peuples les plus cruels de l'humanité.

Qu'attendons-nous donc pour nous gaver de science, de technologies innovantes et d'idéologies libératrices pour sortir du cercle des pays cyniquement cloués à la domination et soumis à l'exploitation des puissances occidentales que n'intéressent que les froids calculs de leurs intérêts ?

Vivement, il faut exhumer LUMUMBA, réactualiser son héritage intellectuel et l'enseigner à des générations futures pour une libération mentale et physique pour pouvoir penser *EMERGENCE* de la RDC.

LA TRIADE LUMUMBISTE :**UNE NATION MULTIETHNIQUE, UN LEADERSHIP
COHESIF, UN PAYS INDEPENDANT.**

PAR

Thomas LUHAKA LOSENDJOLA¹**Résumé**

De la triade lumumbiste : une nation multiethnique, un leadership cohésif, un pays indépendant, l'on peut retenir que l'erreur que ne cessent de commettre récurrentement les élites congolaises est de croire que les crises politiques sont résolues par un partage de responsabilités à l'issue d'un dialogue, concertation, consultation, table-ronde ou conférence nationale. Cette formule apporte une solution ou une accalmie temporaire en intégrant les mécontents dans le groupe dirigeant, car elle renforce la cohésion de l'élite sans renforcer la cohésion nationale. La conséquence logique est que, quelques années après, une nouvelle crise violente surgit. Il est une évidence que le Congo est une mosaïque ethnique et culturelle. Ainsi, notre intime conviction reste que le modèle de leadership prôné par Patrice Emery Lumumba, le leadership cohésif, c'est-à-dire une gouvernance qui transcende les intérêts tribaux, provinciaux et/ou partisans des autorités en fonction et qui se focalise sur les intérêts fondamentaux (paix, justice, travail.) de toute la Nation congolaise, est la seule voie qui peut nous sortir du borbier du sous-développement, mieux de la pauvreté dans laquelle nous sommes empêtrés depuis des décennies. Le moment est donc arrivé pour que le Congo se réapproprie et mette en pratique les préceptes politiques de Patrice Emery Lumumba.

Mots-clés : Triade lumumbiste, nation, multiethnique, leadership cohésif, Pays indépendant.

Abstract

From the lumumbist triad of a multi-ethnic nation, a cohesive leadership, an independent country, we can remember that the error that Congolese elites repeatedly make is to believe that political crises are resolved by a sharing of responsibilities following a dialogue, concertation, consultation, round table, or national conference. This formula provides a solution or a temporary lull by integrating the disaffected into the ruling group, because it strengthens the cohesion of the elite without strengthening national cohesion. The logical consequence is that, a few years later, a new violent crisis arises. It is obvious that the Congo is an ethnic and cultural mosaic. Thus, our deep conviction remains that the leadership model advocated by Patrice Emery Lumumba, cohesive leadership, that is to say, governance that transcends tribal, provincial and/or partisan interests of the authorities in office and that focuses on the fundamental interests (peace, justice, work) of the entire Congolese nation, is the only way that can get us out of the quagmire of underdevelopment, better still, from the poverty in which we have been mired for decades. The time has therefore come for the Congo to reclaim and put into practice the political precepts of Patrice Emery Lumumba.

Keywords : *Lumumbist triad, nation, multi-ethnic, cohesive leadership, independent country.*

0. Introduction

Le mercredi 2 juillet 2025, à l'occasion de la commémoration du Centenaire de naissance de Patrice Emery Lumumba (2 juillet 1925 – 2 juillet 2025), l'Université Libre de Kinshasa, ULK en sigle, en partenariat avec l'Université Patrice E. Lumumba de Moscou (Russie) a organisé un colloque ayant pour thème principal : Patrice E. Lumumba, 100 ans : Quel héritage pour la jeunesse ?

Associé à cet exercice scientifique, j'ai eu l'honneur de développer le sous-thème : La triade Lumumbiste : une nation multiethnique, un leadership cohésif, un pays indépendant. Je partage ici les grandes lignes de ma communication.

Les trois chiffres et trois témoignages marquant la vie de Lumumba

Pour montrer la grandeur de l'homme dont nous commémorons aujourd'hui le Centenaire, je vous parlerai de 3 chiffres et de 3 témoignages.

a. Les trois chiffres

Les trois chiffres en question sont les 36, 26, 65.

- 36, c'est son âge. Né le 2 juillet 1925, Patrice Emery Lumumba est assassiné en janvier 1961, à l'âge de 36 ans. Dans l'histoire de l'humanité, je connais très peu d'hommes et de jeunes qui ont impacté de manière indélébile l'histoire de leur pays ou de leur époque à un âge aussi précoce. Les 3 noms qui me viennent à l'esprit sont :

1° Alexandre le Grand, qui a fondé l'un des plus grands empires de l'antiquité et qui est mort à l'âge de 32 ans.

2° Jésus-Christ, le fondateur du Christianisme, la plus grande religion du monde, et qui est mort à 33 ans.

3° Jeanne d'Arc, surnommée la pucelle d'Orléans, qui a sauvé la France à son époque. Elle est brûlée vive à 19 ans.

Évidemment, loin de moi l'idée de comparer Patrice Lumumba à Jésus-Christ, même s'ils sont morts tous les deux assassinés vers leur trentaine.

- Le deuxième chiffre, 26 représente le nombre de mois d'activités politiques de Patrice Lumumba. En effet, le Lumumba qui est entré dans l'histoire, n'a fait la politique que pendant 26 mois : d'octobre 1958, date de création du parti politique MNC, dont il devient le Président, à son assassinat en Janvier 1961. Avant la création du MNC, Patrice Lumumba n'était qu'un activiste de la société civile.

- Le troisième chiffre enfin, 65 est le nombre des jours durant lesquels Patrice Lumumba a gouverné le Congo comme Premier ministre. Du 30 juin au 5 septembre 1960. En 2 mois de gouvernance, Patrice Emery Lumumba a marqué l'histoire du Congo plus que ceux qui ont fait des mandats plus longs que lui à la Primature.

b. Les trois témoignages sur Patrice Emery Lumumba

1. Malcom X, le leader noir américain a déclaré ceci :

« Patrice Lumumba est le plus grand dirigeant noir qui ait jamais existé sur le continent africain. » Malcom X était tellement fasciné par Patrice Emery Lumumba qu'il a fait deux choses pour lui rendre hommage. Premièrement, il a adopté les mêmes montures des lunettes que Patrice Lumumba. Deuxièmement, il a donné le nom de Lumumba à sa fille Gamilah Lumumba.

2. Maréchal Mobutu a, quant à lui, affirmé ceci : « Patrice Lumumba était mon modèle. C'est lui qui m'a initié à la politique active. » Nonobstant ce qui va se passer par la suite entre lui et Lumumba, le Général Joseph-Désiré Mobutu fait un coup d'État en novembre 1965 et devient le deuxième Président de la RDC.

Le 30 juin 1966, en hommage à la lutte de Patrice Emery Lumumba et son sacrifice pour le Congo, Mobutu annonce, dans un

meeting au stade Tata Raphaël, deux décisions :

1° Patrice E. Lumumba est proclamé Héros National, le 1er en Afrique.

2° La plus grande artère de la ville de Kinshasa, qui relie l'aéroport de Ndolo à l'aéroport de Ndjili devient le boulevard Lumumba.

3. Les autorités russes

En hommage à la lutte de Lumumba contre l'impérialisme et le néocolonialisme, les autorités russes ont décidé de nommer une grande Université de Moscou, Université Patrice Emery Lumumba. Et l'Ukraine, qui est pourtant en guerre, célèbre le centenaire de Patrice Lumumba à travers une pièce de monnaie, un timbre-poste et un calendrier. Bel hommage !

Revenons maintenant à notre thématique : la triade Lumumbiste.

I. Une Nation multiethnique

Pour comprendre la pensée de Patrice Emery Lumumba sur ce point, il faut se rappeler que le Congo, comme la plupart des pays africains, est une création artificielle des occidentaux. En effet, Léopold II, le roi des Belges, avec le soutien diplomatique des États-Unis d'Amérique, va convaincre les 14 pays participants à la Conférence de Berlin de 1885, de reconnaître la création d'un nouvel État au centre de l'Afrique, l'État Indépendant du Congo (l'EIC). Les participants acceptent la création de l'État Indépendant du Congo mais à 3 conditions :

1° La liberté de navigation sur le fleuve Congo et ses affluents

2° La liberté du Commerce

3° La neutralité du Congo en cas de guerre.

C'est cet État proclamé à Vivi, le 1^{er} juillet 1885 (et qui vient de fêter ses 140 ans d'existence dans l'indifférence générale des autorités et de la population) qui va négocier les tracés des frontières avec les puissances européennes qui occupent les territoires voisins : la France, le Portugal, l'Angleterre et l'Allemagne. Et, c'est l'EIC qui va contraindre, en recourant parfois à la force, les différentes tribus vivant sur cet immense territoire à cohabiter sous son autorité tutélaire. C'est l'idée qui est traduite dans notre hymne national par la phrase « Unis par le sort ». À la veille de l'indépendance, il y a un débat dans la classe politique congolaise, entre ceux qui considèrent que la colonisation belge nous a contraints à cohabiter, nous devons maintenant nous séparer pour créer plusieurs pays à l'exemple de l'AEF. En effet, la colonie française dénommée AEF (Afrique Equatoriale Française) a éclaté en 1958 et donné naissance à 4 pays distincts : Le Congo-Brazzaville, le Gabon, la Centrafrique et le Tchad. Pour certains leaders congolais, c'est un modèle à suivre.

L'autre tendance politique ne conteste pas le fait que le Congo comme État est une création occidentale. Mais, elle considère qu'en 80 ans de colonisation, les souffrances endurées ensemble, pendant cette longue période de domination étrangère ont soudé les différentes tribus en une Nation ; la Nation congolaise. Par conséquent, nous devons rester ensemble dans un seul pays : une Nation, un pays. C'est la thèse défendue par les « Nationalistes ». C'est-à-dire ceux qui croient à l'existence d'une Nation congolaise. Et le chef de file de ce courant nationaliste s'appelle Patrice Emery Lumumba. Aux élections de mai 1960, le courant nationaliste de Lumumba remporte la majorité absolue de siège au Parlement. Le verdict de la population congolaise est clair et sans appel : le Congo est une Nation multiethnique qui

continuera à vivre dans un seul pays. Patrice Emery Lumumba et ses camarades nationalistes viennent de remporter leur première victoire politique. Le Congo ne sera pas éclaté en plusieurs pays. Mais comment gère-t-on une Nation multiethnique ? Patrice Lumumba y a déjà réfléchi.

II. Le Leadership cohésif

La Nation congolaise, comme les autres jeunes nations africaines issues des colonisations, a deux caractéristiques politiques essentielles. Primo, nous l'avons vu, c'est une nation multiethnique créée par le rassemblement forcé ou contraint par l'État colonial de plusieurs tribus ou ethnies africaines. Secundo, les membres de ces tribus ont une conception de la participation mystique au pouvoir. Concrètement, lorsqu'un homme ou une femme est nommé ministre au Congo ou ailleurs en Afrique noire, les membres de sa tribu se réjouissent parce qu'ils ont le sentiment de participer de manière mystique, à l'exercice du pouvoir à travers leur frère ou sœur tribal, alors même que cette nomination n'aura aucun impact sensible sur leur quotidien. Cela est dû au fait que la solidarité clanique ou tribale est très forte dans nos sociétés. Ceci explique le soutien inconditionnel des membres des tribus à leur leader charismatique même si celui-ci n'a dans son bilan aucune réalisation tangible en faveur de sa tribu.

Devant cette situation, nation multiethnique et croyance en la participation mystique au pouvoir, pour Patrice Emery Lumumba la seule gouvernance adaptée est le leadership cohésif.

On peut définir le leadership cohésif comme un leadership capable de créer un environnement de travail où les membres de toutes les tribus ou composantes politiques de la Nation se sentent valorisés, impliqués et motivés à travailler ensemble vers un objectif commun. En d'autres termes, le leader cohésif doit se mettre au-

dessus de sa tribu, sa province d'origine, son parti politique. C'est ce que Patrice Emery Lumumba voulait expliquer dans cette célèbre citation : « Je n'ai pas de père, je n'ai pas de mère. Je n'ai pas de tribu, je n'ai pas de religion. Je suis une idée, le Congo m'a façonné et je chercherai à mon tour à le façonner. » Patrice Emery Lumumba a-t-il mis en pratique ses théories sur le leadership cohésif ? C'est ce que nous allons voir maintenant.

1. Gouvernement d'union nationale

Comme nous l'avons dit, les nationalistes remportent haut la main les élections législatives de mai 1960. Leur plate-forme composée du MNC-L et alliés de Patrice Emery Lumumba (41 sièges) du PSA d'Antoine Gizenga (13), du CERECA d'Anicet Kashamura (10) et de la BALUBAKAT de Jason Sendwe (6), détient la majorité absolue à l'Assemblée Nationale (70 sièges sur 137). En principe, ils n'ont pas besoin d'autres forces politiques pour gouverner. Mais Patrice Emery Lumumba considère que pour renforcer la cohésion d'une nation multiethnique, son gouvernement ne peut qu'être que d'union nationale ; c'est-à-dire ouvert à d'autres forces politiques significatives du pays. C'est ainsi qu'il va attribuer des postes ministériels aux partis politiques qu'on pourrait qualifier de l'opposition. Par exemple, les Affaires Étrangères sont attribuées à Justin-Marie Bomboko de l'UNIMO, les Finances à Pascal Nkayi de l'ABAKO ; les Affaires Économiques à Joseph Yav de la CONAKAT de Moïse Tshombe.

2. Le soutien à Joseph Kasa-Vubu

C'est toujours dans ce souci de renforcer la cohésion nationale par un leadership cohésif que le 24 juin 1960, le Premier-ministre congolais Patrice Emery Lumumba donne un mot d'ordre aux députés et sénateurs de sa coalition majoritaire de voter en faveur du candidat

Joseph Kasa-Vubu de l'ABAKO comme président de la République. Sans l'apport de ces voix, Joseph Kasa-Vubu qui n'avait que 12 députés nationaux n'aurait jamais été élu Président de la République.

3. La répartition géopolitique

Toujours dans le souci de pratiquer le leadership cohésif, Patrice Emery Lumumba, qui est sorti de sa coalition pour former un gouvernement d'union nationale, comme on vient de le voir, va aussi sortir de sa tribu. En effet, sur le quota de 7 postes qui revient au MNC-L dans le gouvernement (4 ministres et 3 vice-ministres), Patrice Emery Lumumba ne va aligner qu'un seul membre de sa tribu (tetela) : Joseph Lutula comme ministre de l'Agriculture. Mais il faut noter que Lumumba avait proposé ce poste (Agriculture) en premier lieu à son grand adversaire politique Albert Kalonji, qui l'avait décliné. Patrice Emery Lumumba va répartir le reste de son quota de portefeuilles réservé au MNC-L dans plusieurs provinces : Christophe Gbenye (Province Orientale), Alexandre Mahamba (Kivu), Joseph-Désiré Mobutu et Antoine-Roger Bolamba (Equateur)...

III. L'indépendance effective ou la politique de non-alignement

Pour Patrice Emery Lumumba, l'indépendance que nous venons d'acquérir signifiait la capacité du peuple congolais à se gouverner soi-même selon ses propres règles et ses propres intérêts, à travers ses dirigeants. Conformément à cette conception de l'indépendance, Lumumba va adopter la politique du non-alignement. C'est-à-dire que le Congo ne s'inscrit dans aucun des deux blocs idéologiques en présence pendant la guerre froide : le Congo n'est ni capitaliste ni communiste. Il fera des alliances de circonstances, selon ses besoins et ses intérêts fondamentaux. Et c'est cette politique diplomatique que Patrice Emery Lumumba va dérouler durant son

court mandat (2 mois) de Premier-ministre. Nous pouvons illustrer cette politique de non-alignement par deux exemples.

1. La demande d'aide aux États-Unis

Après le début des mutineries de la Force Publique (5 juillet 1960), l'armée belge va se déployer sur l'ensemble du territoire national, sans l'autorisation préalable des autorités congolaises. Pour le Président Kasa-Vubu et le Premier-ministre Lumumba, c'est une agression pure et simple. Les Belges se justifient en disant qu'ils sont intervenus pour protéger les expatriés. Le 14 juillet 1960, le Congo rompt ses relations diplomatiques avec la Belgique et sollicite l'intervention des Nations-Unies. Mais déjà le 12 juillet 1960, le gouvernement congolais s'était adressé à l'ambassadeur des USA pour solliciter le renfort d'un contingent de soldats américains, afin d'aider les soldats congolais au maintien de l'ordre public.

A la fin du mois de juillet 1960, Patrice Emery Lumumba se rend lui-même à Washington où il est reçu avec courtoisie par les autorités américaines. Mais le Président Eisenhower ne le recevra pas. A la demande d'assistance militaire formulée par Lumumba, les américains lui adresseront un refus poli. Eisenhower lui fait dire que toute l'aide américaine pour le Congo se fera à travers l'ONUC (Opération des Nations Unies au Congo). Le Premier-ministre congolais revient bredouille à Léopoldville. Par ce voyage aux États-Unis, Patrice Emery Lumumba voulait dissiper, dans l'esprit des américains, l'image de communiste qu'on lui avait collée à la peau.

2. La demande d'aide à l'URSS

Le 11 juillet 1960, avec le soutien de militaires belges déployés à Lubumbashi la veille, Moïse Tshombe avait proclamé la sécession du Katanga. Le 8 août 1960, Albert Kalonji, le Président du MNC-K, se lance à son tour sur la même voie en proclamant la

création de l'État Autonome du Sud-Kasaï. N'ayant reçu aucune aide directe des États-Unis et conformément à sa politique de non-alignement, Patrice Emery Lumumba décide, à l'issue du conseil des ministres du 25 août 1960, de demander une aide militaire à l'URSS afin d'en finir avec les deux sécessions. Les russes vont répondre positivement à la demande du gouvernement congolais.

C'est ainsi que le 3 septembre 1960, selon le témoignage d'Antoine Gizenga, 15 avions Iliouchine et 100 camions de l'Union Soviétique atterrissent à l'aéroport de N'djili. C'est la panique dans le camp occidental (Etats-Unis, France, Belgique, ...). Ils vont réagir en mettant la pression sur le Président Kasa-Vubu pour qu'il limoge Lumumba de sa fonction de Premier-Ministre. Le Président Kasa-Vubu va céder à la pression en annonçant lui-même à la radio le 5 septembre, à 20h, la révocation de Patrice Emery Lumumba. Et c'est le début de la fin pour le leader nationaliste. Mis en résidence surveillée, il sera, quelques mois plus tard, arrêté et assassiné.

IV. Conclusion

En définitive, qu'est-ce que les jeunes congolais peuvent retenir de la pensée de Patrice Emery Lumumba aujourd'hui ? En 65 ans d'indépendance, la République Démocratique du Congo a connu 15 guerres. C'est le pays le plus conflictuel et le plus instable d'Afrique centrale. Nous pensons que cette instabilité politique est due au fait que notre gouvernance n'est pas adaptée aux caractéristiques structurelles (Nation multiethnique) et culturelle (forte solidarité tribale et ethnique) de la communauté nationale. Cette gouvernance inadaptée est caractérisée, d'une part, par la confiscation du pouvoir d'État par des groupes politiques successifs (groupe de Binza, MPR, AFDL, les belligérants du 1+4, l'AMP et actuellement l'UDPS et alliés) et, d'autre part, par la gestion partisane de l'appareil d'État. Cette mégestion a eu pour conséquence directe la destruction de

l'appareil d'État qui est devenu incapable d'imposer son autorité sur l'ensemble du territoire national et de neutraliser une agression extérieure.

L'erreur que les élites congolaises commettent de manière répétitive est de penser que les crises politiques sont résolues par un partage de responsabilités à l'issue d'un dialogue, concertation, consultation, table-ronde ou conférence nationale. Cette formule apporte une solution ou une accalmie temporaire en intégrant les mécontents dans le groupe dirigeant. On renforce la cohésion de l'élite sans renforcer la cohésion nationale. La conséquence logique est que, quelques années après, une nouvelle crise violente surgit. Notre intime conviction reste que le modèle de leadership prôné par Patrice Emery Lumumba, le leadership cohésif, c'est-à-dire une gouvernance qui transcende les intérêts tribaux, provinciaux et /ou partisans des autorités en fonction et qui se focalise sur les intérêts fondamentaux (paix, justice, travail.) de toute la Nation congolaise, est la seule voie qui peut nous sortir du borbier du sous-développement, mieux de la pauvreté dans laquelle nous sommes empêtrés depuis des décennies. Le moment est donc arrivé pour que le Congo se réapproprie et mette en pratique les préceptes politiques de Patrice Emery Lumumba. Ceci nous permettra de réaliser le rêve de notre héros national : Faire du Congo le centre de rayonnement de toute l'Afrique.

**LE ROLE DE PATRICE LUMUMBA ET DE LA CRISE DU
CONGO DANS LA FORMATION DES RELATIONS
SOVIETO-AFRICAINES AU DEBUT DES ANNEES 1960**

Par

Le Professeur ALEKSANDR SHIPILOV¹

Résumé

Dans le souci de pérenniser son influence en République Démocratique du Congo, le Royaume de Belgique cherchait à reproduire le modèle français de décolonisation : accorder une indépendance nominale tout en maintenant la présence militaire et économique de l'ancienne métropole. Malheureusement, la mise en œuvre de ce scénario a été entravée par la politique de Patrice Lumumba qui adhérait aux principes politiques panafricains et cherchait à éliminer toute forme résiduelle d'influence belge. Cette position intransigeante en faveur des intérêts du peuple congolais et le conflit qui en a résulté avec la Belgique et ses satellites au Congo ont prédéterminé le rapprochement ultérieur de Patrice Lumumba avec l'URSS, qui condamnait toute intervention extérieure et soutenait l'intégrité territoriale du Congo, voire l'indépendance des pays africains. Dans cette lutte, la République Soviétique a été d'un apport non moins négligeable dans la formation des relations soviéto-africaines.

Mots-clés : *Rôle, Lumumba, Crise, Formation, Relations*

Abstract

In an effort to perpetuate its influence in the Democratic Republic of the Congo, the Kingdom of Belgium sought to replicate the french model of decolonization, granting nominal independence while maintaining the military and economic presence of the former

metropolis. Unfortunately, the implementation of this scenario was hampered by the policies of Patrice Lumumba, who adhered to Pan-African political principles and sought to eliminate any residual form of Belgian influence. This uncompromising stance in favor of the interests of the Congolese people and the resulting conflict with Belgium and its satellites in the Congo predetermined Patrice Lumumba's subsequent rapprochement with the USSR, which condemned any external intervention and supported the territorial integrity of the Congo, and even the independence of African countries. In this struggle, the Soviet Republic made a no less negligible contribution in the formation of Soviet-African relations.

Keywords : *Role, Lumumba, Training, Relations.*

L'Union soviétique a apporté une aide concrète au gouvernement de Lumumba pour atteindre ses objectifs. Des camions et des avions de transport ont notamment été envoyés au Congo, ce qui a permis aux forces gouvernementales de reprendre le contrôle de la province du Kasai. Ce rapprochement a suscité l'inquiétude des États-Unis, qui ont intensifié leur intervention dans la crise congolaise aux côtés des opposants à Lumumba, ce qui a conduit au coup d'État de 1961.

L'intensification de la politique étrangère soviétique en Afrique a débuté dans la seconde moitié des années 1950 et a été associée à l'importance croissante des pays du Sud, et notamment au début de la décolonisation. À partir de 1951, un processus progressif d'indépendance des colonies africaines de Grande-Bretagne, puis de France, a commencé; en 1957, le Ghana a été le premier à accéder à l'indépendance, suivi de la Guinée en 1958.

Le gouvernement soviétique a cherché à établir des liens aussi étroits que possible avec les pays nouvellement indépendants, les

soutenant dans leur développement sur une voie non capitaliste (comme modèle pour les colonies africaines n'ayant pas encore accédé à l'indépendance). La Guinée a reçu une aide soviétique cruciale immédiatement après avoir déclaré son indépendance et rompu tous ses liens avec la France, ce qui lui a permis de normaliser sa situation interne et de sortir de l'isolement international organisé par Paris. L'ambassade soviétique ouvrit ici plus tôt que dans d'autres États libérés, et c'est là que les représentants de l'État soviétique rencontrèrent pour la première fois Patrice Lumumba, jetant ainsi les bases de leur amitié et de leur coopération future.

En avril 1959, le jeune homme politique congolais, qui n'était pas encore Premier-ministre, arriva à Conakry pour participer à la Conférence des peuples africains et, le 18 avril, rencontra l'ambassadeur soviétique P.I. Gerasimov. Moscou manifesta son intérêt pour le futur dirigeant congolais et adopta une position sans ambiguïté condamnant le colonialisme belge.

Le Ghana ne put immédiatement développer pleinement ses relations avec l'URSS en raison de la forte influence britannique persistante. Néanmoins, même à ce stade précoce, le Premier-Ministre (et plus tard Président) du Ghana indépendant, Kwame Nkrumah, reçut un soutien politique soviétique important pour mettre en œuvre sa propre vision de l'avenir du continent africain. Nkrumah est devenu l'initiateur de projets d'intégration panafricaine radicaux, censés garantir l'unité politique du continent, le dépassement des frontières coloniales héritées et la possibilité d'une politique étrangère indépendante dans le contexte de la Guerre froide. En réalité, c'est Nkrumah qui a formulé la composante politique du panafricanisme, pertinente à son époque et reprise, entre autres, par Patrice Lumumba. En 1961, ses idées ont reçu le soutien d'autres États africains indépendants (principalement arabes, mais aussi la Guinée et le Mali), qui ont formé le Groupe de Casablanca.

Néanmoins, ces initiatives se sont heurtées à la résistance non seulement des anciennes métropoles, soucieuses de préserver leur influence politique et surtout économique, mais aussi d'une partie des élites des pays africains indépendants, soucieuses de préserver leur souveraineté nationale et leurs opportunités économiques. Le chef de file de ce groupe de pays africains était en réalité le Président libérien William Tubman, qui a initié l'unification de ces pays en 1961 au sein du Groupe de Monrovia.

Cependant, la position de ce groupe sur le continent a été considérablement renforcée par les anciennes colonies françaises qui ont accédé à l'indépendance en 1960 et ont maintenu des liens politiques étroits avec la France.

La Belgique, qui a accordé l'indépendance au Congo à la même époque en 1960, a également cherché à reproduire le modèle français de décolonisation : accorder une indépendance nominale tout en maintenant la présence militaire et économique de l'ancienne métropole. Cependant, la mise en œuvre de ce scénario a été entravée par la politique de Patrice Lumumba, qui adhérait aux principes politiques panafricains et cherchait à éliminer toute forme résiduelle d'influence belge. Cette position intransigeante en faveur des intérêts du peuple congolais et le conflit qui en a résulté avec la Belgique et ses satellites au Congo ont prédéterminé le rapprochement ultérieur de Patrice Lumumba avec l'URSS, qui condamnait toute intervention extérieure et soutenait l'intégrité territoriale du Congo.

L'Union soviétique a apporté une aide concrète au gouvernement de Lumumba pour atteindre ses objectifs. Des camions et des avions de transport ont notamment été envoyés au Congo, ce qui a permis aux forces gouvernementales de reprendre le contrôle de la province du Kasaï. Ce rapprochement a suscité l'inquiétude des États-Unis, qui ont intensifié leur intervention dans la crise congolaise.

aux côtés des opposants à Lumumba, ce qui a conduit au coup d'État de 1961.

Durant cette période, la volonté sincère des Soviétiques de soutenir le gouvernement de Lumumba, puis celui d'Antoine Gizenga, a été limitée par des circonstances objectives telles que l'embargo aérien de l'ONU et la réticence du Soudan à autoriser l'entrée de marchandises sur le territoire contrôlé par A. Gizenga à Stanleyville. Cependant, après l'apparition de possibilités de transit par la Tanzanie, pays ami des rebelles lumumbistes congolais, l'Union soviétique apporta, en 1964-1965, un soutien important aux forces de Laurent-Désiré Kabila, contribuant ainsi à leurs succès.

La position de principe de l'Union soviétique condamnant l'intervention occidentale et l'inefficacité de l'ONU à protéger les intérêts du peuple congolais, ainsi que son aide limitée mais significative tout au long de la crise congolaise, furent extrêmement importantes pour les relations avec les pays africains les plus proches. Les changements positifs les plus significatifs résultant de ces événements se produisirent dans les relations entre l'URSS et le gouvernement de Kwame Nkrumah.

Sous l'influence des événements en RDC, les dirigeants ghanéens prirent leurs distances politiques avec l'Occident, en particulier avec la Grande-Bretagne, et renforcèrent leurs contacts avec l'URSS, qui avait démontré son attachement aux principes anticolonialistes dans le développement de l'Afrique et sa volonté de promouvoir concrètement l'indépendance réelle de ces pays.

Dans ce contexte, le gouvernement Nkrumah a lancé des réformes économiques socialistes (avec une version modérée de la collectivisation agricole et la création d'un secteur public à vocation nationale). Le rapprochement avec le Ghana, intervenu dans le

contexte des événements congolais, a pris de l'importance, notamment en raison du rôle extrêmement important de Nkrumah dans les processus d'intégration panafricaine en cours. Dans le cadre d'un compromis entre les groupes de Casablanca et de Monrovia, l'Organisation de l'unité africaine a été créée en 1963. Kwame Nkrumah a eu l'opportunité d'élaborer un programme de développement économique pour la nouvelle union panafricaine, avec l'aide de conseillers économiques soviétiques, notamment V. Ya. Aboltin. Par la suite, l'Union soviétique a pu nouer des relations plus amicales avec d'autres gouvernements d'États africains indépendants.

L'expérience congolaise a ensuite conduit à l'intensification de la politique soviétique sur le continent, avec une meilleure compréhension des besoins des amis africains et la prise en compte des risques d'opposition de forces tierces. Concernant la RDC, la politique soviétique consistait à soutenir les partisans de Lumumba et leur offensive de 1964. Sur le continent, il devint important pour la politique soviétique de mettre en œuvre le principe, éprouvé lors de la crise du Congo, de soutien aux efforts spécifiquement africains pour lutter contre le néocolonialisme et les ingérences extérieures, y compris l'implication d'autres pays africains alliés, comme instrument le plus efficace d'assistance aux gouvernements amis.

Dès la décennie suivante, la présence et l'attrait idéologique soviétiques en Afrique augmentèrent considérablement. Cela s'expliquait par l'adhésion extrêmement active de l'Union soviétique aux principes et à l'aide apportée aux Africains dans la lutte contre le néocolonialisme et l'apartheid en Afrique du Sud. De plus, les idées de l'« afro-marxisme » gagnèrent en popularité, notamment après la libération des colonies portugaises, l'implication des pays socialistes alliés, notamment Cuba, ainsi que le renforcement des capacités techniques de la flotte et de l'armée de l'air soviétiques, ce qui simplifia l'approvisionnement militaire, par exemple en Angola et au

Mozambique.

De manière générale, la crise du Congo et la politique de Patrice Lumumba ont eu un impact fondamental sur le développement politique des États africains indépendants (elle a même constitué leur premier test sérieux). Pour la politique soviétique sur le continent, cette crise a été l'occasion de prouver son engagement sincère en faveur de l'indépendance et du développement du continent africain. Les leçons tirées de cette crise ont conduit à un renforcement des positions soviétiques et à une expansion de la coopération avec les États africains indépendants.

COMBAT DE PATRICE E. LUMUMBA SOUS SA FORME CONTEMPORAINE POUR LA JEUNESSE AFRICAINE: LA LUTTE ANTI-NEOCOLONIALISME

Par

Le Professeur ADOU YAO Nicaise¹

Résumé

Nul n'ignore que le colonialisme, tout comme le néocolonialisme, empoisonne la vie des Africains. Ainsi, le combat de Patrice Lumumba et d'autres leaders africains a consisté à décoloniser et à dénéocoloniser le continent noir qui ploie sous l'impérialisme occidental. L'objectif du colonialisme et du néocolonialisme demeure le même : l'exploitation des peuples africains et leur maintien dans la pauvreté indescriptible. Pour ce faire, la résistance au néocolonialisme en Afrique doit être le devoir sacré de chaque État africain, mieux de la jeunesse africaine. Car, le combat de longue haleine mené par Patrice Lumumba et d'autres pères de l'indépendance reste d'actualité.

Abstract

Everyone knows that colonialism, like neocolonialism, poisons the lives of Africans. Thus, the struggle of Patrice Lumumba and other African leaders consisted of decolonizing and deneocolonizing the black continent, which was buckling under Western imperialism. The objective of colonialism and neocolonialism remains the same : the exploitation of African peoples and their maintenance in indescribable poverty. To achieve this, resistance to neocolonialism in Africa must be the sacred duty of every African

¹ Professeur à l'Université Russe de l'Amitié des Peuples Patrice Lumumba,
PhD en Droit, adu-ya@pfur.ru

state, and even better, of African youth. For the long-term struggle led by Patrice Lumumba and other fathers of independence remains relevant today.

0. Introduction

Il y a 100 ans, jour pour jour, que naquit Patrice E. Lumumba. 65 ans après l'indépendance de la République Démocratique du Congo et 64 ans après la mort de Patrice Emery Lumumba qui donna sa vie pour sa patrie et tout le continent africain. Que peut-on tirer comme leçon pour la jeunesse africaine d'aujourd'hui? Les indépendances des pays africains restent-elles un acquis ou une nouvelle forme de lutte qui s'impose au continent? Sur une telle question se porte notre réflexion lors de la Conférence Internationale organisée par l'Université Libre de Kinshasa et l'Université Russe de l'Amitié des Peuples Patrice Lumumba lors des commémorations des 100 ans d'anniversaire de l'une des figures de la lutte contre le colonialisme, Patrice E. Lumumba, et des 65 ans de la RDC.

De notre réflexion, il ressort que du colonialisme l'Afrique fait face à une autre forme de résistance appelée "néocolonialisme". Si ce phénomène avait été constaté et dénoncé dès les années 1960 après le début des indépendances des États africains, aujourd'hui force est de constater qu'il s'est renforcé et exige des africains une réaction conséquente.

1. Nkrumah K. et le néocolonialisme

Kwame Nkrumah, le père de l'indépendance de la République du Ghana (1957), est considéré comme le fondateur du concept de « néocolonialisme », présenté dans son ouvrage « Néocolonialisme: la

dernière étape de l'impérialisme »³ publié en 1965.

Il convient de noter que Nkrumah lui-même a utilisé le terme « néocolonialisme » encore plus tôt dans son ouvrage intitulé « L'Afrique doit s'unir »⁴ en 1963. Par ailleurs, il convient de noter que le « néocolonialisme » est associé à d'autres concepts tels que le capitalisme, l'impérialisme, le colonialisme, qui présentent un lien logique. Ce lien réside dans le fait que le capitalisme, dont l'objectif principal est l'augmentation du capital et la réalisation de profits, a conduit à l'impérialisme, c'est-à-dire à la conquête des territoires pour leur exploitation. C'est le colonialisme. De plus, avec l'émergence des systèmes de résistance dans le tiers-monde, notamment le socialisme et le communisme qui ont conduit au processus de décolonisation et à la libération des peuples de l'oppression, une nouvelle forme de système d'exploitation des territoires du tiers-monde apparaît: le néocolonialisme. Le néocolonialisme n'est rien d'autre que le « colonialisme » avec le préfixe « néo », traduit du grec qui veut dire « nouveau ». Par conséquent, le « néocolonialisme » n'est rien d'autre qu'une nouvelle forme de colonialisme, donc d'exploitation.

Selon Nkrumah, le néocolonialisme est apparu après l'indépendance des pays du tiers-monde et se manifeste par la création des institutions et des mécanismes visant à dominer et à maintenir ces États sous la dépendance du capitalisme (impérialisme) vis-à-vis de l'Occident, en exerçant un contrôle sur les ressources des pays nouvellement indépendants. Autrement dit, les objectifs du capitalisme et, par conséquent, des anciens pays impérialistes occidentaux restent les mêmes; seuls les méthodes et les mécanismes changent.

³ Kwame Nkrumah. Néocolonialisme, la dernière étape de l'impérialisme : <https://www.marxists.org/ebooks/nkrumah/nkrumah-neocolonialism.pdf>

⁴ KWAME NKUMAH. L'Afrique doit s'unir : https://www.academia.edu/39235360/Africa_Must_Unite_KWAME_NKRUMAH

Ainsi, plus d'un demi-siècle après l'indépendance des pays du tiers-monde (désormais appelés pays du Sud dans la littérature scientifique moderne), ceux-ci demeurent vulnérables, comme en témoignent le retard économique et technologique, la faim, la pauvreté, les menaces d'épidémies et de pandémies, etc., malgré leurs riches ressources naturelles.

Tout cela se produit au mépris des valeurs prétendument universelles proclamées dans le monde: droits de l'homme, démocratie, égalité, dignité, etc. Ainsi, le non-respect de ces valeurs universelles proclamées plusieurs décennies plus tard, après la libération de nombreux peuples du Sud de l'oppression, ne fait qu'engendrer de nouvelles frictions dans le monde. En témoignent de nouvelles vagues d'indignation dans divers pays et régions d'Afrique: la situation au Sahel, la rupture des relations diplomatiques, la dénonciation de divers accords, notamment militaires, etc.

Autrement dit, on peut désormais parler de nouvelles vagues de résistance au néocolonialisme apparues après la décolonisation du continent africain – la « dé-néo-colonisation » de l'Afrique. Quelles devraient être les nouvelles tâches du « dé-néocolonialisme » en Afrique? Quelles stratégies de lutte contre le néocolonialisme doivent être menées dans l'Afrique moderne? Les tâches de lutte contre le néocolonialisme en Afrique sont diverses, compte tenu de la complexité des problèmes auxquels sont confrontés les peuples du continent. On peut citer les défis économiques, politiques, culturels, technologiques, institutionnels et bien d'autres.

2. Lutte économique

L'Afrique est le continent le plus riche en ressources naturelles et humaines. Ces ressources naturelles restent inépuisables après des siècles d'exploitation. On y trouve notamment le diamant,

l'or, le nickel, l'uranium, le titane, le graphite, le fer, les phosphates, l'aluminium, le gaz, le pétrole, le bois et des ressources halieutiques⁵.

L'Afrique possède également une faune et une flore uniques. De plus, le continent africain est le plus jeune et connaît la croissance démographique la plus rapide au monde. Selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la population du continent était de 1,5 milliard d'habitants en 2024 et atteindra 2,5 milliards d'ici 2050⁶.

D'une part, cela garantit la sécurité de la population du continent à l'avenir, mais d'autre part, cette croissance démographique crée certains problèmes de développement pour aujourd'hui, car il est urgent, au fil du temps, de résoudre au moins trois problèmes importants: se nourrir, se soigner et s'éduquer. Cependant, on peut malheureusement affirmer que les richesses de l'Afrique ne sont pas exploitées dans l'intérêt de la population du continent, et que l'économie est entre les mains des plus grands conglomérats des pays occidentaux. Par conséquent, l'indice de développement de richesse de la population des pays africains en 2023-2024, selon le Programme des Nations Unies pour le développement, reste aujourd'hui l'un des plus bas de la planète⁷. Nous pensons qu'il est juste d'affirmer que le colonialisme et le néocolonialisme se valent. Seules les méthodes et les formes ont changé, mais l'objectif reste le même: exploitation et domination. C'est pourquoi l'une des tâches les plus importantes de la lutte contre le néocolonialisme en Afrique aujourd'hui est de restituer aux Africains le contrôle de leurs ressources économiques. Ce n'est

⁵ Ressources naturelles de l'Afrique. <https://dzen.ru/a/XxVKMxDtxx27nryN>

⁶ (Blog) As Africa's Population Crosses 1.5 Billion, The Demographic Window Is Opening; Getting The Dividend Requires More Time And Stronger Effort. <https://www.uneca.org/stories/%28blog%29-as-africa%E2%80%99s-population-crosses-1.5-billion%2C-the-demographic-window-is-opening-getting>

⁷ [Human Development Insights. <https://hdr.undp.org/data-center/country-insights#/ranks>]

qu'ainsi que les pays africains pourront accéder à la souveraineté économique et résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés, notamment en étant capables de se soigner, de se nourrir et de s'éduquer pour le développement du continent.

3. Lutte politique

Après l'indépendance totale de l'Afrique du colonialisme, de nombreux experts pensaient que l'Afrique s'était débarrassée de ce phénomène social négatif et serait capable de construire son propre avenir. Cependant, l'expérience a démontré le contraire. La plupart des dirigeants africains sont restés sous la coupe de leurs maîtres coloniaux, qui ont continué à prendre des décisions contre les intérêts des Africains. Tous les dirigeants qui déplaisaient à l'Occident ont été éliminés ou qualifiés de dictateurs, afin de les discréditer auprès de leur peuple et de la communauté internationale. Tel fut le cas de l'assassinat de Patrice Emery Lumumba et bien d'autres combattants africains pour la liberté. La politique des dirigeants africains devait servir les intérêts de l'ancienne métropole. Comme l'indiquent certaines sources, dans certains pays africains, même la nomination des membres du gouvernement et des hauts fonctionnaires devait être approuvée par la métropole. Même l'ordre du jour de certaines réunions gouvernementales devait être approuvé par "les maîtres".

Ainsi, on peut constater que l'indépendance politique des pays africains, censée orienter le continent sur la bonne voie du développement, s'est avérée formelle et a continué de servir les intérêts des colonisateurs. À cet égard, les tâches politiques de la lutte contre le néocolonialisme sont de préparer de véritables dirigeants africains qui placent les intérêts de leur peuple en premier lieu, des dirigeants élus par leur peuple et non sur ordre de quelques puissances.

4. Tâches culturelles

La culture est l'élément le plus important de l'identité de chaque individu et de chaque société. La perte de sa culture, de ses traditions et de ses coutumes par chaque individu le prive de tout repère et entraîne une perte d'identité. Malheureusement, on peut affirmer que l'un des principaux objectifs de la colonisation étant l'acculturation des peuples africains pour en faciliter leur domination.

La culture s'exprime également dans les œuvres d'art. Le pillage des biens culturels des peuples africains par les pays occidentaux pendant la colonisation est avéré. Aujourd'hui, à l'ère du néocolonialisme, l'acculturation se fait grâce aux technologies de l'information modernes qui promeuvent le mode de vie occidental dans l'espace numérique comme la plus haute réalisation culturelle. Cela consiste principalement à diffuser des valeurs non traditionnelles opposées au mode de vie africain. À cet égard, la lutte contre le néocolonialisme en Afrique vise aujourd'hui à protéger et à préserver la culture et les traditions des peuples du continent.

5. Tâches technologiques

La plus grande erreur des pays occidentaux à l'égard des États africains est qu'un demi-siècle après leur indépendance, l'Afrique ne constitue encore qu'une base de matières premières pour l'Europe. De l'avis de l'Occident, tout développement technologique peut menacer l'hégémonie économique européenne. Il a donc besoin que l'Afrique ne reste qu'une base de matières premières et un marché pour les produits technologiques à forte valeur ajoutée. À cet égard, toute tentative des pays africains de sortir de cette situation est perçue comme un défi et une menace pour l'hégémonie occidentale. Il convient également de noter qu'un demi-siècle après leur indépendance, l'économie des pays africains repose encore sur les

produits de la domination coloniale: café, cacao, pétrole, gaz, etc., et ce n'est pas un hasard. Par conséquent, la lutte contre le néocolonialisme implique d'assurer une percée technologique pour les pays africains si le continent veut sortir de sa situation économique actuelle.

6. Tâches institutionnelles

Aujourd'hui, le rôle important des organisations internationales et des associations d'intégration régionale est évident, notamment parce que, dans les réalités modernes, aucun État ne peut survivre seul. Les objectifs des organisations internationales (associations d'intégration régionale) visent à résoudre des problèmes communs urgents qu'un État à lui seul ne peut résoudre. À cet égard, les États africains créent ou rejoignent des mécanismes régionaux ou universels déjà existants: la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Union africaine (UA), l'ONU, etc. Si la participation des pays africains à ces différentes organisations permet de résoudre des problèmes spécifiques au continent, de nombreuses questions se posent quant à leur poids dans le travail de ces organisations et à leurs objectifs.

Globalement, on constate que les pays africains jouent un rôle secondaire au sein de l'ONU. Dans une certaine mesure, ils remplissent les fonctions des métropoles, par exemple lors des votes à l'Assemblée générale des Nations Unies. L'auteur de cet exposé aborde ce sujet en détail dans sa monographie « *L'Afrique dans le système des relations internationales modernes dans le contexte de l'Opération Militaire Spéciale (OMS) en Ukraine* », en se référant aux votes des pays africains sur les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la crise ukrainienne.

Par ailleurs, il convient de noter que les institutions créées par les pays africains eux-mêmes sont devenues des instruments d'influence sur les États africains. On peut citer l'exemple de la CEDEAO, dont l'autorité est aujourd'hui sérieusement mise à mal par la crise au Sahel, tout simplement parce que les pays occidentaux l'utilisent pour résoudre leurs problèmes géopolitiques dans la sous-région. Concernant l'UA, la question de son autonomie se pose également, puisque l'essentiel du budget nécessaire à son fonctionnement et à l'organisation de ses travaux incombe à l'Union européenne et à des pays non africains⁸. Ainsi, la souveraineté des États africains sur la scène internationale ne sera pas garantie si les questions d'autonomie ne sont pas résolues. L'émergence de nouvelles alternatives, telles que les BRICS, peut contribuer à renforcer la souveraineté des pays africains sur la scène internationale.

7. Tâches pour assurer la défense et la sécurité

La situation humanitaire en Afrique laisse beaucoup à désirer. Les statistiques sur le nombre de guerres, de personnes déplacées à l'intérieur des pays et de réfugiés, la malnutrition et la progression des maladies sur le continent sont impressionnantes. La confiance accordée depuis longtemps à d'autres acteurs pour leur souscrire la sécurité n'a fait qu'affaiblir les pays africains en matière de défense. Ceci explique l'insécurité aux frontières des États, qui contribue à la prolifération de la criminalité transfrontalière et à l'affaiblissement des structures étatiques, etc.

Aujourd'hui, l'Afrique est confrontée à des problèmes de sécurité non seulement en matière de protection physique des citoyens, de leurs biens et de leurs institutions, mais aussi dans les

⁸ Financement de l'Afrique – Le budget de l'UE et au-delà.
[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/690668/EPRS_BRI\(2021\)690668_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/690668/EPRS_BRI(2021)690668_EN.pdf)

domaines de l'alimentation, de l'énergie, etc.

8. Conclusion

Le néocolonialisme d'aujourd'hui, comme le colonialisme d'hier, "empoisonne" la vie de nombreux peuples africains. Il constitue un sérieux obstacle au renforcement de la souveraineté militaro-politique, économique, culturelle, technologique et alimentaire des pays africains. Si les formes et les méthodes du colonialisme ont évolué sous le néocolonialisme, l'objectif ultime reste le même: extraire du profit en exploitant les populations, en les maintenant dans la pauvreté et en les transformant en citoyens de seconde zone. Nous pensons donc que résister au néocolonialisme en Afrique est le devoir sacré de chaque État africain et en particulier de la jeunesse africaine. Ceci dit, les combats qu'ont menés Patrice Lumumba et d'autres leaders africains, hier comme aujourd'hui, restent encore d'actualité.

ETAT, JEUNESSE, DEFIS ET CRISE IDENTITAIRE

FRAGILITES MEMORIELLES ET IDENTITAIRES.

DEFIS POUR LA CONSCIENCE HISTORIQUE ET LA REVOLUTION DE L'IMAGINAIRE

Par

Le Professeur Henri GBADI FINIMONGA¹

Les sociétés qui ont connu de graves crises existentielles ayant fait craindre leur disparition pure et simple, ont souvent imaginé des mécanismes de « résurrection », sinon elles ont végété dans des entrelacs d'une existence a minima. Ces ruptures historiques ont déstructuré les sociétés, leur faisant perdre parfois jusqu'à leurs identités. C'est le cas notamment des catastrophes naturelles, de l'esclavage, des conquêtes ennemies, des soumissions de longue durée, de la colonisation, des défaites militaires, des démembrements des territoires, des déportations, des chocs culturels trop brutaux, des ablations culturelles, des déstructurations démographiques.

(Mova Sakanyi H., Ubuntu et résilience des peuples africains. Nouvelle édition revue et augmentée, Paris, L'Harmattant, 2022, p.13)

Résumé

L'histoire nous renseigne assez sur les expériences traumatisantes des peuples et des nations. Les tristement célèbres événements ayant déchiré l'Afrique, en l'occurrence l'esclavage, la

traite négrière, la colonisation, les guerres civiles, les répressions sanglantes, etc. ont un écho particulier. Ces événements ont laissé des stigmates, des traces extrêmement douloureuses. S'en est suivi l'ébranlement des repères culturels et la dépréciation identitaire. La démarche présente consiste à cerner les contours de cette violence symbolique et son incidence sur la trajectoire du continent. La violence inouïe exercée à la fois sur le corps et sur la mémoire a eu pour but d'asseoir l'aliénation et de légitimer la domination. Les vulnérabilités de la mémoire et de l'identité collectives constituent des défis majeurs pour la conscience historique et la révolution de l'imaginaire, conditions de possibilité de la reprise de soi.

Mots clés : Afrique, Mémoire collective, Identité collective, Histoire, Esclavage, Colonisation.

Abstract

History provides us with ample information about the traumatic experiences of peoples and nations. The infamous events that tore Africa apart, namely slavery, the slave trade, colonization, civil wars, bloody repressions, etc., have a particular resonance. These events have left scars and extremely painful traces. This has led to the undermining of cultural landmarks and the depreciation of identity. The present approach consists of identifying the contours of this symbolic violence and its impact on the continent's trajectory. The unprecedented violence inflicted on both the body and memory was intended to establish alienation and legitimise domination. The vulnerabilities of collective memory and identity are major challenges for historical consciousness and the revolution of the imagination, conditions that make it possible to regain control of oneself.

Keywords: Africa, Collective memory, Collective identity, History, Slavery, Colonialism.

0. Introduction

Le continent africain a été et, paradoxalement, demeure encore aujourd'hui le théâtre des violences inouïes. Il a connu l'esclavage, la traite négrière, puis la colonisation. Il continue de languir sous les affres du capitalisme sauvage, du néocolonialisme et la barbarie observable dans la plupart des États. Vécue sous des formes tantôt dévoilées tantôt déguisées, cette barbarie fait des victimes par milliers. Les guerres fratricides aux facteurs à la fois endogènes et exogènes, les répressions sanglantes des régimes totalitaires, la tyrannie des dirigeants et bien d'autres maux qui gangrènent le continent, font qu'aujourd'hui les atrocités soient encore profondément ressenties, au point de mettre à dure épreuve toute aspiration légitime à une existence apaisée. Ces atrocités se répercutent sur la mémoire. Que faire face à la violence ainsi exercée à la mémoire? Quels sont les défis identitaires liés aux atteintes à la mémoire collective ? La réflexion se divise en deux grandes parties. Dans un premier temps, nous passons en revue les abus de la mémoire, des formes insidieuses de violence qui ont comme effet pervers le mal-être identitaire. Dans la seconde partie, il s'agit d'insister sur la prise de conscience face à l'instrumentalisation de la mémoire, la conscience historique et la révolution de l'imaginaire étant des conditions d'émancipation.

I. Les abus de la mémoire comme formes insidieuses de violence

I.1. La mémoire troublée

À la fois diffuse et profuse, la violence est un phénomène protéiforme. Outre les agressions physiques et verbales, il existe une violence symbolique, celle qui n'éclate pas au grand jour, tant elle est dissimulée, comme le dirait Bourdieu, « violence douce, invisible,

méconnue comme telle »⁹. C'est ici qu'il sied de relever les atteintes de la mémoire. En effet, la violence de la mémoire est liée à son usage. Mettant en perspective l'histoire, la mémoire et l'oubli, Paul Ricœur écrit : « L'us comporte la possibilité de l'abus. Entre us et abus se glisse le spectre de la mauvaise mimétique. C'est par le biais de l'abus que la visée véritative de la mémoire est massivement menacée »¹⁰. La problématique de la mémoire enveloppe d'autres préoccupations, notamment la justice et la reconnaissance. Faire mémoire, c'est rendre justice. Et il n'y a point de justice sans juste usage de la mémoire.

Dans des contextes particuliers où la mémoire est souillée, il y a nécessité de purification. Un tel rite de purification se veut le résultat d'une conscience critique. À cet effet, Jean de Dieu Moleka fait une remarque judicieuse : « C'est à plusieurs, dans le cadre d'un véritable débat public, et selon les règles du jeu admises par tous, que l'on peut reconstruire une juste mémoire, une mémoire heureuse et apaisée »¹¹. Qu'elle soit artificielle ou naturelle, la mémoire est caractérisée par une vulnérabilité propre dont témoignent les multiples occurrences d'abus. Ainsi qu'on le voit chez Ricœur, les abus de la mémoire naturelle sont observés sur trois plans, à savoir : le plan pathologique-thérapeutique avec les troubles de la mémoire empêchée, le plan pratique avec les troubles de la mémoire manipulée et le plan éthico-politique avec les troubles de la mémoire abusivement convoquée.

La mémoire naturelle est cette faculté innée de conserver les traces des événements et d'en rendre compte par le souvenir. C'est le

⁹ P. BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, p. 219 ; Lire également H. GBADI F., « La violence dans l'orbite de la raison. Approche des défis contemporains à partir de Paul Ricœur », *Cahiers Africains de droits de l'Homme et de la Démocratie ainsi que du Développement durable*, Vol 1, n°062, janvier-mars, 2019, pp. 339-370.

¹⁰ P. RICŒUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 68.

¹¹ J. D. MOLEKA LIAMBI, *La poétique de la liberté dans la réflexion éthique de Paul Ricoeur*, Paris, Harmattan, 2006, p. 154.

réservoir de nos expériences, le dépôt où s'archivent les événements marquants de l'histoire. Les abus y relatifs consistent précisément dans les empêchements, la répression, la manipulation et l'imposition. Il s'agit d'un stade clinique, pathologique-thérapeutique. « C'est à ce niveau et de ce point de vue qu'on peut légitimement parler de mémoire *blessée*, voire *malade*. En témoignent des expressions courantes telles que traumatisme, blessure, cicatrices, etc. »¹². L'Afrique dont l'histoire a été et, ironie du sort, continue d'être émaillée d'horreurs se trouve forcément dans ce stade clinique de la mémoire.

La mémoire empêchée est celle confrontée aux pertes affectant le pouvoir, le territoire, les populations qui constituent la substance d'une entité. « On peut parler, non seulement en un sens analogique, mais dans les termes d'une analyse directe, de traumatismes collectifs, de blessure de la mémoire collective »¹³. Pour illustrer ce fait, il suffit de se référer aux cas d'amnistie qui forcent les victimes à oublier la violence leur infligée par leurs bourreaux. Ici, hélas, l'amnistie sonne comme l'amnésie. Cela s'accroît avec la destruction des symboles et leur effacement de la mémoire. Il va ainsi de l'Afrique qui a connu un désastre sur le plan de l'infrastructure mentale, au point qu'aux pratiques séculaires jugées précocement de fétichistes furent substituées celles occidentales prétendument idéales. D'où la terrible aliénation culturelle qui s'en suivit. Ainsi, « sont emmagasinés dans les archives de la mémoire collective des blessures symboliques appelant guérison »¹⁴.

Au niveau éthico-politique se fait le constat d'une mémoire abusivement commandée. L'imposition ici procède subtilement du devoir de mémoire, lequel se veut une tâche dans le cadre de la cure

¹² P. RICŒUR, *O. c.*, p. 83.

¹³ *Ib.*, p. 95.

¹⁴ *Ib.*, p. 96.

thérapeutique. Cette tâche est notamment celle de justice envers ceux qui nous ont précédés et envers qui nous demeurons des éternels débiteurs. Ce qui, par ailleurs, corrobore la thèse de Ernest-Marie Mbonda sur justice intergénérationnelle. Parlant des obligations envers les générations précédentes, notamment les parents et les ancêtres, l'auteur évoque « le droit au respect, le droit à l'assistance et le droit à la mémoire » ¹⁵. Et, en ce qui concerne ceux qui nous ont précédés dans l'au-delà, nous parlerions plus précisément d'une justice inter-cosmique, laquelle est aussi intergénérationnelle. L'exercice de remémoration et/ou commémoration constitue en ce sens un acte de dignité et de justice, bref un acte de noblesse, sinon la noblesse de l'acte.

Héritiers d'un passé et d'une tradition, nous sommes redevables à ceux qui nous ont précédés d'une part de ce que nous sommes. Le devoir de mémoire ne se borne pas à garder la trace matérielle, scripturaire ou autre, des faits révolus mais entretient le sentiment d'être obligé à l'égard de ces autres dont nous dirons plus loin qu'ils ne sont plus mais qu'ils ont été. Payer la dette, dirons-nous, mais aussi soumettre l'héritage à l'inventaire. [...] parmi ces autres à l'égard desquels nous sommes endettés, une priorité morale revient aux victimes¹⁶.

Certes, le devoir de mémoire est une quête du juste et du bien. Cependant, les écueils ne manquent pas. Ainsi, on assiste à la convocation intempestive de la mémoire. « C'est ici qu'une certaine revendication de mémoires passionnelles, de mémoires blessées, contre la visée plus vaste et plus critique de l'histoire vient donner à la prolifération du devoir de mémoire un ton comminatoire qui trouve

¹⁵ E.-M MBONDA, *À propos de la justice transitionnelle dans l'Afrique traditionnelle*, dans Mbonda E.-M & D. Rondeau, *La contribution des savoirs locaux à l'éthique, au politique et au droit*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2015, p. 134.

¹⁶ Ricœur P., o. c., p. 108.

dans l'exhortation à commémorer à temps et contretemps son expression la plus manifeste »¹⁷. La prolifération des mémoires prouve assez que celles-ci sont parfois, sinon souvent, abusivement commandées. Sur le plan politique, une telle prolifération des mémoires ou des célébrations des mémoires peut se justifier par la quête d'adhésion populaire. « La mémorisation forcée se trouve ainsi enrôlée au bénéfice de la remémoration des péripéties de l'histoire commune tenues pour les événements fondateurs de l'identité commune. La clôture du récit est mise ainsi au service de la clôture identitaire de la communauté. [...] À la mémorisation forcée s'ajoute les commémorations convenues. Un pacte redoutable se noue ainsi entre remémoration, mémorisation et commémoration »¹⁸.

1.2. Le mal-être identitaire au cœur de la violence mémorielle

Il y a un lien intrinsèque entre la fragilité de la mémoire et celle de l'identité. Autant la mémoire connaît de vulnérabilité, autant le fait l'identité. Fort de ce constat, Philippe Braud note : « Liée ou non à des violences physiques, la violence symbolique provoque une souffrance dont le noyau central est l'atteinte portée au moi identitaire »¹⁹. Quels sont, en effet, les facteurs déterminants de cette fragilité identitaire ? Il y en a trois, à savoir premièrement le rapport difficile de l'identité au temps, « difficulté primaire qui justifie précisément le recours à la mémoire, en tant que composante temporelle de l'identité, en conjonction avec l'évaluation du présent et la projection du futur »²⁰. La distance temporelle a un effet corrosif sur les identités, comme elle provoque l'usure de la mémoire. Deuxièmement, la fragilité identitaire a pour cause la confrontation

¹⁷ *Ib.*, p. 108-109.

¹⁸ *Ib.*, p. 104.

¹⁹ P. BRAUD, « Violence symbolique et mal-être identitaire », *Raisons politiques*, vol 1, n°9, 2003, p. 36.

²⁰ P. RICCEUR, *O. c.*, p. 98.

avec autrui ressenti comme menace. « L'autre parce qu'autre vient à être perçu comme un danger pour l'identité propre, celle du nous comme celle du moi »²¹. La pureté devient problématique. Le racisme, l'épuration ethnique, le tribalisme, le régionalisme et toutes autres formes de discriminations sont à bien des égards des faits du repli identitaire. « Ce sont bien les humiliations, les atteintes réelles ou imaginaires à l'estime de soi, sous le coup de l'altérité mal tolérée, qui font virer de l'accueil au rejet, à l'exclusion, le rapport que le même entretient avec l'autre »²². Une troisième cause de la fragilité identitaire est celle qui relève de l'héritage de la violence fondatrice :

Ce que nous célébrons sous le titre d'événements fondateurs, ce sont pour l'essentiel des actes violents légitimés près coup par un État de droit précaire, légitimés à la limite, par leur ancienneté même, par leur vétusté. Les mêmes événements se trouvent ainsi signifier pour les uns la gloire, pour les autres l'humiliation. [...] C'est ainsi que sont emmagasinées dans les archives de la mémoire collective, des blessures réelles et symboliques. Ici, la troisième cause de fragilité de l'identité se fonde dans la seconde²³.

À la revendication d'une identité propre dont la fragilité vient d'être dévoilée se greffent des formes d'abus de la mémoire qui exercent une réelle pression sur les individus et les collectivités. Ces manipulations sont en lien étroit avec le phénomène idéologique qui se place lui-même entre revendication identitaire et expressions publiques de la mémoire. Or, le propre de toute idéologie est la dissimulation. « C'est au niveau où l'idéologie opère comme discours justificatif du pouvoir, de la domination, que se trouvent mobilisées les ressources de manipulation qu'offre le récit. La domination, on l'a

²¹ *Ib.*, p. 99.

²² *Ib.*, p. 99.

²³ *Ib.*, p. 99.

compris, ne se limite pas à la contrainte physique »²⁴. À titre d'exemple, outre les sévices corporels administrés sur le colonisé par le colonisateur, le récit idéologique mobilisé par ce dernier comme instrument pour légitimer le joug colonial, tout en faisant prospérer l'entreprise criminelle de prédation en Afrique, a joué un rôle capital dans l'aliénation. D'où la violence symbolique par la dépréciation et l'ébranlement des repères identitaires.

II. De l'instrumentalisation à la prise de conscience

II.1. Instrumentalisation de la mémoire collective

La mémoire collective est loin d'être à l'abri de distorsions ou de manipulations. Cette problématique d'instrumentalisation de la mémoire croise celle de l'identité collective. S'il est vrai que la fragilité identitaire a entre autres causes la manipulation de la mémoire, il est non moins vrai que la mémoire instrumentalisée procède par des variantes identitaires. L'on s'emploie ainsi à remanier les souvenirs et, s'il le faut, à falsifier l'histoire dans une quête de primauté identitaire. Les remodelages de la mémoire conformément aux attentes idéologiques particulières ouvrent ainsi largement la voie aux pratiques attentatoires à l'intégrité mémorielle et identitaire d'une société. Les auteurs intellectuels de cette entreprise sont notamment les tenants de certains régimes visant la légitimation de leur pouvoir. Les travaux de Cheik Anta Diop demeurent d'une grande valeur sur le thème de la falsification de l'histoire.

L'instrumentalisation de la mémoire collective vise à occulter le passé pour mieux contrôler le présent et, de ce fait, le futur. Cette mutabilité du passé est bien médiatisée par George Orwell dans son roman *1984*, où, au Commissariat des archives, l'histoire tout entière était un palimpseste gratté et réécrit aussi souvent que c'était

²⁴ *Ib.*, p. 104.

nécessaire, et où, une fois effectué le changement, il n'aurait été possible en aucun cas de prouver qu'il y avait eu falsification, le mensonge devenant ainsi "vérité" universelle. Il ressort dudit roman que quiconque commande le passé commande l'avenir et qui commande le présent commande le passé. En effet, le passé est effrayant parce qu'il détient des preuves irréfutables de vérité, susceptibles d'opposer un démenti à tout instant. La mémoire est dangereuse pour le système dominant. D'où les remodelages continuels en vue de conférer à l'histoire une "cohérence", du reste factice, avec l'idéologie en présence. L'on fait disparaître les personnes jugées encombrantes ou on modifie leur passé à l'aide des faux témoignages. Il sied ainsi de noter que les épurations et les vaporisations font partie du mécanisme de l'État.

Hannah Arendt distingue les mensonges politiques traditionnels et les mensonges politiques modernes. Ils jouent des fonctions différentes. Les premiers ont pour rôle de protéger des secrets authentiques, des secrets d'État ou des secrets diplomatiques. Ils porteraient sur des intentions potentielles face à la certitude des faits accomplis. Les seconds sont des vraies falsifications des faits. Ils procèdent de la réécriture de l'histoire et de la fabrication des images.

Ces mensonges organisés peuvent conduire les trompeurs à se duper eux-mêmes, à croire à l'image fabriquée et à perdre tout contact avec la réalité. Ils peuvent mener à la violence dans la mesure où ils portent à détruire ce qu'ils nient, comme l'a montré l'expérience des gouvernants totalitaires. Ils conduisent le plus souvent au cynisme, c'est-à-dire à l'incapacité de s'orienter à travers les informations et les images véhiculées. La négation délibérée de la réalité- le mensonge moderne- et la possibilité de changer la réalité- l'agir politique- procèdent toutes deux de la même faculté, l'imagination qui nous offre la possibilité de dire oui ou non aux faits. C'est pourquoi le mensonge moderne est dangereux pour l'exercice de la liberté

politique²⁵.

La falsification de l'histoire en tant que mensonge délibéré aurait conduit notamment au transfert du miracle égyptien au miracle grec²⁶. Les thèses calamiteuses de Hegel²⁷ qui excluent l'Afrique de l'histoire sont assez emblématiques du mensonge théorisé et universalisé à l'endroit du continent noir et de la violence symbolique qui en découle. Savoir remédier à la violence de l'aliénation culturelle par la reconquête de son passé spolié, tel nous semble le vrai défi. La destruction de la mémoire collective aboutit à un drame collectif, à savoir le déracinement de l'être, l'écrasement de ce qui doit être le plus ancré en nous. Le passé reste un principe d'action pour le présent. Par conséquent, détruire la mémoire, c'est absolument vider de sa substance un individu ou une collectivité. La mémoire reste donc une arme redoutable de résistance, indispensable à la reconquête de soi et de sa liberté exilée. La meilleure façon pour l'Afrique de maintenir et de d'entretenir sa mémoire, c'est de promouvoir une éducation axée sur la vraie histoire, une version écrite par les Africains eux-mêmes, au-delà de tout préjugé. Pour cela, il faut à la fois une conscience critique et un imaginaire créatif.

II.2. Conscience historique et révolution de l'imaginaire

L'oubli de l'histoire, c'est l'oubli de soi. C'est pour cela qu'il sied d'insister sur la conscience historique afin de sauvegarder la mémoire collective menacée. Il est un fait que l'Afrique a connu un

²⁵ H ARENDT, cité par J.-M. PIOTTE, *Les grands penseurs du monde occidental. L'éthique et la politique de Platon à nos jours*, Québec, Editions Fides, 2005, p. 180 ; Lire également Arendt H., *Édifier un monde*. Textes édités par Dominique Séglaard, traduit par Mira Köller et Dominique Séglaard, Paris, Seuil, 2007.

²⁶ Pour l'économie du débat entre le miracle égyptien et le miracle grec, lire Mpala Mbambula L., *L'homocentrisme par-delà l'eurocentrisme et l'afrocentrisme. Débat sur l'origine de la philosophie*, Saint-Denis, Edilivre, 2018.

²⁷ B OKOLO Okonda, *Hegel et l'Afrique. Thèses, critiques et dépassements*, Paris, Argenteuil, Le cercle herméneutique, 2010.

lavage de cerveau systématique au moyen d'un discours émis par le logiciel impérialiste et hégémonique occidental. C'est dans ce sens que Mudimbe, dans *The Idea of Africa*²⁸ parle de la bibliothèque coloniale, faisant allusion à l'immense production intellectuelle erronée sur l'Afrique. Il sied de la démanteler. Pierre Kabuika écrit : « L'historiographie africaine doit être centrée sur la construction de la conscience historique et la rupture épistémologique des savoirs néo-colonisés érigés en vérité historique immuable »²⁹. Il faut absolument briser cette image caricaturée d'une Afrique en marge de l'histoire. Tâche qui incombent aux Africains, et particulièrement ceux qui sont impliqués dans la formation de la jeunesse, est donc celle de « casser les stéréotypes d'une Afrique rétrograde, a-historique et primitive inventée de toutes pièces »³⁰, de rétablir la vérité et reconstruire la juste mémoire. C'est une condition *sine qua non* de la renaissance africaine célébrée par des figures emblématiques, à l'instar de Cheik Anta Diop, héros éponyme de ce courant commun, qui a mis en évidence la falsification de l'histoire. Casser les stéréotypes rétrogrades, c'est transformer et réorienter l'imaginaire africain, bref promouvoir un imaginaire créatif. Ainsi dit Kä Mana :

J'entends par imaginaire le lieu psychique et la dynamique de l'esprit qu'embrassent les représentations, les croyances de fond, les aspirations, les rêves, les quêtes, les utopies, les référentiels essentiels et les visions de soi d'une personne ou d'une communauté. C'est la sphère mentale d'une collectivité ou d'un individu dans ses dynamiques vitales. Sphère dans laquelle les peuples, les sociétés, les cultures et les civilisations imaginent, inventent et projettent leur destinée comme un trajet global d'humanité, comme le chemin sur

²⁸ MUDIMBE, *The idea of Africa*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, 1994.

²⁹ P. KABUIKA « Décolonisation de l'histoire et renaissance africaine », *Analyses Sociales*, Numéro spécial Juin, 2020, p. 90.

³⁰ *Ib.*, p. 81.

lequel ils cisèlent leur image et modulent toutes les vibrations de leurs espérances³¹.

Dans cette reconquête de la vérité sur l'Afrique et la promotion de l'imaginaire créatif, des écrits percutants vont voir jour, attestant d'un engagement pour une Afrique désaliénée. Kabuika note par exemple les ouvrages suivants : *Héritage volé. La philosophie grecque a été volée de la Philosophie Africaine* (Granville Monah James) ; *Quand pourra-t-on parler d'une Renaissance africaine ?* (Cheik Anta Diop) ; *Nations Nègres et Culture. De l'Antiquité nègre égyptienne aux problèmes de l'Afrique noire d'aujourd'hui* (Cheik Anta Diop) ; *Décoloniser l'histoire* (Sahli). Y ajouter *La philosophie africaine de la période pharaonique* ; *Le sens de la lutte contre l'africanisme eurocentriste* (Théophile Obenga) ; *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine* (Achille Mbembe) ; *Hegel et l'Afrique. Thèses, critiques et antithèses* (Benoît Okolo okonda) ; *L'Afrique, notre projet* (Kä Mana), etc. Théophile Obenga peut à juste raison affirmer : « À bien y regarder, nous assistons, en ce début du XXI^e siècle, à l'effondrement de l'africanisme eurocentriste, tandis qu'émerge un immense mouvement planétaire de la conscience africaine : le Panafricanisme, l'Unité africaine et la Renaissance Africaine sont plus que jamais à l'ordre du jour des activités intellectuelles et des raisons politiques des Africains, dans le monde »³².

S'il est vrai que l'histoire de l'Afrique a connu une falsification humiliante allant jusqu'à la négation de l'historicité de l'être africain, il est plus qu'une évidence que par-delà la violence symbolique subie, l'Afrique a connu une tyrannie sans pareille. « Du formatage néo-colonial à la malédiction néo-libérale, du mouvement d'esclavage au dressage d'aliénation traumatique que nous vivons

³¹ KÄ MANA, *L'Afrique, notre projet*, Yaoundé, Éditions Terroirs, 2009, p. 31.

³² T OBENGA. cité par P. KABUIKA, *O. c.*, p.73.

maintenant, le chemin de croix de notre continent a duré plus que de raison, ainsi que le calvaire de nos esprits dans l'actuelle mondialisation. Il est temps de briser l'étau de nos souffrances et de dégager l'horizon de nouvelles espérances »³³. Achille Mbembe prend bien soin de décrypter les trois figures agencées des violences sur lesquelles reposait la souveraineté coloniale :

La première était une violence fondatrice. C'est elle qui posait et autorisait non seulement le droit de conquête, mais toutes les autres prérogatives qui découlaient de celle-ci. [...] Une deuxième figure de la violence était produite avant et après coup, ou encore dans la foulée de la conquête. Elle était de l'ordre de la légitimation. [...] La troisième forme devait en assurer le maintien, la multiplication et la permanence. [...] Elle avait donc une fonction de ratification et de réitération. [...] Était sauvage et hors la loi tout ce qui ne reconnaissait pas cette violence comme autorité et contestait ses protocoles³⁴.

Il est plus que vital et même impératif pour l'Afrique de briser les chaînes de la domination occidentale sous toutes ses formes. Il y a urgence de briser l'étau de nos souffrances, comme le dirait Kā Mana, et de libérer des nouvelles espérances. Cela reste possible « par une réimagination profonde de l'Afrique : la réinvention de son destin, le remodelage de son imaginaire créateur et une reconfiguration globale du monde face à notre futur »³⁵. La traite négrière, l'esclavage et la colonisation conçus, planifiés et exécutés par l'Occident demeurent des traces symptomatiques d'une mémoire douloureuse et d'une conscience malheureuse. Le salut de notre imaginaire, ainsi que le dit l'auteur, demeure un enjeu crucial de la renaissance africaine. Il s'agit « d'engager en nous-mêmes une profonde mutation de l'imaginaire.

³³ KĀ MANA, O. c., p. 13.

³⁴ MBEMBE A, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Carthala, 2000, p. 42-43.

³⁵ KĀ MANA, O. c., p. 13.

Ou plus exactement, d'opérer un renversement radical de perspectives dans les principes fondamentaux qui structurent notre univers mental et guident la perception globale que nous avons de nous-mêmes et du monde »³⁶. Tel est un axiome majeur du projet africain pensé par Kă Mana qui écrit : « Nous avons à sortir une fois pour toutes du formatage néo-colonial, de la malédiction néo-libérale, du moulage d'esclavage chronique et du dressage traumatique de notre être par une modernité de plus destructrice, absurde, vide et insensée. Nous devons le faire en repensant de fond en comble la place de notre continent dans le monde et les relations que nos pays entretiennent avec tous les peuples aujourd'hui »³⁷.

L'Afrique contemporaine ne doit donc pas s'évader dans le futur en occultant son passé exécrable, encore moins son présent problématique. Elle doit cesser d'être le pré carré des despotes autoritaires qui perpétuent impunément la surexploitation du continent et la domination sur leurs peuples. L'Afrique doit s'assumer, c'est-à-dire tirer les leçons d'histoire, conjurer les erreurs du passé et du présent, travailler assidûment le présent et se tourner résolument vers le futur. La conscience historique demeure un levier important pour la renaissance africaine. On doit cesser de continuer à célébrer les bourreaux comme des héros. « Le besoin de connaître son passé est une nécessité pour l'édification de la conscience nationale. Ce passé peut servir de réarmement moral pour les peuples des sociétés en crise. Les Africains doivent connaître et s'approprier la véritable histoire de leurs peuples, pour ne pas sombrer dans l'ignorance »³⁸. Il sied mobiliser un nouvel imaginaire, certes, avant cela détruire les schèmes de représentation stéréotypés est un impératif. Ce nouvel imaginaire ne doit pas se passer de « la redécouverte de l'histoire, de

³⁶ *Ib.*, p. 31.

³⁷ *Ib.*, o. c., p. 13.

³⁸ P. KABUIKA, o. c., p. 76.

la vraie histoire, qui n'est pas un miroir narcissique, ni une histoire-revanche, pas même une histoire-prétexte pour s'abstraire des tâches du moment, mais une histoire qui se voudrait matrice de la conscience désaliénée et authentique et réhabilitation de la dignité perdue de l'ère coloniale »³⁹.

Le nouvel imaginaire doit s'inscrire dans une vision émancipatrice de l'Afrique et promotrice de son émergence. La ferveur de l'afrocentricité est un signe d'espérance. Dans sa lettre à la jeunesse africaine, Joseph Ki-Zerbo écrit : « L'Afrique a une histoire. L'Afrique, berceau de l'humanité, a enfanté l'histoire. Malgré des obstacles géants, des épreuves majeures et des erreurs tragiques, l'Afrique a illustré notre aptitude au changement et au progrès : notre historicité. Mais celle-ci doit, par la conscience historique, gouverner les trois moments du temps : le passé, le présent et la projection vers l'avenir »⁴⁰. Le passé calamiteux ne doit pas être un prétexte pour ne pas faire preuve de résilience. Il est nécessaire d'enregistrer les principes de résilience, d'émancipation et de progrès dans la mémoire collective, siège de la conscience historique, facteur déterminant de la renaissance africaine. « Chaque génération a des pyramides à bâtir »⁴¹.

III. Conclusion

Au fil du temps et au gré de vagues, l'Afrique a été la proie des prédateurs du monde. Elle continue malheureusement, sous des formes multiples, d'être instrumentalisée et de servir de marchepied de l'histoire. Les expériences de brutalité hors pair qu'elle a connues ont impacté très négativement la mémoire collective. Au-delà de la

³⁹ NNDAYWEL è-N. cité par P. KABUIKA, *O. c.*, p. 84.

⁴⁰ KI-ZERBO J, 2007, *Regards sur la société africaine*, Dakar, Nouvelles Éditions Numériques Africaines (NENA), p. 18.

⁴¹ *Ib.*, p. 18.

dimension ostensible de la cruauté exercée principalement par l'Occident impérialiste et hégémonique, à savoir l'esclavage, la colonisation et toutes les formes contemporaines d'assujettissement et d'aliénation, il importe de cerner les traces de ces affres sur le plan psychologique. Les abus de la mémoire constituent à coup sûr des formes de violences dissimilées, des violences symboliques. La mémoire collective reste le socle de l'identité collective, mais bien souvent elle est empêchée, abusivement commandée, instrumentalisée par les idéologies dominantes ou totalisantes. Dans une approche curative, il sied de détruire systématiquement les édifices des mensonges érigés sur l'Afrique et institués en vérités immuables. Autrement dit, casser les stéréotypes déshumanisants et libérer l'imaginaire créatif. Cette rupture épistémologique est indispensable pour la renaissance africaine. La conscience historique doit plus que jamais s'éveiller en vue de libérer la mémoire collective de l'aliénation culturelle, de préserver l'identité collective de toute instrumentalisation et de travailler laborieusement à l'émancipation du continent.

IV. Bibliographie

A) Ouvrages

- ✓ ARENDT, H., *Édifier un monde*. Textes édités par Dominique Séglaard, trad. par Mira Köller et Dominique Séglaard, Paris, Seuil 2007.
- ✓ BOURDIEU, P., *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
- ✓ KÄ MANA, *L'Afrique, notre projet*, Yaoundé, Éditions Terroirs, 2009.
- ✓ KI-ZERBO, J., *Regards sur la société africaine*, Dakar, Nouvelles Éditions Numériques Africaines (NENA), 2007.
- ✓ MBEMBE, A., *De la postcolonie*. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine, Paris, Carthala, 2000.
- ✓ MBONDA E.-M. & D. RONDEAU, *La contribution des savoirs*

locaux à l'éthique, au politique et au droit, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2015.

- ✓ MOLEKA LIAMBI, J.-D., *La poétique de la liberté dans la réflexion éthique de Paul Ricœur*, Paris, Harmattan, 2006.
- ✓ MOVA SAKANYI, H., *Ubuntu et résilience des peuples africains*. Nouvelle édition revue et augmentée, Paris, L'Harmattan, 2022.
- ✓ MPALA MBAMBULA, L., *L'homocentrisme par-delà l'eurocentrisme et l'afrocentrisme*. Débat sur l'origine de la philosophie, Saint-Denis, Edilivre, 2018.
- ✓ MUDIMBE, V. Y., *The idea of Africa*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, 1994.
- ✓ OBENGA, T., *Le sens de lutte contre l'africanisme eurocentriste*, Paris, Seuil, 2001.
- ✓ OKOLO OKONDA, B., *Hegel et l'Afrique. Thèses, critiques et dépassements*, Paris, Argenteuil, Le cercle herméneutique, 2010.
- ✓ PIOTTE J.-M., *Les grands penseurs du monde occidental. L'éthique et la politique de Platon à nos jours*, Québec, Editions Fides, 2005.
- ✓ RICŒUR, P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

b) Articles

- ✓ BRAUD, Ph., « Violence symbolique et mal-être identitaire », *Raisons politiques*, vol 1, n°9, 2003.
- ✓ GBADI FINIMONGA, H., « La violence dans l'orbite de la raison. Approche des défis contemporains à partir de Paul Ricoeur », *Cahiers Africains de droits de l'Homme et de la Démocratie ainsi que du Développement durable*, Vol 1, n°062, janvier-mars, 2019.
- ✓ KABUIKA, P., « Décolonisation de l'histoire et renaissance africaine », *Analyses Sociales*, Numéro spécial Juin, 2020.

DEBATS THEORIQUES SUR L'ÉTAT FORT ET L'ÉTAT FAIBLE

Par

Le Professeur Didier OSWES A-MWAK¹

Résumé

Les concepts d'État fort et d'État faible, en soulignant la montée de l'idée d'État fragile depuis les attentats du 11 septembre 2001, l'auteur met en lumière la difficulté de définir la fragilité étatique, en considérant qu'elle varie d'un pays à l'autre et que les États peuvent être touchés par des crises économiques, politiques ou sociales. Les raisons de la fragilité sont discutées, notamment le totalitarisme, l'exclusion, les injustices, et l'impuissance des structures gouvernementales. Une attention particulière est portée sur la nécessité de mieux comprendre ces situations pour établir des politiques adaptées, mettant en avant des enjeux historiques et locaux. Le texte critique aussi les interventions extérieures qui ne tiennent pas compte des contextes spécifiques. Par ailleurs, un État fort est présenté comme celui capable d'assurer la sécurité, l'ordre, et le bien-être de ses citoyens, en se fondant sur des institutions solides, une légitimité politique et une économie régulée.

Mots-clés : État fort, État faible, pays, nation, gouvernement, population, politique, développement.

Abstract

The concepts of strong state and weak state, highlighting the rise in the idea of fragile state since the attacks of September 11, 2001. It highlights the difficulty of defining state fragility, considering

¹ Recteur de l'Université du Cepromad et Professeur à l'ISDR-Misays

that it varies from country to country and that states can be affected by economic, political or social crises. The reasons for fragility are discussed, in particular totalitarianism, exclusion, injustices, and the helplessness of government structures. Particular attention is paid to the need to better understand these situations to establish adapted policies, highlighting historical and local issues. The text also criticizes external interventions which do not take into account specific contexts. Furthermore, a strong state is presented as that capable of ensuring the security, order, and the well-being of its citizens, based on solid institutions, political legitimacy and regulated economy.

Keywords : Strong state, weak state, country, nation, government, population, development.

Introduction

La notion de l'État, comme d'aucuns peuvent le concevoir, sous-entend celle de la puissance qui dirige et domine les autres. Cette puissance ne se laisse pas entendre sous forme de la suprématie, comme une domination du plus fort, même si sa vocation est de la conception wébérienne, le pouvoir légitime de contraindre sa population à agir ; mais cette puissance est à comprendre dans le sens du service à sa population. Si l'État peut agir avec contrainte ou violence face à l'un de ses citoyens, c'est au moment où ce dernier met en péril l'intérêt général pour un intérêt particulier (violation des droits de l'autre ou de l'État).

En cédant au Léviathan une partie de son pouvoir, la population attend de ce dernier l'accomplissement de plusieurs services. Le Léviathan doit, pour ce faire, assurer l'ordre public ainsi que la sécurité des personnes et de leurs biens ; garantir l'intégrité du territoire national ; assurer la libre circulation des personnes et des

biens, par la construction des voies de communication... bref, développer les conditions de son peuple dans tout le domaine de la vie. Ne pas accomplir cette lourde tâche ou l'accomplir introduit la distinction entre un État faible et un État fort.

Par ailleurs, le débat sur l'État fort et l'État fort se définit dans un cadre de comparaison de mode de vie entre les citoyens de différents pays du monde. Mais nous devons nous poser les questions sur les différentes contraintes que subissent chaque État et les contextes même de son érection. Avec la colonisation, la néo-colonisation, et certaines jalousies des richesses des pays surtout africains par ceux occidentaux qui alimentent les guerres, il y a lieu de redéfinir le cadre du débat entre l'État faible et l'État.

Pour y arriver, l'analyse nous paraît une voie importante étant donné qu'elle nous aidera dans l'approche documentaire à mieux cerner le sens même du débat et appréhender les difficultés auxquelles les pays d'Afrique considérés comme faibles font face. Ainsi, nous aborderons cette étude dans deux points : le premier se basera sur l'État faible, le second sur l'État fort.

I. L'Etat faible

I. 1. Définition du problème : de quoi est-il question ?

L'Observatoire de l'Afrique² estime que le concept d'État fragile a été porté à l'attention de la communauté internationale après le 11 septembre 2001. En effet, jusqu'alors, les États faibles, incapables de faire régner l'État de droit et de conserver le monopole de la violence légitime, étaient essentiellement considérés comme une menace pour leurs propres populations et pour la stabilité de leur environnement immédiat. Les attentats du 11 septembre ont modifié cette perception, un consensus général ayant émergé des forums

² Observatoire de l'Afrique, Rapport de conférence sur les États fragiles en Afrique : un paradigme utile pour l'action ? Didimala Lodge, Afrique du Sud, 12 et 13 mai 2008, p.3.

politiques autour de l'idée que l'instabilité d'un seul pays était susceptible de favoriser le développement d'activités terroristes et donc de mettre en péril la sécurité internationale. Cette question a été abordée dans la Stratégie de sécurité nationale des États-Unis en 2002, rapidement suivie par la Stratégie européenne de sécurité, adoptée en 2003.

Par voie de conséquence, le concept s'est profondément enraciné dans le discours sécuritaire occidental. Il a aussi revêtu une importance de plus en plus grande au sein de la communauté du développement, au travers du prisme de la sécurité humaine et de la prise de conscience de plus en plus prégnante du lien entre sécurité et développement. Cette évolution doit également être replacée dans le cadre de la « redécouverte » de l'importance des institutions étatiques, après l'échec des politiques de réformes économiques des années 90 menées par les institutions financières internationales. C'est dans ce contexte que le CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE a mis sur pied un « Groupe sur les États fragiles », destiné à tirer des enseignements des approches développées dans les différents États membres de l'organisation, afin de proposer des directives politiques pour améliorer l'engagement dans les États fragiles et accroître l'efficacité du développement.

Au cours de cette période, plusieurs définitions du concept d'État fragile ont été élaborées. Les principaux éléments permettant de définir la fragilité étatique peuvent être résumés, selon la définition suggérée par l'OCDE, comme suit : « Un État est fragile lorsque le gouvernement et les instances étatiques n'ont pas les moyens et/ou la volonté politique d'assurer la sécurité et la protection des citoyens, de gérer efficacement les affaires publiques et de lutter contre la pauvreté au sein de la population ».

Les Nations Unies considèrent ce phénomène comme une

érosion de la capacité d'un État à fournir à ses citoyens des services sociaux, un gouvernement efficace et/ou des perspectives économiques viables. Ces définitions restent toutefois très générales, et il est extrêmement difficile d'identifier avec précision les critères de la fragilité. En effet, ce concept comporte des dimensions économiques, sociales, sécuritaires et politiques qui sont, par définition, étroitement liées. Les États qualifiés de « fragiles » peuvent présenter des profils très différents : certains sortent de conflits ; d'autres traversent une profonde crise politique, sociale et/ou économique. Il semble donc plus opportun de dire qu'il n'existe pas un État fragile type, ce qui rend ce qualificatif d'autant plus complexe à définir.

Cette question de la définition de la notion de « fragilité » est pourtant cruciale, car c'est elle qui détermine le prisme au travers duquel sont élaborées les politiques. Ce concept n'est pas neutre, et ceci soulève de sérieuses inquiétudes, surtout dans le monde d'après les attentats du 11 septembre et dans le cadre de ce que certains appellent la « Guerre mondiale contre le terrorisme ». En effet, la question qui se pose est la suivante : à travers quelles lunettes analysons-nous la situation politique et socio-économique actuelle en Afrique ? Sorties de leur contexte historique, les différentes situations de fragilité sont analysées selon une vision technique, mécanique, de la société, sans tenir compte des problèmes et questions politiques fondamentaux.

Considéré sous l'angle d'une idée prédigérée, « prête-à-penser », le concept présente le risque d'en dire plus long sur le système idéologique de ses promoteurs que sur les réalités du terrain. On peut en voir un exemple récent dans l'impact de la hausse des prix des denrées alimentaires dans les pays en développement. Les listes répertoriant les pays fragiles ne sont pas dénuées d'intérêts mais elles évitent d'aborder les tenants et aboutissants historiques du

phénomène, car cela supposerait également d'incriminer certaines actions et d'identifier des responsabilités dans le chef des bailleurs de fonds (tels que, par exemple, les programmes d'ajustement structurel ou PAS). De plus en plus, on tend à négliger un aspect particulier de la nature de l'État en développement qui doit être aussi et avant tout considéré comme un espace de lutte politique. Le concept d'État fragile replace l'État au centre de l'analyse, et donc au cœur de l'agenda politique, sécuritaire et de développement.

Toutefois, il est nécessaire de faire la clarté sur le contexte du phénomène, sans quoi le risque est grand de mélanger ensemble des concepts très différents. Trop souvent, crise et violence sont mises en corrélation, la paix occupant le devant de la scène, au détriment de la liberté, de la dignité et de la justice sociale. Cependant, le conflit est inhérent à la notion-même de démocratie ; la démocratie consiste à gérer le conflit de manière non violente, et non à gérer l'harmonie. La violence n'est que la manifestation d'une crise. Ce constat a des implications stratégiques majeures quant à la nécessité de mettre en place un système d'alerte et d'intervention précoce, la communauté internationale continuant à agir sur un mode de réaction aux crises et non de prévention des crises. Des questions centrales pour l'organisation de l'État, telles que l'accès au pouvoir et aux ressources, doivent également être abordées. Citons, à titre d'exemples, le lien entre État et société, la légitimité de l'État et les questions y afférentes telles que celle du « contrat social ». Dans ce contexte, de plus en plus d'ouvrages ont été consacrés à la résilience de la société dans la fourniture des services sociaux de base, en ce comprise la sécurité, après un effondrement de l'État.

Toutefois, le débat sur cette question spécifique (« L'État est-il fragile parce que la société est fragile ? ») doit être exploré de manière plus approfondie. L'élaboration du concept d'État fragile comporte des implications politiques sérieuses, au même titre que les

concepts plus généraux dans lesquels il s'inscrit. C'est pourquoi, l'Union africaine a décidé de refuser de reconnaître ce concept, et ce pour trois raisons principales :

1. le contexte politique et idéologique qui a présidé à sa définition restant emprunt des conceptions occidentales post-11 septembre, l'Union africaine a considéré que cette notion revenait de facto à une criminalisation implicite des États africains. Elle y voyait une catégorisation des États africains selon des critères occidentaux et a préféré rejeter le concept, le jugeant inacceptable. Il n'y a aucun intérêt à être « fragile », par opposition à être « pauvre ». Dans ses relations avec l'Union européenne, l'Union africaine privilégie l'expression plus neutre de « situation de fragilité » ;

2. ce concept s'inscrit dans une justification de l'interventionnisme occidental. Quels sont les bénéficiaires de cette sécurité ou des processus de consolidation de l'État ? Le concept de fragilité de l'État est surtout utile pour les pays européens qui ressentent la nécessité de justifier leurs actions et leurs politiques. En tant que telle, la coopération au développement peut contribuer à une réduction de la pauvreté mais constitue également une question stratégique de plus en plus liée à des préoccupations sécuritaires occidentales. Ceci doit également être mis en corrélation avec la tendance à réduire la mainmise de l'État dans le Nord tout en la renforçant dans les pays en développement ;

3. la troisième raison de ce refus a trait à la recherche d'investisseurs. En effet, comment attirer et obtenir des investissements si on appose sur l'État en question le label de « fragile » ? Une autre dimension concerne la problématique de la viabilité de certains États africains et des écarts considérables, dont certains sont structurels, subsistant sur le continent.

Eu égard à ce qui précède, C. DUVAL et F. ETTORI³

³ C. DUVAL et F. ETTORI, *Art. cit.*, p.45.

conçoivent un État fragile comme « un État incapable de satisfaire les attentes de sa population, de répondre, par des processus politiques reconnus et acceptés par cette dernière, à l'évolution de ses attentes, de gérer les moyens disponibles et de négocier l'obtention des ressources nécessaires pour y faire face, selon des normes inspirées de celles des pays développés ».

À l'aune de cette définition, la Banque Mondiale, le Brookings Institute et d'autres centres de recherche de renom qui se sont penchés sur la question, ont recensé en 2007 près de cinquante États fragiles, dont les deux-tiers se trouvent sur le continent africain.

Quant à cette fragilité, diverses études ont recensé qu'elle pouvait revêtir plusieurs formes. Ainsi, un État fragile peut être :

- ✓ soit faible, s'il exerce une emprise minimale de contrôle administratif sur son territoire ;
- ✓ soit divisé, si les fractures sont importantes entre groupes religieux, ethniques ou nationaux ;
- ✓ soit en situation d'après-guerre, s'il a été touché par un conflit violent ;
- ✓ soit en faillite, si les institutions et fonctions essentielles ne fonctionnent plus du tout.

Dans le cas des pays africains, disons-le, ces diverses formes de fragilité ou de faillite sont souvent réunies dans un seul et même État, l'exemple le plus frappant étant la Somalie. Quant aux questions portant sur les tenants et aboutissants de l'utilisation du concept de fragilité, elles restent posées, le concept d'États fragiles étant très vague et ne répondant à aucun critère spécifique. Pour y répondre, il conviendrait davantage de se focaliser sur l'analyse de la situation locale, idéalement menée par des experts locaux. Ce qui nous amène à la question centrale de l'appropriation et de la nature présumée universelle du modèle occidental de gouvernance, se posant en «

modèle de vertu ». Relevons toutefois, pour conclure sur une note positive, qu'en élaborant ce concept, la communauté internationale se penche à nouveau sur plusieurs États, laissés-pour-compte de l'aide internationale, qui avaient pour ainsi dire été rayés de ses cartes.

I. 2. Problèmes explicatifs des États fragiles

Le Laboratoire d'Afrique⁴ estime qu'il y a quatre problèmes structurels majeurs, contribuant à expliquer la crise de l'État en Afrique. Il s'agit de (du) :

1. règne du totalitarisme ;
2. l'exclusion des minorités (généralement pour des raisons ethniques) ;
3. carences sociales et économiques, couplées à des injustices ;
4. la faiblesse des structures étatiques, incapables de faire face à des crises multidimensionnelles.

Notons, cependant, que lorsqu'ils sont associés, ces quatre éléments s'avèrent fatals, surtout lorsqu'ils sont aggravés par d'autres facteurs historiques et par des catalyseurs internes ou externes. Émergeant souvent à peine d'une situation de conflit, les États fragiles sont confrontés à des crises de natures diverses, qui amenuisent considérablement leur capacité à pourvoir au bien-être de leurs citoyens :

✓ crise sociale : les services sociaux de base (éducation, santé, infrastructures, produits de première nécessité) sont totalement laissés à l'abandon ;

✓ crise judiciaire : il existe des tensions entre les appels à la justice et la nécessaire réconciliation. Les demandes émanant de la communauté internationale sont souvent axées sur une justice de transition, là où la situation du pays exigerait que l'on consacre

⁴ LABORATOIRE D'AFRIQUE, *Art. cit.*, p.5.

davantage d'efforts à la réconciliation. Ce contraste s'est révélé hautement problématique pour la CEDEAO dans le contexte du Liberia ;

✓ crise politique/de légitimité/institutionnelle : comment négocier un consensus politique ? Cette crise concerne le système électoral, l'organisation du système politique de transition, etc. Par ailleurs, l'État est confronté à un délabrement de ses institutions susceptible de conduire à son effondrement complet ;

✓ crise économique : augmentation du coût de l'activité économique, préférence aux investissements à faible risque. Cette crise repose sur la menace physique et sur l'incertitude, de même que sur la difficulté à faire respecter l'État de droit. Ce type d'investissement, souvent concentré sur l'exploitation des ressources naturelles, offre peu de perspectives de développement socio-économique. L'environnement juridique lui-même est touché. Par ailleurs, on assiste à une fuite des travailleurs qualifiés et des forces vives du pays. Les ressources naturelles s'épuisent et sont détournées au moyen de la corruption et du clientélisme ;

✓ crise sécuritaire : la sécurité publique, à savoir la prérogative de l'État à faire usage de la force, est difficile à rétablir, et ce pour plusieurs raisons : accès aisé à des armes légères et de petit calibre, réintégration laborieuse des combattants, criminalité, etc.

I. 3. Théorie des « États fragiles » : un nouveau développementalisme politique ?

Ces dix dernières années, les discussions internationales portant sur les questions de sécurité et de développement ont accordé une place majeure à la question des États dits « fragiles », « faillis » ou « défaillants ». La notion est désormais entrée dans le langage commun des relations internationales et des études sur le développement. Elle est utilisée le plus souvent pour désigner les États qui n'ont pas la capacité ou la volonté politique de répondre aux

besoins essentiels de leurs populations.

C'est pourquoi, CARMENT, PREST et SAMY⁵ estiment que les États fragiles constituent un objet d'étude majeur pour les sciences sociales. Ils critiquent néanmoins le manque de clarté conceptuelle de la notion et entendent combler le déficit théorique qui caractérise les études menées ces dernières années. Selon eux, les travaux sur les États fragiles publiés jusqu'ici, dans les domaines de la sécurité et du développement, ne présentent pas toutes les garanties de qualité scientifique. Certains travaux proposent des idées générales à partir d'études monographiques, le plus souvent descriptives ou anecdotiques. D'autres tentent de produire des indicateurs universels, susceptibles de comparer les situations diverses de fragilité, mais construisent leur analyse à partir de questions intéressant principalement les *policymakers*, notamment les agences bilatérales, bailleurs publics et ONG qui interviennent dans les contextes post-conflit ou post-désastre, à un moment où l'État est déjà effondré. D'autres travaux, enfin, portent leur analyse sur certains aspects précis de la fragilité des institutions (comme les problèmes de gouvernance institutionnelle, la corruption dans l'État, les crises économiques, les conflits civils, les guerres, la grande pauvreté, la criminalité ou l'insécurité) sans chercher à ouvrir la réflexion à des enjeux généraux et multidimensionnels.

Selon CARMENT et ses coauteurs, seul un modèle théorique renforcé peut permettre de surmonter ces différents écueils. Il replace le débat dans la continuité des grands courants de recherche en sciences sociales, en particulier les travaux s'intéressant à l'État dans les pays du Sud, aux transitions démocratiques, aux enjeux de développement, ou encore aux questions de paix et de sécurité. Trois

⁵ CARMENT et alii cités par O. NAY, « Grand angle » La théorie des « États fragiles » : un nouveau développementisme politique ? *Gouvernement et action publique*, 2013/1 n° 1, p. 139-151. DOI : 10.3917/gap.131.0139

principaux champs de recherche s'intéressant à la fragilité de l'État : l'économie du développement, la politique comparée et les relations internationales. Elle a le mérite d'adosser la réflexion à une diversité de travaux s'intéressant à la stabilité de l'État, à son efficacité, à sa légitimité et à son autorité dans les pays affectés par des crises, des conflits ou des désastres. Les sources citées par le livre permettent de puiser dans des traditions intellectuelles et des courants de recherche divers, loin des études superficielles, idéologiquement orientées, sur l'échec des États «faillis» ou « défaillants » qui ont fleuri aux États-Unis peu après les attentats du 11 septembre.

CARMENT, PREST et SAMY assument parallèlement un choix épistémologique important : ils intègrent à leur grille d'analyse les « études » non académiques très nombreuses publiées depuis une dizaine d'années sur les États fragiles. Le projet éditorial est affiché par les auteurs dès le titre de l'ouvrage : il s'agit de réduire l'écart entre : les savoirs produits par les sciences sociales et les connaissances de l'action publique. Les discours d'institution sont donc considérés, dans l'ouvrage, comme des sources alimentant la réflexion, et non comme des objets de l'observation scientifique. Les trois auteurs consacrent ainsi un chapitre entier à une recension de la *policy analysis* dans une démarche dénuée de toute critique. Ils y présentent les différents thèmes qui dominent les études et les rapports financés par les agences gouvernementales, les organisations internationales, des centres de recherche privés nord-américains et un certain nombre d'ONG. Ils listent et comparent des dizaines de programmes et de stratégies. Selon eux, la littérature grise est particulièrement abondante dans trois domaines : l'aide au développement, la prévention des conflits armés, la sécurité régionale et internationale. Sa principale faiblesse réside dans son caractère fragmenté.

En insistant sur des facteurs spécifiques de la mauvaise

gestion publique jusqu'aux guerres régionales, en passant par les crises économiques et les problèmes sociétaux, la littérature grise ne permet pas un traitement analytique satisfaisant des enjeux complexes, nécessairement larges, associés à la fragilité des États. L'ambition théorique est plus grande, car les auteurs entendent s'appuyer sur plusieurs traditions d'analyse en sciences sociales pour dépasser les explications simplistes de la faiblesse des institutions gouvernementales.

Pour sortir des analyses unidimensionnelles de la fragilité de l'État CARMENT, PREST et SAMY ont un projet ambitieux. Ils ne renoncent pas à faire de la catégorie d'État fragile un concept analytique. Ils proposent de dépasser les schémas fondés sur une distribution dialectique entre États faibles et États forts, rappelant à juste titre que « tous les États montrent des degrés de fragilité ». Loin d'ignorer les analyses antérieures, ils entendent « synthétiser » dans un cadre analytique général les acquis des différentes approches des États fragiles, en intégrant des objets fréquemment traités de façon séparée, tels que la gouvernance, la performance publique, la démocratisation, la construction de la paix et la sécurité. Ainsi, est-il possible, selon eux, de développer un projet scientifique articulant une diversité de facteurs contribuant à l'affaiblissement des institutions de gouvernement. Le dépassement des approches monographiques est nécessaire, à leurs yeux, pour saisir le caractère multidimensionnel et complexe des problèmes de fragilité de l'État.

Il est essentiel pour que tous les *policymakers* participant aux opérations de reconstruction de l'État dans des pays confrontés aux guerres et à la pauvreté renoncent aux actions sectorielles, nécessairement fragmentées, le plus souvent inefficaces, au profit de dispositifs transversaux privilégiant la coordination et l'harmonisation systématiques des agendas des divers bailleurs de fonds, des organisations internationales et des acteurs non étatiques présents sur

le terrain.

CARMENT, PREST et SAMY proposent d'établir un nouvel index mondial des États fragiles. La démarche n'est pas nouvelle. Le modèle présenté ici ambitionne de classer et hiérarchiser les États à partir de 84 indicateurs collectés auprès d'une vingtaine d'institutions (organisations internationales, universités, centres de recherche, agences publiques, ONG et fondations) et d'index préexistants. Il permet d'identifier trois échelles de fragilité de l'État :

1. un premier ensemble d'indicateurs reprend des données relatives à « l'autorité » de l'État ;

1. un deuxième groupe permet d'évaluer sa « légitimité » dans la société ;

2. un troisième groupe concerne sa « capacité ».

Les auteurs recourent ainsi à ce qu'ils nomment le ALC Framework (pour le triptyque « autorité, légitimité, capacité »). Leur index intègre ces trois dimensions dans un classement final. Il n'est pas dénué d'intérêt pour les *policymakers* intervenant dans les domaines de la sécurité, de la résolution des conflits ou du développement. Il est toujours intéressant, en effet, de produire des dispositifs analytiques permettant de mesurer et de comparer des données variées pouvant conduire à la fragilisation des institutions de gouvernement.

À cet égard, les auteurs agrègent des variables relatives à l'économie, aux droits de l'homme, à la sécurité, à la santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire, à la démographie et à l'environnement. Ils rappellent ainsi que l'instabilité chronique ou l'effondrement des États, les conflits armés ou civils, la défiance des citoyens à l'égard de leur gouvernement, ou encore l'incapacité des administrations publiques à mettre en place des services répondant aux besoins essentiels des populations, ne résultent pas uniquement

d'une défaillance de la structure politique en particulier de l'incapacité gouvernementale à exercer le monopole de la violence légitime sur un territoire. De nombreux facteurs sociaux, économiques et environnementaux doivent être pris en compte, tels que la grande pauvreté, les inégalités sociales, la vulnérabilité économique à l'égard des marchés internationaux, les atteintes aux droits humains, l'illettrisme, les épidémies, les flux migratoires, la densité démographique ou encore l'exposition aux risques naturels ou industriels.

À cet égard, la principale vertu de l'index proposé par CARMENT, PREST et SAMY est moins dans son résultat – produire un énième classement des pays fragiles – que dans son aptitude à révéler l'incomplétude des index qui dominent depuis quelques années le marché des idées et nourrissent les « analyses » des experts en sécurité et en politique étrangère, en particulier aux États-Unis. L'analyse de CARMENT, PREST et SAMY peut être utile si elle aide les organisations internationales et les bailleurs à renoncer aux « recettes » universelles du *statebuilding* qui proposent de reconstruire les institutions des États « effondrés » ou « défaits » à partir de solutions uniformes, supposées efficaces dans toutes les situations de crise.

Elle peut contribuer à montrer les limites des interventions post-conflits conduites par les organisations internationales dans les domaines de la reconstruction de la paix et du développement. Ces interventions entendent le plus souvent restaurer la stabilité et la sécurité par le renforcement des capacités des institutions politico-bureaucratiques. Elles sont engagées au détriment d'actions économiques et sociales de longue durée, plus difficiles à réaliser (car engageant toute la société), dont l'objectif est d'accroître les « capacités » individuelles (selon l'expression d'Amartya Sen), stimuler l'économie productive et de consommation contre

l'économie de rente et d'exportation, assurer des services sociaux fondamentaux (éducation primaire et santé de base), renforcer les modes communautaires ou populaires de participation sociale, protéger les droits économiques et sociaux des groupes vulnérables, ou encore mettre en place des mécanismes (re)distributifs s'appuyant sur les structures traditionnelles de la société. Retour aux vieilles habitudes positivistes : classer et hiérarchiser les États au mépris de la société et de l'histoire Carment, Prest et Samy peinent à convaincre de l'intérêt du projet intégrateur ardemment défendu en début de l'ouvrage. Loin de parvenir à exploiter la diversité des outils et méthodes offertes par les traditions de recherche s'intéressant aux pays en développement, ils ne parviennent pas à proposer un programme de travail réellement novateur et, surtout, convaincant sur le plan sociologique.

Tout d'abord, l'analyse proposée suit l'idée commune selon laquelle le renforcement des institutions formelles de l'État national, démocratique et libéral – contribuerait naturellement au renforcement de la cohésion sociale et à la stabilisation de l'ordre politique interne, tout en garantissant une plus grande sécurité et une meilleure stabilité dans les relations internationales.

Inversement, la fragilité des institutions centrales de gouvernement est associée à un risque plus grand de désordre et à la montée de l'insécurité. Un tel cadre d'analyse ne fait que réactualiser la croyance occidentale dans la supériorité et l'universalité du système de différenciation politique fondé sur le modèle de l'État bureaucratique et centralisé. Il considère l'État comme l'unité primordiale à partir de laquelle il est possible de comprendre et de penser l'ordre et la stabilité dans la société. Il repose enfin sur une définition essentialiste (ou substantialiste) de l'État, donnant explicitement une priorité aux critères internes privilégiés par le droit international et par la théorie de l'État.

L'analyse évite ainsi toute approche sociologique ou historique des systèmes politiques qui prendrait le temps de réfléchir à la complexité des conditions de formation de la domination politique dans les sociétés en développement. L'essentialisme juridique présente un avantage singulier pour l'établissement d'un index : il permet aux auteurs d'identifier des « unités politiques » susceptibles d'être comparées et, par conséquent, d'être hiérarchisées dans un classement unique. Les trois dimensions permettant d'évaluer, selon les auteurs, la fragilité (et la solidité) des systèmes politiques – autorité, légitimité et capacité – reflètent singulièrement le choix de faire primer une conception occidentale classique de l'ordre politique. L'intérêt pour l'« autorité » et la « légitimité » des institutions de gouvernement puise à la fois dans la théorie classique de l'État (la souveraineté, la concentration de la puissance de commandement, le développement du droit et la légitimité démocratique) et dans la conception weberienne de la domination entendue comme processus de monopolisation et de centralisation du pouvoir au sein d'une sphère différenciée, dotée d'une forte légitimité.

L'analyse de la « capacité » de l'État, de son côté, porte principalement sur les conditions de fonctionnement de l'appareil bureaucratique et les ressources légales rationnelles lui permettant d'intervenir dans la régulation des activités collectives selon des critères d'efficacité et de performance. Elle rejoint une préoccupation managériale portée par les bailleurs de fonds dans un contexte où la coopération Nord-Sud s'appuie désormais sur le paradigme de la sélectivité de l'aide.

L'approche de CARMENT, PREST et SAMY est bien évidemment incapable de rendre compte des modèles d'organisation sociopolitique propres à chaque pays. Elle ne permet pas de prêter une attention suffisante à l'enchâssement complexe des institutions politiques et des structures sociales, en particulier au niveau

infranational. Plus concrètement, elle se révèle incapable d'aborder le rôle joué par les groupes, les institutions sociales et les réseaux informels dans le maintien des solidarités, le développement économique, la régulation des échanges sociaux ou l'évitement de la violence (chefferies, classes sociales, mouvements religieux, structures de l'économie informelle, etc.). Il n'est pas étonnant que la base d'indicateurs élaborée pour construire l'index CIFP du livre ne retient qu'un nombre très limité d'indicateurs de participation sociale et économique (par exemple le nombre d'associations et d'ONG locales ou le poids des organisations confessionnelles), à l'exception de quelques indicateurs de participation politique (le « niveau de démocratie ») et de ceux concernant les femmes (scolarisation, intégration dans l'économie, mesures d'*empowerment*).

Même si Carment, Prest et Samy rappellent que l'étude des formes de fragilité de l'État ne peut s'exonérer d'une analyse des rapports entre les institutions de gouvernement et la société, on attend vainement, dans l'ouvrage, une réflexion sur la contribution des individus et des structures sociales ou économiques à la formation d'un espace politique stable, prospère et pacifique, sans lequel aucun contrat social n'est possible.

II. Etats forts

II. 1. Exposé État fort versus Etat faible⁶

« Si l'État est fort, il nous écrase ; s'il est faible, nous périssons ». Cette citation de Paul Valérie nous démontre très bien l'existence d'une typologie classique des États. Il existerait donc des États forts et des États faibles. Patience KAMANDA LONDO⁷ pense que les crises multidimensionnelles que connaissent de nombreux

⁶ <https://www.etudier.com/dissertations>, pages consultées le 13 janvier 2019.

⁷ P. KAMANDA LONDO, Intervention humanitaire et reconstruction des Etats fragiles en Afrique : étude menée sur la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo, Thèse de doctorat en SPA, UNIKIN, 2016, Inédite.

États africains depuis le début des années 90 trouvent l'une de ses expressions théoriques dans le concept « d'État fragile ». Ce terme désigne généralement l'incapacité de l'État à assumer les missions principales que l'on attend de lui.

Selon Max WEBER⁸, l'État est une organisation politique qui gouverne dans un territoire donné et capable de mobiliser les pouvoirs coercitifs afin de s'imposer. Il possède le monopole de la violence. Selon la définition de Weber, l'État a pour rôle de définir les règles du jeu pour toutes les autres sphères sociales dans un territoire donné. Il s'agit d'une organisation qui est différenciée des autres organisations sociales qui représentent la société civile qui elle, n'intervient aucunement dans l'élaboration des normes, des règles fixées par l'État. L'État est une organisation spécialisée dans le contrôle des moyens de coercition. C'est une organisation souveraine sur son territoire. N. ELIAS⁹ montre dans la « Dynamique de l'Occident », que cette forme politique a pris naissance dans le monde occidental à la fin de la société féodale. Cette dynamique de l'Occident ne serait pas la même partout puisque vont apparaître des États dits forts et des États dits faibles.

Mais, depuis les années 1980, on assiste à la montée du libéralisme, à la remise en cause de la souveraineté économique des États, voire à leur impuissance dans le cadre d'une économie mondialisée. Cette situation va engendrer de multiples conséquences sur les plans politique, économique et social. Ces facteurs vont également entraîner une redéfinition de la place de l'État dans les relations politiques... Il convient de répondre à deux questions dans cet exposé. La première: « sous quel critère a été établie cette

⁸ M. Weber in <https://www.etudier.com/dissertations>, pages consultées le 13 janvier 2019.

⁹ M. Weber in <https://www.etudier.com/dissertations>, pages consultées le 13 janvier 2019.

typologie des États?». Et la deuxième : « cette typologie est-elle vraiment encore valable aujourd'hui ? ».

Les États-Unis n'ont pas de passé féodal, de sorte que pour se constituer en Nation, les États-Unis n'ont pas été obligés d'abolir la société féodale, de lutter contre une aristocratie. La société américaine n'était pas constituée par une multitude de pouvoir autonome, et donc les États-Unis n'ont pas eu besoin de développer un État fort pour briser les pouvoirs autonomes périphériques. Cette nation américaine a bénéficié des grands principes d'égalité des droits de l'homme avec l'Angleterre.

De même qu'en Grande Bretagne, la nation américaine s'est constituée par régulation. BADIE et BIRNBAUM montrent que les États-Unis n'ont pas connu une centralisation du pouvoir de même type qu'en Grande Bretagne. Ils ont refusé l'idée de la souveraineté de l'État, ils se sont méfiés de tout développement du pouvoir central. Ils ont même refusé le principe de la souveraineté parlementaire. Ce sont des groupes d'élites légitimes qui vont constituer le pouvoir politique.

Parmi ces groupes d'élites, on retrouve les élites économiques. Elles vont jouer un rôle considérable et vont envahir la sphère politique. Le personnel politique est composé à plus de 80 % d'individus en relation avec le monde des affaires et des finances. Les agences de l'exécutif sont dominées par ce type de personnel. BADIE et BIRNBAUM insistent sur le fait que l'État américain a eu du mal à résister à l'influence de ces individus. Dans le système américain, ils apparaissent comme des organes politiques indépendants. On observe donc une autonomie des États fédérés, une fragilité de la bureaucratie centrale et peu autonomisée.

Le *Pendleton Act* datant de 1883 permet la codification de la fonction publique mettant fin au système des dépouilles (*spoil system*)

où le parti vainqueur qui l'emportait, emportait avec lui un ensemble de positions administratives. On avait une très forte dépendance au parti.

II. 2. Ce que l'on entend réellement par un État fort

L'État faible est marqué par les illusions, la cécité et le court-termisme. L'État fort pense le long terme et doit s'imposer en acteur, non pas en sujet des changements du monde. Américains et Européens y aspirent profondément, parce que leurs pays ont perdu leur prépondérance absolue dans le monde et qu'ils s'en inquiètent, parce que l'argent est devenu plus fort que leurs gouvernements désormais incapables d'arbitrer entre le capital et le travail, parce que le terrorisme et l'émergence de nouvelles puissances en sont venus à menacer leur protection sociale et leur sécurité, les Occidentaux aspirent à un État fort¹⁰.

Alain JUPPE publie un ouvrage intitulé *Pour un État fort*¹¹. Ce livre programme annonce des mesures de bon sens destinées à améliorer la sécurité en France : création de places de prison, rétablissement des peines plancher, redéploiement des effectifs de police, etc. Il convient de se féliciter de cette contribution. La question de l'État fort dépasse toutefois celle de la sécurité. Elle touche à l'efficacité du politique en général. La priorité du chef de l'État élu sera de donner au pays les moyens de se gouverner: un Premier ministre puissant, solide, déterminé, prêt à prendre des risques dans le champ économique et social, celui de la sécurité, des frontières, dévoué à l'intérêt général; des ministres engagés, responsables, autoritaires (au sens noble), décidés à diriger leur ministère et non confinés à la communication; une majorité audacieuse, volontaire

¹⁰ https://www.challenges.fr/politique/ce-que-l-on-entend-reellement-par-un-etat-fort_43967

¹¹ A. JUPPE, *Vers un nouveau monde pour un État fort*, JC Lattès, Paris, 2015, p.17.

pour assumer son programme et veiller à sa mise en œuvre. Il faudra réhabiliter les notions de volonté, de gouvernement, de choix, de décisions, d'objectifs et de responsabilité, les placer au cœur de la politique. Le mieux que le Président pourra faire sera d'insuffler une énergie, une confiance nouvelle à l'appareil d'État, et mettre sur les rails un État fort, c'est-à-dire orienté, non pas sur la communication, mais l'action et l'ambition d'obtenir des résultats. Cela s'appelle gouverner, tout simplement...

Alain JUPPE l'a si bien compris que c'est le titre *Pour un État fort* qu'il a donné à un livre programme qui ne cède pourtant pas à la facilité. C'est sur ce besoin économique et sécuritaire que prospèrent, parallèlement, Donald TRUMP et les nouvelles extrêmes-droites européennes en expliquant, à l'unisson, qu'il ne faut plus s'embarrasser de principes, de lois et de Constitutions pour réprimer, fermer et rehausser les frontières, expulser les étrangers, soutenir les dictatures contre les aléas des changements révolutionnaires - montrer, en un mot, ses muscles et s'en servir. Ils en sont si convaincus que Vladimir POUTINE fait leur admiration commune mais un État fort, réel besoin de ces temps incertains, est-ce bien le choix du simplisme?

Eu égard à ce qui précède, il sied de noter qu'un État fort, c'est un État visionnaire qui pense le long terme et s'appuie sur sa détermination politique et le prestige de ses valeurs pour s'imposer en acteur et non pas en sujet des changements du monde.

II. 3. Piliers d'un État fort¹²

1. Prééminence du pouvoir politique

Par Prééminence du pouvoir politique, il faut entendre le renforcement du pouvoir politique et donc la restauration de la primauté de l'exécutif et la légitimité du législatif, conformément aux

¹² <https://lignedroite.club/reconstruire-un-etat-fort-qui-se-fasse-respecter/>

principes de la République. Le gouvernement des juges sera démantelé et pour ce faire la suprématie des députés et sénateurs élus sur les juges nommés sera rétablie. Enfin, le système électoral sera revu pour que l'Assemblée soit de nouveau représentative de la réalité du peuple.

2. Reprendre le contrôle du territoire

Le retour à un État fort exige ensuite de restaurer la souveraineté politique de l'État sur son territoire. Ce qui implique que l'État retrouve le contrôle de ses frontières, maîtrise l'immigration et reconquiert les zones de non-droit. Autant d'exigences impératives sans lesquelles l'État continuera d'être bafoué.

3. Employer les forces de sécurité qui imposent le respect

Tout cela suppose cependant que les forces de l'ordre, les services de renseignement et les armées soient de nouveau prioritaires tant pour leurs équipements que pour le soutien qu'ils reçoivent du pouvoir. Tout doit être fait pour que les forces de sécurité reprennent pleinement confiance en elles-mêmes et inspirent le respect et la crainte chez les voyous. Un État fort est un État qui sait mater ceux qui le défient et ne tolère pas que certains s'exonèrent impunément des règles qu'il édicte. La remise à niveau organisationnelle et budgétaire de la police et de l'armée doit donc constituer une priorité, tout comme la réforme de la politique pénale qui doit permettre de neutraliser durablement les voyous, les groupes séditieux, les délinquants et les terroristes.

4. Retrouver la maîtrise des finances publiques

Le retour d'un État fort exige par ailleurs le rétablissement de l'équilibre des finances publiques. Un impératif pour rendre sa liberté de manœuvre à l'État et éviter qu'il se trouve soumis au chantage des institutions financières internationales. Pour réduire les dépenses publiques, il faut mettre un terme au foisonnement des agences et

services administratifs, qui réduisent le mille-feuille de l'organisation territoriale, qui supprime les dépenses de transfert et les subventions aux associations dont l'utilité économique et sociale est douteuse. Si l'on ajoute à cela la préférence nationale dans l'accès aux prestations, il sera possible de retrouver des finances saines qui rendent son autorité à l'État.

5. Assurer la régulation de l'économie et du social

Un État fort doit aussi retrouver son rôle d'arbitre du bien commun en matière économique et sociale pour corriger les errements du marché ainsi que les initiatives intempestives qui ne seraient pas conformes à l'intérêt national. Mais, il doit aussi être porteur d'une stratégie industrielle volontariste et s'affirmer à nouveau comme l'initiateur de projets d'envergure. Les grandes réalisations ne sont pas le fruit de l'initiative spontanée du marché, elles résultent de l'action publique qui doit mettre en mouvement l'initiative privée. Un État fort doit retrouver l'esprit pionnier en relevant de grands défis collectifs par la mobilisation du génie national. Il n'y aura pas de renouveau national et civilisationnel sans un État fort.

6. Conclusion

En scrutant la sphère développementaliste dans un État faible, il est vrai que beaucoup d'institutions, surtout organes, sont créées mais sont incapables de satisfaire les attentes de la population, de gérer les moyens disponibles et de négocier l'obtention des ressources nécessaires pour y faire face. Au fil des années, la situation de la population ne change pas et ne fait que s'empirer, la pauvreté ne fait que s'aggraver. Même s'il y a prédisposition selon laquelle les politiques publiques sont conçues, leur mise en place posera toujours.

Par contre, l'État fort nous indique bien la présence effective des institutions dans tous les secteurs étatiques. Ces institutions,

surtout sécuritaires, contrôlent tous les mouvements d'entrée et de sortie du territoire. Il y a maîtrise irréfutable des finances publiques et ce, à travers les institutions, souvent stables. Ces institutions régulent bien l'économie et le social. Même si les indicateurs relevés pour un État fort peuvent ne pas tous figurer dans un État, suite à certaines situations conjoncturelles. Mais, ces indicateurs peuvent déjà présager une issue heureuse des politiques publiques.

Bibliographie

01. DUVAL (C.) et ETTORI (F.), « États fragiles... ou états autres ? Comment repenser l'aide à leur développement, notamment en Afrique ? », in *Géostratégiques* n° 25 10/09.
02. <https://lignedroite.club/reconstruire-un-etat-fort-qui-se-fasse-respecter/>
03. https://www.challenges.fr/politique/ce-que-l-on-entend-reellement-par-un-etat-fort_43967
04. <https://www.etudier.com/dissertations>.
05. JUPPE (A.), *Vers un nouveau monde pour un Etat fort*, JC Lattès, Paris, 2015.
06. KAMANDA LONDO (P.), *Intervention humanitaire et reconstruction des Etats fragiles en Afrique : étude menée sur la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo*, Thèse de doctorat en SPA, UNIKIN, 2016, Inédite.
07. NAY (O.), « Grand angle » La théorie des « États fragiles » : un nouveau développementalisme politique ? *Gouvernement et action publique*, 2013/1 n° 1.
08. Observatoire de l'Afrique, *Rapport de conférence sur les Etats fragiles en Afrique : un paradigme utile pour l'action ?* Didimala Lodge, Afrique du Sud, 2008.

ENJEUX ET DEFIS DE LA JEUNESSE CONGOLAISE, 65 ANS APRES L'INDEPENDANCE

Par

Le Professeur Alain YELE-YELE Alami¹

Résumé

Depuis 1960 jusqu'à ce jour, la jeunesse congolaise s'est empêtrée dans un congolo-pessimisme. Elle a perdu la foi en l'avenir de la RDCongo. Ceci s'explique par l'absence d'une vraie politique censée orienter la jeunesse, nonobstant l'existence du ministère de la jeunesse. Aujourd'hui être jeune, c'est ployer sous l'incertitude. Pourtant, la jeunesse est l'énergie qui booste le développement d'un pays. Une société où la jeunesse ne dégage pas sa chaleur est comparable à une voiture sans moteur. Malheureusement, elle est obligée à livrer plusieurs challenges pour se taper un espace sous le soleil. Elle est confrontée à plusieurs défis, notamment la question de l'humain dans l'homme, la crise écologique, la globalisation, la migration sauvage, le chômage, la faim, le paupérisation anthropologique, l'absence de modèle social type, l'absence de lecture et de recherche, la culture de la violence. Ces défis doivent être impérativement relevés pour redorer le blason terni de la jeunesse. Il est plus qu'urgent de requalifier la politique de la jeunesse à l'effet de la remodeler.

Mots-clés : Enjeux, défis, Jeunesse

Abstract

From 1960 to the present day, Congolese youth have been mired in Congolese pessimism. They have lost faith in the future of the

¹ Directeur du Centre de Recherche Interdisciplinaire de Développement de l'Université Libre de Kinshasa, CRID-ULK en sigle.

DRC. This is explained by the absence of a real policy to guide young people, despite the existence of the Ministry of Youth. Today, being young means being overwhelmed by uncertainty. Yet, youth are the energy that drives a country's development. A society where young people do not radiate their warmth is comparable to a car without an engine. Unfortunately, they are forced to face several challenges to find a place in the sun. They face several challenges, including the question of the human within man, the ecological crisis, globalization, uncontrolled migration, unemployment, hunger, anthropological impoverishment, the absence of a standard social model, the lack of reading and research, and the culture of violence. These challenges must be addressed to restore the tarnished image of youth. It is more than urgent to requalify youth policy in order to reshape it.

Keywords: *Issues, Challenges, Youth.*

0. Introduction

La République Démocratique du Congo est un pays dont la population est jeune à 70%. Malheureusement, la jeunesse qui est considérée comme l'énergie de la société est confrontée à plusieurs défis. En ce sens, elle semble être abandonnée à son triste sort.

Depuis l'indépendance de la République Démocratique du Congo, le 30 juin 1960 jusqu'à nos jours, la jeunesse congolaise a développé un congolo-pessimisme, elle ne semble pas croire à l'avenir de ce pays paradisiaque aux dimensions continentales. Pour cause ? c'est la gérontocratie qui est au rendez-vous. Les vieux ne veulent pas que le jeune émerge au nom de manque d'expérience. Il se dégage un véritable conflit entre les jeunes et les vieux qui ne veulent pas céder leur place.

En ce sens, chaque jeune se débrouille à sa manière pour émerger. Malgré l'existence du ministère en charge de la jeunesse,

l'on constate l'absence d'une vraie politique censée orienter l'émergence de la jeunesse, à telle enseigne qu'aujourd'hui être jeune, c'est ployer sous l'incertitude. Les politiciens ne s'occupent de la jeunesse que quand leur pouvoir est menacé ou quand ils cherchent à accéder au pouvoir. C'est comme qui dirait la jeunesse congolaise ne sert que des torchons aux politiciens.

Comme l'on peut bien le remarquer, notre propos se donne comme nœud gordien de cerner les enjeux et défis de la jeunesse congolaise 64 ans après l'indépendance. 64 ans après l'indépendance du Congo, que peut-on retenir de l'héritage de la jeunesse ? Quelles sont les priorités de la jeunesse congolaise aujourd'hui ? ces questions vont nous occuper dans cette étude.

Pour y parvenir, nous analyserons quatre points :

1. Rôle de la jeunesse dans le développement d'un pays
2. Défis de la jeunesse congolaise
3. Requalification de la politique de prise en charge de la jeunesse congolaise
4. Remodelage de la jeunesse congolaise
5. Conclusion

1. RÔLE DE LA JEUNESSE DANS LE DEVELOPPEMENT D'UN PAYS

La jeunesse est l'énergie qui booste le développement d'un pays. En ce sens, elle contribue à développer la résilience des communautés et à stimuler le progrès. En d'autres termes, la jeunesse constitue le fer de lance de l'économie sociale et solidaire à travers des activités à forte utilité. C'est le pilier du développement durable. L'on doit bâtir sur la jeunesse. Car, c'est l'espoir de demain.

Il est important que la jeunesse associe ses atouts à des

ressources et des possibilités de soutien et d'interaction avec les autres, à l'effet d'apporter une contribution positive à la communauté. Les jeunes peuvent facilement créer des associations au sein de leur communauté dont la rampe est le bénévolat et la sensibilisation.

Une société où la jeunesse ne dégage pas sa chaleur est comparable à une voiture sans moteur. Cela revient à dire que l'on ne peut réellement envisager un développement sans jeunesse. C'est les jeunes qui disposent de beaucoup de temps et d'énergie, de compétences essentielles telles que la flexibilité et l'innovation. Ils sont plus enclins au changement et plus réticents au risque que les adultes.

La jeunesse a la capacité d'apprendre et de s'adapter à l'environnement. Voilà pourquoi les jeunes peuvent facilement migrer d'un pays à un autre et construire leur paradis où ils veulent. Ils ont l'avantage d'apporter des réformes sociales et des améliorations à la société. Il va sans dire que la jeunesse représente une grande population.

En substance, la jeunesse est, selon l'écrivain Bouacar Bouare, « l'avenir d'un pays, d'un continent. » L'avenir, c'est la jeunesse. L'avenir, c'est pour la jeunesse. On ne peut rien développer sans la jeunesse. Cependant, la question qui taraude notre esprit est de savoir qu'avons-nous fait de la jeunesse congolaise. A cette question s'ajoutent celles-ci : Est-elle une jeunesse responsable sur laquelle l'on peut compter pour le développement de la RDCongo ? Est-elle une jeunesse consciencieuse ? Ces questions nous plongent dans les dédales des enjeux et défis de la jeunesse congolaise.

2. ENJEUX ET DEFIS DE LA JEUNESSE CONGOLAISE

Il va sans dire que le bilan de 64 ans d'indépendance de la République Démocratique du Congo présente un tableau sombre. Certes, comme nous l'avons déjà dit, l'absence d'une vraie politique d'encadrement de la jeunesse laisse perplexe cette énergie qui peut booster la société congolaise.

Dans la vie, on ne gagne pas toujours. La perte ou l'échec est normal. Disons que lorsque l'on parle des enjeux, cela revient à dire que l'on peut gagner comme aussi l'on peut perdre. Ainsi, les jeunes sont censés comprendre que l'échec nous permet d'acquérir la sagesse. Nous devons apprendre de nos erreurs.

Malheureusement en RDC, les jeunes semblent s'adonner à ce qui est superficiel. C'est le règne de la médiocrité, des antivaleurs.

Cela a comme corollaire la jeunesse se trouve marginalisée, négligée. Elle ne compte pas dans le partage du gâteau politique. Elle est obligée à livrer plusieurs challenges pour se taper un espace sous le soleil.

Les défis de la jeunesse congolaise sont énormes et innombrables. Car, tout est défi en RDC. Dans le cadre de cette étude, nous allons épingler quelques grands défis tout en les examinant à nouveaux frais.

Parmi les défis ou compétitions ou mieux challenges, l'on peut citer la question de l'humain dans l'homme, la crise écologique, la globalisation, la migration sauvage, le chômage, la faim, le paupérisation anthropologique, l'absence de modèle social type, l'absence de lecture et de recherche, la culture de la violence.

a. La question de l'humain dans l'homme

A observer la jeunesse congolaise, force est de constater que cette jeunesse ne semble plus développer l'humain en elle. C'est l'humanité qui est mise en vedette. Elle se traduit par la barbarie, comme si la jeunesse n'a plus la conscience de son être-au monde. L'humain semble être en vacance.

En gros, une jeunesse congolaise qui serait guidée par la raison éclairée et éclairante est en voie de disparition. Elle a cédé la place à une jeunesse inconsciente, manipulée et manipulable dont l'avenir sombre dans le désespoir d'un pays sans avenir. Cela se remarque par les comportements mesquins affichés par cette dernière.

La crise multiforme et multidimensionnelle qui mine et ronge la RDCongo cause beaucoup de conséquences sur la jeunesse congolaise, notamment le développement du gangstérisme (le kuluna ou le banditisme urbain), l'insalubrité.

Il est donc urgent que l'humain prenne le dessus sur l'homme dans le chef de la jeunesse congolaise, sinon l'avenir de notre pays va davantage sombrer. La crise écologique, un des plus grands défis ne la préoccupe même pas.

b. La crise écologique

64 ans après l'indépendance, la jeunesse congolaise compétil contre la crise écologique qui est le défi mondial numéro un qui tenaille la biosphère et l'écosphère. "C'est elle qui a révélé, à notre époque, la conséquence la plus spectaculaire, et en tout cas qualitativement inédite, du processus de rationalisation"². C'est à partir du rapport du "Club de Rome" de 1970, sur *Les limites de la*

² K. O. APEL, *Ethique de la discussion*, pp. 19 – 20.

*croissance (dans un monde fini)*³ que les hommes ont su que les effets directs et collatéraux de notre technologie industrielle allaient probablement devenir un danger mortel pour l'environnement (l'écosphère) de l'espèce humaine dans un futur proche. Le risque potentiel de cette crise écologique est plus grand que les armes nucléaires. Les conséquences des émissions industrielles : la déforestation, la pollution atmosphérique, le réchauffement climatique dû aux gaz à effets de serre...

La crise écologique ne peut pas être réduite seulement au réchauffement climatique. En ce sens, elle présente quatre facettes : la crise climatique, la crise des ressources naturelles, la crise de la biodiversité et la pollution atmosphérique. Toutes ces facettes sont intimement liées. En effet, l'attention du monde semble être focalisée seulement sur le changement climatique, le cas de Conférences des Parties pour le réchauffement climatique, COP en sigle, est patent. Pourtant, l'on trouve d'autres aspects sus évoqués que l'on doit nécessairement prendre en compte.

C'est une nécessité de réfléchir davantage sur la crise des ressources naturelles qui s'exprime par la disparition des forêts, la sécheresse de certains cours d'eau, certains minerais... ; et aussi de réfléchir sur la crise de la biodiversité qui se remarque par la disparition de plusieurs espèces naturelles, notamment animale. Il sied de reconnaître que certains efforts sont fournis pour lutter contre la pollution atmosphérique. C'est le cas de la production des voitures électriques. Aujourd'hui, la pollution touche tout le monde à travers les aliments que l'on mange, l'air que l'on respire, l'eau que l'on boit. Elle entraîne plusieurs maladies, notamment le cancer, la tuberculose, le diabète.

³ Cf. D. MEADOWS et D. MEADOWS, *Les limites à la croissance, Rapport au Club de Rome*, Rome, 1972.

Cette situation est amplifiée par la globalisation qui a réduit le monde en un village planétaire. Curieusement, la jeunesse congolaise ne s'adonne pas à relever un tel défi qui prend des proportions inquiétantes. Pourtant, si l'on ne prend garde, l'humanité va à sa déchéance. Les jeunes doivent se lever comme un seul pour faire de la RDCongo un pays véritablement solution à la crise écologique en posant des gestes écologiques, notamment l'évacuation des déchets plastiques, la salubrité environnementale, la lutte contre la pollution environnementale, atmosphérique et sonore.

b. La globalisation

La globalisation, forme anglaise de la mondialisation ou de la planétarisation, est saisie comme une "interdépendance croissante entre les personnes, les familles, les entreprises et les nations, ainsi qu'entre les économies et les marchés et qui a bouleversé le système des interactions et des rapports sociaux"³.

Aujourd'hui, la mondialisation constitue un véritable défi lancé à la jeunesse congolaise. Que constatons-nous ? Les jeunes ne font qu'imiter les mauvaises pratiques des autres en termes de comportement mesquin. C'est le singerisme ou l'imitation aveugle au travers des médias. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes filles congolaises, à cause des médias veulent subir la chirurgie esthétique, comme le BBL (Brazilian Butt lift ou lifting brésilien des fesses) dont l'objectif est d'augmenter le volume et le galbe des fesses.

La société congolaise, à cause de la mondialisation, au lieu d'émerger sombre de plus en plus, faute d'encadrement de la jeunesse.

³ JEAN PAUL II, 2, *Discours aux participants à l'Assemblée plénière de l'Académie Pontificale des Sciences Sociales*, Rome, Libreria Editrice Vaticana, du jeudi 11 avril 2002, p. 1.

c. La bonne gouvernance

Le concept de bonne gouvernance consiste en une action gouvernementale prévisible, transparente et éclairée, dotée d'une bureaucratie imbue d'éthique professionnelle et d'un exécutif comptable de ses actions. Tous ces éléments sont présents dans une société civile solide qui participe aux affaires publiques et dont tous les membres respectent la primauté du droit⁴. Les indicateurs de la bonne gouvernance sont :

- Liberté de parole et de responsabilité ;
- Stabilité politique et absence de violence ;
- Fonctionnement de l'Etat, c'est-à-dire l'indépendance de la fonction publique vis-à-vis des autorités diverses ;
- Qualité de la réglementation, c'est-à-dire le contrôle des prix au niveau du marché ;
- Accès à l'emploi ;
- Etat de droit.

Nous pouvons affirmer que ces indicateurs semblent être absents dans la gestion de la *res publica* congolaise. En conséquence, la bonne gouvernance "implique la participation de tous, par la démocratie, la transparence, la compétence et la responsabilité"⁵ dans la gestion de l'Etat.

Il revient donc aux jeunes congolais de travailler pour l'instauration de la bonne gouvernance en RDC. Car sans la bonne gouvernance, les jeunes vont toujours continuer à fuir le pays. Pourtant l'on est mieux chez soi. C'est le phénomène de la migration

⁴ FIDA, *La bonne gouvernance : une mise au point*, Conseil d'administration, Soixante-septième session, Rome, 8 – 9 septembre 1999, p. 1.

⁵ E. BIANGANY G. T., *La philosophie de la mondialisation et de la bonne gouvernance (Etat du questionnement)*, Kinshasa, Editions Universitaires Logos de l'UCCM (ex. ISPL), 2010, p. 7.

sauvage.

d. La migration sauvage

La migration sauvage ou clandestine autre nom de la migration irrégulière ou illégale vers l'Occident caractérise les jeunes aujourd'hui, surtout ceux dont l'âge varie entre 25 et 40 ans. La mer Méditerranée est devenue le plus grand cimetière du monde pour les Africains en général et les jeunes congolais en particulier qui meurent chaque jour par noyade. Leur souci majeur est d'habiter le vieux continent pour relever leur niveau de vie, mais l'accès est très difficile pour les uns et impossible pour les autres.

Dans l'illégalité et la clandestinité, les migrants ne sont pas protégés par la loi. C'est un véritable défi éthique. Dès qu'ils arrivent dans les pays occidentaux, ils sont traités des clandestins ou des sans-papiers. Cette pratique a comme corollaire la fuite des cerveaux de la RDC vers l'Occident. C'est une perte pour notre pays où la migration est devenue une nécessité au lieu d'être un choix. Cette situation peut être expliquée par la faim et la pauvreté dont souffrent les congolais.

e. La pauvreté, la faim et le chômage

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Afrique subsaharienne est la région du globe proportionnellement la plus affectée par la pauvreté, la faim⁶ et le chômage. La pauvreté est le responsable de graves problèmes de sous-alimentation et de malnutrition, qui affaiblissent les personnes atteintes, voire sont responsables de leur mort. Lors du Journal parlé sur la France 24 du mois de janvier 2019, nous avons suivi avec émoi la marche des habitants de Khartoum contre la hausse de prix du pain.

⁶ FAO, *Rapport sur la concrétisation du Programme 2030 est absolument tributaire des progrès accomplis en milieu rural où se concentrent la plupart des personnes souffrant de la pauvreté et de la faim*, Rome, le 9 octobre 2017.

Au lieu de rabattre le prix du pain, le Président Omar al-Bashir a décrété un Etat d'urgence. L'on peut se rappeler aussi du "Printemps arabe" qui a commencé le 17 décembre 2010, un mouvement de protestation du peuple contre la pauvreté, le chômage, et aussi contre la tyrannie et la corruption de gouvernements autoritaires. Toutes ces manifestations expriment la pauvreté. C'est un fléau à éradiquer en Afrique.

En effet, la pauvreté, la faim et le chômage affectent la vie quotidienne d'un grand nombre de jeunes congolais. Il est inconcevable de ne manger qu'une seule fois par jour. Le drame est que l'on ne saura pas bien mener des recherches, car dit-on, « à ventre affamé point d'oreille ».

Les jeunes surtout estudiantins sont censés mener une action commune pour lutter contre le chômage. Etudier au Congo est une chose, travailler et être bien payé est une autre. Cela revient à dire que l'on ne doit pas continuer à caresser une telle situation qui bloque le développement de la jeunesse.

La situation du chômage ne date pas d'aujourd'hui. Vers les années 1968, le Président avait rendu obligatoire le service de l'armée à tout jeune universitaire pour freiner l'accès à l'emploi, car il se posait un véritable problème. En sus, le fait de faire trois ans de graduat et deux ans de licence était une stratégie du pouvoir de Mobutu pour éviter de déverser un grand nombre de jeunes dans le marché d'emploi.

Disons que la question de la pauvreté, de la faim et du chômage constitue un véritable défi que la jeunesse congolaise doit relever en poussant la gouvernance politique à travailler d'arrache-pied pour la résoudre, sinon l'on étudie par mimétisme sans un projet de vie. L'on doit éviter de travailler pour un salaire de misère. Il est

possible que les congolais mangent plus de trois fois par jour, inversent la tendance la pauvreté et créent une situation de plein emploi

f. La paupérisation anthropologique

Il est vrai que la traite négrière a causé une "paupérisation anthropologique en Afrique"⁷. A ce sujet, Engelbert Mveng affirme : "la traite au Cameroun comme dans toute l'Afrique, nous apparaît, dans l'ensemble, sous le même visage. Crime de l'homme contre l'homme, les coupables sont autant de l'intérieur que de l'extérieur"⁸. L'on se souviendra que le commerce triangulaire – l'Europe via l'Afrique pour l'Amérique – qui a commencé en 1506 et aboli en 1852, par le traité Anglo-douala, une des clauses de la Conférence de Vienne tenue en 1815 sur l'abolition de l'esclavage, a annihilé la dignité de l'homme noir. A la traite négrière, il faut ajouter aussi la colonisation de l'Afrique de 1885 (la Conférence de Berlin) jusqu'en 1960 année de la décolonisation de certains pays africains. A analyser ce tableau, l'Africain a connu pendant plus de cinq siècles l'humiliation, la perte de sa dignité d'homme.

Cette annihilation anthropologique a causé le non-être du Noir. Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, certains penseurs allemands, notamment Lévy-Bruhl, Hegel, Herder, vont qualifier les Noirs de primitifs, d'anhistoriques n'ayant pas de civilisation⁹. Après la colonisation, l'Africain vit inexorablement le néocolonialisme qui l'asservit. Cela revient à dire que la dignité de l'homme noir pâtit.

⁷ La paupérisation anthropologique est une expression que nous avons puisée chez Engelbert Mveng, dans son ouvrage *L'histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963.

⁸ E. MVENG, *L'histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963, p. 143.

⁹ J. L. ENYEGUE, *Terre d'émergence de la pensée d'Engelbert Mveng. Et si le Cameroun était simplement infanticide*, in *Père Engelbert Mveng, SJ : Un pionnier, Recueil d'hommages à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort*, Kinsahsa, Ed. Loyola – Canisius, 2005, p. 22.

Cela revient à dire que la jeunesse congolaise est censée travailler pour redorer le blason terni de l'homme congolais.

La question que l'on se pose est de savoir comment l'on peut relever tous ces défis par les jeunes.

g. Lutte contre la corruption

Parmi les défis que doit impérativement relever la jeunesse congolaise est la corruption. En son temps, le Cardinal Joseph Albert Malula parlait de « *madesu ya bana* ». Cette mauvaise pratique qui gangrène les mœurs congolaises doit être bannie.

On ne peut pas obtenir un gain par la corruption, on aura toujours un problème de conscience peu importe le gain. Les jeunes, surtout estudiantins doivent éviter de corrompre pour réussir aux cours. Attention, aujourd'hui vous pouvez corrompre, mais demain vous serez incapable de réaliser vos tâches quand vous serez seul dans votre bureau. Il faut que la jeunesse lutte contre une telle pratique qui tire le pays vers le bas.

h. Le tribalisme

En son temps, le Président Mobutu a prêché l'unité nationale. 64 ans après l'indépendance, il est inconcevable que l'on puisse encore parler du tribalisme. C'est un terme qui devrait normalement disparaître de notre vocabulaire. La jeunesse est appelée à travailler pour lutter contre le tribalisme sous toutes ses formes. C'est un véritable blocage du développement de notre pays.

L'on est censé sortir de ce carcan du calfeutrage, du repli sur soi. Qui est ton frère ou ta sœur ? Ce n'est pas la personne avec laquelle tu partages le même dialecte, mais celle avec qui tu collabores. A ce sujet, Antoine de Saint-Exupéry dans son roman *Vol*

de nuit soutient : « Seuls sont frères des hommes qui collaborent ».

Disons que le tribalisme n'a pas droit de cité dans un pays comme le nôtre qui compte 450 ethnies.

3. REQUALIFICATION DE LA POLITIQUE DE PRISE EN CHARGE DE LA JEUNESSE CONGOLAISE

Il est plus qu'urgent que la gouvernance politique requalifie la politique de prise en charge de la jeunesse congolaise. Par requalification, nous entendons la réorientation de l'organisation de la jeunesse congolaise.

Existe-t-il une politique congolaise de la jeunesse ? Etant donné que le ministère de la jeunesse existe, il est bon alore que la politique de la jeunesse soit mise aussi en exergue. Malheureusement, cette politique semble être une politique de ghetto où les jeunes ne savent pas à quel saint se vouer.

On se rappellera que sous le règne du feu Président Mobutu, les mineurs ne pouvaient pas se promener au-delà de 18 heures, sous peine d'arrestation. Aujourd'hui, même à minuit les mineurs se promènent. Comment peut-on penser l'éradication du phénomène *kuluna*, si la jeunesse n'est pas bien encadrée ?

Il est indispensable que tous les instruments juridiques qui protègent la jeunesse soient mis en musique pour que la jeunesse congolaise reprenne sa place d'énergie de la société.

Il est aussi important que la gouvernance politique puisse orienter les comportements de la jeunesse congolaise pour l'épargner de la déviance sociale qui s'est donné un droit de cité en RDC.

4. REMODELAGE DE LA JEUNESSE CONGOLAISE

Il est vrai que l'absence d'un modèle social type a plongé la

jeunesse congolaise dans une crise de valeur. Il est nécessaire que les enseignements au niveau de la jeunesse soient fait sur base des modèles bien construits.

Pendant les vacances, par exemple, au lieu que les jeunes soient abandonnés à leur triste sort, il serait obvie que l'on organise des activités instructives, notamment des concours sur les technologies innovantes, la dictée, des films pour doter les jeunes des modèles types des personnes qui ont donné de leur vie pour sauver leur pays.

En plus, l'organisation des tournois de football entre les quartiers, entre les communes renforcent la cohésion sociale. Les jeunes ne doivent pas chercher des modèles. Ils ont besoin de l'encadrement des vieux. Un travail de remodelage est nécessaire.

5. CONCLUSION

64 ans après l'indépendance de la RDC, la situation de la jeunesse est inquiétante. Elle se présente comme un avion qui n'a plus de boussole. Elle est confrontée à plusieurs défis qu'elle ne sait pas relever. La conséquence est qu'elle fuit le pays en subissant la migration sauvage. C'est le pays qui perd par cette fuite de cerveau et d'énergie qui permet de booster le pays.

Il est donc indispensable de requalifier la politique de prise en charge de la jeunesse en la remodelant.

APPROCHE SOCIO-POLITICO-ECONOMIQUE

POLITIQUE AGRICOLE, SOCLE DU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Par

Le Professeur Didier OSWES A-MWAK ¹

Résumé

L'homme ne peut vivre sans l'agriculture. Son développement n'est possible sans elle. Il est donc urgent que la gouvernance publique mette en place une bonne politique agricole qui doit régenter ou mieux orienter le développement socio-économique. En ce sens, l'on ne peut parler du développement socio-économique sans postuler l'existence d'une politique agricole qui en constitue la rampe. Cette dernière aide à lutter contre l'exode rural et favorise la sédentarisation de la population qui permet l'amélioration des infrastructures de base. Disons que la politique agricole est menée par le pouvoir public pour orienter l'agriculture pour qu'elle soit un véritable levier du développement socio-économique, sans lequel la masse laborieuse ne travaillera que pour la survie. Certes, l'agriculture est cruciale pour la sécurité alimentaire et le développement socio-économique, mais elle ne doit pas être négligée au profit d'autres secteurs, car elle contribue significativement à la croissance, à la création d'emplois et à la stabilisation des communautés. C'est pourquoi des indicateurs composites comme l'IDH ont été développés pour mesurer le développement de manière plus holistique, prenant en compte différents aspects de la vie humaine.

Mots-clés : *Politique agricole, développement socio-économique, agriculture, indicateur de développement.*

¹ Professeur à l'ISDR-Misay et Recteur de l'Université du Cepromad Muanda.

Abstract

Humankind cannot survive without agriculture. Its development is not possible without it. It is therefore urgent that public governance implement a sound agricultural policy that must govern or better guide socioeconomic development. In this sense, we cannot talk about socioeconomic development without assuming the existence of an agricultural policy that constitutes its foundation. The latter helps combat rural exodus and promotes the settlement of the population, which allows for the improvement of basic infrastructure. Agricultural policy is implemented by the public authorities to guide agriculture so that it becomes a true lever for socioeconomic development, without which the working masses will only work for survival. While agriculture is certainly crucial for food security and socioeconomic development, it must not be neglected in favor of other sectors, as it contributes significantly to growth, job creation, and community stabilization. This is why composite indicators such as the HDI have been developed to measure development in a more holistic way, taking into account different aspects of human life.

Keywords

Agricultural policy, socio-economic development, agriculture, development indicator.

0. Introduction

L'être humain de partout et de tout temps aspire au développement d'une manière générale pour son épanouissement. Ce développement est rendu possible par la qualité du travail qu'il accomplit, la manière dont il travaille et les conditions de vie dans lesquelles il est. C'est ainsi que nous parlerons du développement socio-économique.

Dès son existence, l'agriculture lui a paru une activité capitale pour asseoir son épanouissement. Elle devient dès lors l'activité principale pour la vie et la survie. La réalité est certes que, l'homme vit en grande partie de l'agriculture dans toutes ses formes, c'est pourquoi elle devient dès lors un levier principal du développement socio-économique qui contribue à la croissance globale, réduisant l'exode rural voire l'émigration. Cette sédentarisation favorisera l'amélioration des infrastructures comme les voies de communications, l'électricité, l'eau, éducation, santé, le bien-être, la paix sociale.

Faite d'une manière non orientée, l'agriculture ne donne pas un résultat escompté qui peut mener à un développement socio-économique. C'est en ce sens qu'une zone géographique doit avoir une bonne politique agricole qui est une vision qu'a l'autorité publique dans le secteur agricole basé sur les interventions et les mesures efficaces pour les bien-être de la population avec pour but, la production agricole et la sécurité alimentaire. C'est dans cette logique que cette réflexion s'inscrit sans ambages.

Pour arriver à son bon port, la démarche analytique est la meilleure surtout si elle est associée à l'approche documentaire. Dans cette optique, nous traiterons ces trois points :

- ✓ Le développement socio-économique
- ✓ Politique agricole et
- ✓ Agriculture socle du développement socio-économique.

I. Le développement socio-économique

I. 1. Approche conceptuelle

Le concept de « développement »² aujourd'hui ne désigne plus vraiment un mouvement clairement identifiable dans les sociétés, une direction générale du changement social. Il renvoie davantage à l'institutionnalisation des pratiques suscitées autour de lui, à tout le moins, en son nom.

Pour PEEMANS³, le Développement est un processus universel caractérisé par une série d'étapes par lesquelles doivent nécessairement passer toutes les nations et sociétés. La conceptualisation de ces étapes part de l'expérience des sociétés dites développées. Il s'agit des pays occidentaux dont la réussite constituait le chemin à suivre pour les autres.

Le développement ajoute B.T. KOUSSOU⁴, longtemps identifié à la simple croissance économique linéaire, mesurable par les indicateurs du P.I.B. et s'inspirant d'un évolutionnisme conscient ou inavoué, s'est révélé être un processus infiniment plus complexe, global et multidimensionnel, efficace seulement s'il repose sur la volonté de chaque société et s'il explique vraiment son identité profonde.

Le développement⁵ est considéré comme un complexe

² COMELIAU C., *Planifier le développement : illusion ou réalité ?* Bruylant-academia, Louvain-La Neuve, Belgique, 1991, p.14.

³ Ph. PEEMANS, cité par M. TIARINA, *Coopération décentralisée et aide au processus de développement institutionnel. Application aux ONGD du Kwilu-Bandundu-RDC*, Thèse de Doctorat en Sciences Sociales ULB, Bruxelles, 2001, p.19.

⁴ B.T. KOUSSOU, « La dimension culturelle du développement en relation avec quelques perspectives du plan d'action de Lagos » *Symposium de Kinshasa sur l'Afrique et son avenir* ; 20- 30 Avril 1985, pp.7-8.

⁵ M. PONCELET, *Origine, métaphore et crise de la notion de développement*, Ed. Pôle-Sud-ULG, Bruxelles, 2002, p.7.

hétéroclite mobilisant des ressources diverses, des institutions, des spécialités professionnelles, des méthodes, des techniques d'intervention, des modes idéologiques, ... Le développement ne désigne plus aujourd'hui vraiment un mouvement clairement identifiable dans les sociétés, une direction générale du changement social. Il renvoie davantage à l'institutionnalisation des pratiques suscitées autour de lui ou tout au moins, en son nom. Ce champ d'activités désormais « *globalisé* » mobilise, au Nord comme au Sud, des dizaines de milliers de personnes, de collectivités, d'associations, de sommets et contre sommets.

Le développement⁶ est un processus jamais atteint, mieux c'est un processus itératif. C'est encore le passage d'une société donnée à une autre meilleure. Un tel phénomène se manifeste principalement dans l'amélioration de la qualité de la vie, résultant elle-même de la réalisation de certaines conditions matérielles, politiques, psychologiques, ...

Le développement⁷, c'est la totalité des actions entreprises pour orienter une société vers la réalisation d'un ensemble ordonné de conditions de vie collectives et individuelles, jugées désirables par rapport à certaines valeurs. Il est le résultat d'une série des changements qualitatifs. Faut-il encore que ces changements qualificatifs ne soient pas éphémères mais plutôt durables, c'est-à-dire vus dans une perspective d'avance. Aussi, parle-t-on du développement durable.

En fait, le développement⁸ implique un accroissement de bien-être des populations et un changement ou une transformation continue à long terme dans la structure économique et sociale d'un

⁶ N. MUKOKA., *Discours et pratiques du développement au Congo. Interrogations et reinterrogations politologiques*, Ed. MES, Kinshasa, 2005, 123p.

⁷ G. ROCHER, *Introduction à la sociologie générale*, Ed. HMH, Paris, 1968, p.190.

⁸ F. MUKOKA NSENDA, op.cit.

pays. La croissance est une approche quantitative, sinon statistique du développement, elle n'implique pas toujours des changements dans la structure économique, sociale, voire culturelle et politique d'un pays. On note que, l'embellie économique enregistrée dans plupart des pays pauvres n'a pas contribué à améliorer le sort des couches les plus défavorisées. Au contraire, elle s'est accompagnée d'un renforcement des inégalités et de la pauvreté. Il s'agit d'une « croissance appauvrissante ».

De ces définitions, l'on retient que chaque auteur prend position par rapport à sa spécialité. Certains auteurs assimilent le développement à la croissance économique, d'autres à l'amélioration des conditions vitales, et d'autres encore combinent ces conditionnalités en ajoutant certains critères d'appréciation. C'est ainsi que dans le langage courant, le développement est souvent confondu avec la croissance. La littérature économique renseigne que la croissance renvoie à un processus d'accroissement continu des grandeurs économiques, en général le produit intérieur brut (PIB). La croissance est l'expression de mesure de la santé économique d'un pays. L'accumulation du capital financier constitue l'élément essentiel de la croissance, considérée comme une condition sine qua non du développement. Alors que le développement renvoie à l'amélioration quantitative et qualitative des conditions de vie. Ce qui permet de dire qu'un pays développé est un pays industrialisé, donc riche. A l'opposé, un pays « non-développé » ou en développement, est un pays non industrialisé et donc pauvre, où le niveau et les conditions de vie des populations sont précaires.

Somme toute, on peut retenir que le développement a pour but ultime de permettre aux habitants de toutes les régions et de tous les pays, sans distinction de sexe, d'origine ethnique, de religion ni de race, de jouir de droits économiques, politiques et civiques les plus étendus.

I. 2. Aspects de développement

I. 2. 1. Développement économique

Économiquement, le développement vise la production, c'est-à-dire le travail. Ici, les capacités matérielles et intellectuelles des hommes et des femmes sont mises en contribution pour augmenter les revenus d'un pays par leurs activités. Dans l'aspect économique, nous faisons aussi allusion à l'utilisation et la distribution rationnelle des ressources nationales pour réaliser le superflu social. C'est-à-dire, il faut produire pour palier à la rareté des biens et services nécessaires à l'épanouissement de la population. Pour ce faire, les personnes qui participent aux activités économiques doivent être payées selon les normes du bien-être, un salaire équitable qui puisse couvrir les besoins. Le développement économique implique la responsabilité des autorités dans la bonne gouvernance, ici on entend par bonne gouvernance la gestion et la répartition rationnelle des ressources nationales.

I. 2. 2. Développement social

Le développement social peut être considéré comme les retombées du développement économique, du fait qu'il est caractérisé par l'élévation du niveau de vie, la satisfaction des besoins matériels croissants de la population, la réduction des inégalités, la promotion des groupes défavorisés.

D'après le THANK KHÖ9, le développement social met l'accent sur le quantitatif, l'augmentation de la consommation des biens et des services qu'assure l'augmentation des revenus. Mais ici, pas plus qu'ailleurs le quantitatif ne peut être dissocié du qualificatif.

L'élévation du niveau de vie ne peut s'accompagner de phénomène négatif : la dégradation de l'environnement, la pollution physique et mentale, l'angoisse, l'agressivité, la délinquance. Le

⁹ THANK KHO, *Culture, créativité et développement*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1992, p.45.

développement social, bien qu'il soit en quelque sorte les retombées du développement économique, n'est pas moins le socle de tout développement, car c'est l'homme dans la société qui est à l'origine de tout développement. Et c'est à lui aussi que reviennent les retombées du développement. Donc le développement est initié par l'homme pour le bien-être de l'homme.

I. 2.3. Développement culturel

L'effort de développement doit s'accompagner de la création d'une culture idéologique appropriée par laquelle les agents de développement se transforment en acteurs historiques, c'est ici qu'il convient de changer les mentalités et des méthodes de travail, afin de faire aboutir les objectifs que l'on s'est fixés. Il annonce de nouvelles images de la société en cultivant une culture de développement. Pour embrasser la culture de développement, il faut amener la population à se dépouiller de ses anciennes cultures qui sont contraires au développement, par exemple, la corruption qui est devenue presque une culture dans les pays pauvres. Promouvoir des valeurs culturelles positives et bannir celles qui sont négatives.

I. 2.4. Développement politique

Le développement politique désigne le processus qui marque le passage d'un système politique traditionnel à un système politique moderne. De même qu'il existe des économies en voie de développement, de même il existe de système politique en voie de modernisation. L'on peut ainsi retenir l'analyse que Lucien WPYE¹⁰ donne du concept de développement politique en discernant trois aspects principaux : la différenciation structurelle, la capacité du système et la tendance à l'égalité.

I. 3. Développement socio-économique

Le développement économique et social ou le développement

¹⁰ W. PYE LUCIAN, cité par R.G. SCHWATRENBERGE, *Op. cit*, p.65.

socio-économique¹¹ fait référence à l'ensemble des mutations positives (techniques, démographiques, sociales, sanitaires...) que peut connaître une zone géographique (monde, continent, pays, région...). Il ne doit pas être confondu avec la croissance économique. Celle-ci est habituellement nécessaire ou consécutive au développement mais elle n'en est qu'un aspect. Il existe même des zones en croissance par simple inertie de tendance ou sous l'effet de dopants artificiels de types dits keynésiens, sans pour autant connaître les transformations de structure et la « destruction créatrice » propres au développement, qui assurent sa pérennité. Cela peut conduire à un épuisement des ressorts de la croissance. On peut alors retrouver le phénomène de cycle de vie (de l'émergence à l'expansion puis au plafonnement et enfin au déclin) étudié en marketing.

Le développement économique nécessitant notamment de la création de richesses, on associe développement économique et « progrès », puisqu'il entraîne, généralement, une progression du niveau de vie des habitants. On parle alors d'amélioration du bien-être social (au sens économique). La volonté de concilier simple développement économique et progrès ou amélioration du bien-être a mené à forger, à côté des indicateurs de développement traditionnels (PNB, PIB), d'autres indicateurs, tels que l'indice de développement humain (IDH), qui prend en compte la santé, l'éducation, le respect des droits de l'homme (dont font partie, depuis 1966, les droits économiques et sociaux, etc. Les paramètres économiques et sociaux pour la mesure du développement sont indiqués dans l'article « Pays en développement ». La différence entre croissance économique et développement social est mal perçue dans le grand public. Le bien-être social doit être distingué de la production économique¹². Le bien-

¹¹ VERON, J.B., « L'aide au développement face à la guerre », in *Focus Stratégique*, n°7, Publication de l'Institut Français des relations internationales, mai 20018, 37p.

¹² Lire BRASSEUL, J., *Introduction à l'économie du développement*, Ed. Armand Colin, Paris, 2008.

être est pluridimensionnel. D'autres composants existent à côté du bien-être matériel.

Le **développement social**¹³, quant à lui, place les populations au premier plan. Guidé par une approche « ascendante », il intègre la voix des pauvres et des populations défavorisées dans le processus de développement pour qu'il ne leur soit pas imposé d'en haut. À cet effet, il apporte des contributions substantielles et basées sur des données factuelles à l'élaboration des politiques et des programmes :

- en analysant les risques sociaux et politiques de manière plus efficace et plus opportune, notamment en termes d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté ;
- en intégrant les dimensions liées à la fragilité et au conflit dans les analyses et opérations ;
- en cherchant à mieux comprendre la résilience des communautés et des institutions lorsqu'elles sont confrontées à des chocs d'origine naturelle ou humaine, qu'il s'agisse de crises économiques, de changements climatiques, de catastrophes naturelles ou de conflits violents ;
- en rapprochant les citoyens de leurs représentants politiques et en encourageant les structures administratives à être plus responsables (l'un des aspects de ce programme d'action est de renforcer la participation citoyenne afin d'amplifier l'impact des opérations du Groupe de la Banque mondiale, ce qui s'observe notamment dans les programmes pilotes réalisés dans la Région Moyen-Orient et Afrique du Nord) ;

¹³ <http://www.banquemondiale.org/fr/topic/socialdevelopment/overview>

- en transférant aux populations locales (en milieu rural comme en milieu urbain) le contrôle des décisions de développement et des ressources consacrées à la lutte contre la pauvreté, dans le cadre d'une démarche qui promeut la conduite du développement par les communautés elles-mêmes ;
- en amplifiant les effets positifs, en limitant les effets négatifs et en gérant les risques sociaux et politiques ;
- en généralisant la prise en compte des questions de parité hommes-femmes et en veillant à leur intégration dans les opérations.

I. 4. Indicateurs de développement¹⁴

I. 4.1. Considérations générales

Parler du développement sous-entend la croissance économique car celle-ci est une condition au développement. La croissance économique est l'évolution à long terme de la production, elle se déploie dans un mouvement général, par opposition à la conjoncture qui est l'évolution de l'activité économique à court terme, représentant les fluctuations autour de la tendance générale.

Mais, on ne peut pas imaginer une croissance sans la production, car produire c'est mettre à la disposition de l'homme des biens matériels ou immatériels destinés à la consommation (aliments, habits, logements, services,...) ou à la production (énergie, acier, machines, etc...). La production des biens homogènes peut être mesurée en quantités physiques (quintaux de céréales, kilomètre des routes, hectolitre de lait...), mais l'agrégation des biens hétérogènes (céréales + route + lait...) nécessite une commune mesure de l'ensemble de ces biens. La commune mesure utilisée est l'unité monétaire et la production est exprimée en valeur. Celle-ci est égale à

¹⁴ D'AGOSTINON S., DEUBEL, P., MONTOUSSE, M. et RENOUARD, G., *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, Ed. Bréal, Rosny, 2002, pp.130-132.

la quantité des différents biens multipliés par leurs prix respectifs.

L'estimation de la valeur de la production ne va pas sans difficultés, ni sans poser des problèmes de comparaisons internationales. Les prix, base d'estimation, sont dépendants de conditions du marché (prix de marché, prix soutenus) ou sont liés aux objectifs de la planification (prix objectifs fixés) et expriment de préférences économiques en fonction d'une étape du processus de développement (hiérarchie des prix).

Dans les économies moins développées, une partie importante de la production échappe au marché et au plan. Il en est ainsi en agriculture, étant donné l'importance de l'auto-approvisionnement (exemple : prélèvement des semences sur la récolte), de l'autoconsommation (prélèvements sur la production pour satisfaire les besoins de la famille).

La production¹⁵ d'une entreprise ou d'un pays est mesurée par la « valeur ajoutée », qui se calcule par la différence entre la production et la consommation intermédiaire. Elle sert de base au calcul de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du produit intérieur brut (PIB), elle est indicateur économique de la création des richesses d'une nation ou d'une entreprise. Elle a une propriété fondamentale d'être indépendante des structures de production contrairement à la valeur totale.

Le PIB, *produit intérieur brut*, est un indicateur économique principal de mesure de la production économique réalisée à l'intérieur d'un pays donné ou d'un territoire national, quels que soient les propriétaires des unités de production. Il mesure la valeur totale de la production de richesse effectuée par les agents économiques résidant à

¹⁵ MALASSIS L., *Agriculture et processus de développement*, Ed. J. Duculot, Gembloux, 1973, pp.22-38.

l'intérieur du territoire. Il est calculé en faisant la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble de production.

Le PIB par habitant ou le PIB moyen mesure le niveau de vie et approximativement le pouvoir d'achat de l'habitant. Il est calculé en divisant la production totale par la population totale du pays.

Et le PNB, *produit national brut*, est un indicateur qui mesure la production des richesses créées par les habitants d'un pays, que cette production se déroule sur le sol national ou à l'étranger. Il est différent du PIB car il prend aussi en compte la richesse produite à l'étranger.

Le calcul de ces deux indicateurs étant imparfaits sur le développement socio-économique car ne prenant pas en compte certains éléments économiques nécessaires, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a, en 1990, élaboré de nouveaux indicateurs de développement composites, c'est-à-dire prenant en compte beaucoup de paramètres de la vie économique et sociale. Parmi lesquels :

- **IDH, *Indicateur de Développement Humain*** est établi en synthétisant plusieurs autres indicateurs : PIB par habitant, espérance de vie à la naissance, la santé, taux d'alphabétisation des adultes et taux de scolarisation, sa valeur est comprise entre 0 et 1 ;

- **IPH, *Indice de la Pauvreté Humaine***, indicateur du développement qui permet d'appréhender l'étendue de la pauvreté au sein du pays. Il synthétise plusieurs données comme : la longévité, instruction, satisfaction des besoins essentiels (difficulté d'accès à l'eau potable, à la santé, malnutrition des enfants de moins de 5 ans). Sa valeur est comprise entre 0 et 100 ;

- **ISDH, *l'Indicateur Sexospécifique de Développement Humain***, est un indicateur de développement créé en 1990 corrigeant l'IDH en fonction des inégalités homme/femme ;

- **IPF, *Indicateur de Participation des Femmes***, créé en 1995 pour évaluer le contrôle qu'exercent les femmes sur leur destinée dans les domaines économique et politique, cet indicateur va de 0 à 1 ;
- **IDT, *Indicateur de Développement Technique*** est un indicateur de développement élaboré en 2001 pour rendre compte de la capacité des pays à innover, à diffuser les innovations et à élever les compétences humaines en matière technologique. Sa mesure est comprise entre 0 et 1.

I. 4.2. Considérations particulières

1. Santé, espérance de vie et alimentation ou consommation

La santé constitue un aspect fondamental du niveau de vie, et son amélioration un objectif essentiel du développement. L'estimation de l'état de santé d'une population peut reposer sur des méthodes précises telles que les tests d'endurance ou de résistance, mais pratiquement, dans l'état actuel des informations disponibles, il est nécessaire de recourir à des indicateurs plus simples tels que la mortalité et l'espérance de vie. L'expansion des services médicaux mesure l'effort accompli en faveur de la santé. La proximité d'un médecin, d'une infirmière, d'un établissement hospitalier, d'un dispensaire, etc., peut être considérée comme un élément important du niveau de vie.

Le taux de mortalité brut (ou quotient du nombre annuel de décès par la population totale), exprimé pour mille habitants, est l'indicateur le plus fréquemment disponible. La signification de ce taux dépend de la structure de la population. C'est ainsi que le vieillissement de celle-ci est un facteur de diminution du taux de mortalité. Le taux de mortalité infantile (pendant l'année qui suit la naissance) est considéré comme un bon indicateur de l'évolution de l'hygiène, de la santé et de la nutrition. Atteignant généralement un chiffre élevé, son abaissement contribue à réduire les taux bruts de

mortalité et à accroître l'espérance de vie ainsi que le taux d'accroissement naturel de la population.

La croissance naturelle de la population découle de la différence entre les taux de natalité et de mortalité. Pour une année donnée, si le taux de natalité est égal à 40%, et le taux de mortalité à 10%, le taux de croissance pour l'année considérée sera de 30%.

Le régime alimentaire peut être tenu pour l'un des principaux facteurs du niveau de vie : En RDC par exemple, la quasi-totalité du revenu estimé correspond à la consommation de subsistance ou à l'achat de denrées alimentaires. Cet indice est aussi lié à la santé et à la capacité de travail de la population. L'évaluation de la consommation apparente repose sur l'estimation de la production, du commerce international, des pertes, des produits utilisés pour l'alimentation animale et pour les semences. Les résultats de ces estimations globales sont comparés chaque fois que possible avec les enquêtes alimentaires conduites directement près des ménages.

Les différents produits qui composent la ration (céréales, légumineuses, tubercules, etc.) sont transformés en calories et protéines, en utilisant des coefficients de conversion adéquats. Calories et protéines constituent en effet deux composantes fondamentales pour l'appréciation quantitative et qualitative de la ration.

La confrontation des consommations apparentes, avec des rations de référence, établies par des nutritionnistes (compte tenu des différents facteurs agissant sur les niveaux de consommation alimentaire: climat, structure de la population, activités, etc.) permettent d'estimer le degré de satisfaction des besoins alimentaires. Ce n'est donc pas la ration estimée en quantité de calories, ou de protéines, qui constitue le meilleur critère de comparaison des niveaux

alimentaires, mais bien le rapport entre les besoins et les disponibilités ou du revenu disponible.

2. Education, formation et information

Plusieurs indicateurs peuvent être envisagés: le niveau d'instruction de la population totale, les effectifs scolarisés, les efforts faits en faveur de la scolarisation (dépenses consacrées à l'enseignement), etc.

La proportion d'alphabètes (personnes sachant lire et écrire) ou de semi alphabètes (personnes sachant lire mais ne sachant pas écrire) constitue un indicateur sommaire et incertain du niveau d'instruction. En effet, cet indicateur repose sur des déclarations faites par les intéressés au cours d'enquêtes et rarement sur des tests de contrôle. D'autre part, dans de nombreux pays se posent des problèmes de langues, et il arrive que l'alphabétisation soit définie par rapport à l'usage d'une langue étrangère.

La proportion de la population n'ayant pas reçu d'instruction scolaire constitue une autre approche, qui diffère de celle du dénombrement des alphabètes. En effet, l'alphabétisation peut être acquise en dehors de l'école (alphabétisation fonctionnelle) et la capacité de lecture et d'écriture peut être perdue au cours des années par manque de pratique.

L'instruction scolaire n'alphabétise pas une fois pour toutes, la formation prend une signification en accord avec les besoins du métier, la création de bibliothèques et la diffusion de journaux et de revues, l'existence d'une information organisée, l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

II. Politique agricole

II. 1. Ce qu'est l'agriculture

L'agriculture¹⁶, du **latin** *agricultura*, composé à partir de *ager*, champ et *colere*, cultiver¹⁷, est un processus par lequel les **êtres humains** aménagent leurs **écosystèmes** pour satisfaire les besoins alimentaires en premier et autres, de leurs société¹⁸. Elle désigne l'ensemble des **savoir-faire** et activités ayant pour objet la culture des **sols**, et, plus généralement, l'ensemble des travaux sur le **milieu naturel**, permettant de cultiver et prélever des êtres vivants (**végétaux**, **animaux**, voire **champignons** ou microbes) utiles à l'être humain.

Le Réseau Échanges Développement Durable (REDD)¹⁷ avec la collaboration de B. VERFAILLE, soulignent que la première fonction de l'agriculture, sa tâche principale, a été, est et sera la production de la nourriture. Mais, l'agriculture a toujours eu des effets sur l'environnement, sur l'espace rural, sur la vie sociale depuis que l'homme a commencé à cultiver la terre. Les auteurs insistent sur l'importance de l'agriculture depuis les temps anciens, jusqu'aujourd'hui, et ils promettent que jusqu'à l'éternité c'est l'agriculture qui reste le pilier de tout développement. Ils exigent une politique agricole cohérente pour lutter contre la malnutrition et la pauvreté.

Il existe plusieurs types d'agriculture¹⁸, nous en citons quelques-uns afin d'en donner quelques définitions pour la compréhension à peu près globale sur l'agriculture.

¹⁶ Lire in <http://www.wikipedia.org/définition de l'agriculture>, consulté en 2014.

¹⁷ REDD et VERFAILLE, B., *Agricultures d'Europe : la voie Suisse*, Ed. Charles Léopold Mayer, Paris, 2001, p.23.

¹⁸ AUBERT, C. et FLECHET, G., *Quelle agriculture pour quelle alimentation*, Ed. Milan, Toulouse, 2007, p.32.

- ***agriculture intensive*** qui sous-entend le produire plus. C'est un système de production agricole fondé sur un accroissement de la production agricole optimisée par rapport à la disponibilité des facteurs de production (moyens humains, matériels et surfaces cultivées). Ce rapport entre volume produit et facteur de production est appelé productivité (production/facteurs de production) ;

- ***agriculture extensive*** est un système de production agricole qui ne maximise pas la productivité à court terme du sol en ne faisant pas appel à des intrants chimiques, à l'arrosage ou au drainage, mais plutôt aux ressources naturellement présentes sur place. Mais bien sûr, elle ne pourra pas satisfaire aux besoins alimentaires des populations et à l'épanouissement socio-économique ;

- ***agriculture biologique*** est définie de deux manières, d'abord négativement comme une agriculture qui n'emploie aucun engrais chimique et aucun pesticide de synthèses. C'est en quelque sorte une définition réglementaire. Et puis, il y a une définition positive, qui met en avant ses objectifs, et les moyens qu'elle se donne pour les atteindre, car la finalité de l'agriculture biologique, c'est de mettre les plantes dans une situation telle qu'elles bénéficient des conditions optimales pour se nourrir à partir des éléments naturels du sol ;

- ***agriculture périurbaine*** englobe des activités diverses qui vont de l'aquaculture à l'élevage et de l'horticulture à l'agroforesterie. Certaines activités sont concentrées en zone périurbaine (élevage), alors que d'autres sont pratiquées dans le tissu urbain même des villes (floriculture et cultures maraîchères); d'autres encore sont directement liées aux spécificités des villes (l'aquaculture dépend de la présence d'étangs, de ruisseaux, d'estuaires, de lagons, tandis que l'agroforesterie se pratique davantage en présence de ceintures vertes, de parcs et de forêts) ;

- **agriculture urbaine**, quant à elle, spécifiquement est définie comme étant la pratique des activités agricoles dans le milieu intra-urbain. Elle regroupe l'ensemble des activités en zones urbaines et périurbaines de culture, d'élevage et d'acheminement des matières premières ainsi que le traitement et la commercialisation des produits agricoles. Le concept de l'agriculture urbaine, dans sa définition la plus large, englobe une variété d'activités qui peuvent prendre place dans les limites ou en périphérie des agglomérations urbaines.

- **agriculture de subsistance ou vivrière** est une agriculture de survie avec peu ou pas de récoltes à vendre. Elle est généralement du type **biologique**, simplement par manque d'argent pour acheter des **intrants** industriels. L'agriculture de subsistance est l'autosuffisance **agricole** par laquelle les agriculteurs se concentrent sur la production suffisante de nourriture pour eux-mêmes.

- **permaculture** est une méthode systémique et globale qui vise à concevoir des systèmes (par exemple des habitats humains et des systèmes agricoles mais cela peut être appliqué à n'importe quel système) en s'inspirant de l'écologie naturelle (biomimétisme) et de la tradition. Elle est un mode d'action » qui devra prendre en considération la biodiversité de chaque écosystème. Elle ambitionne une production agricole **durable**, très économe en énergie (autant en ce qui concerne le carburant que le travail manuel et mécanique) et respectueuse des êtres vivants et de leurs relations réciproques, tout en laissant à la nature « sauvage » le plus de place possible.

II. 2. Politique agricole

La politique agricole¹⁹ stricto sensu se réfère à toutes les mesures directement soumises au contrôle du gouvernement : politique des prix et mesures fiscales, y compris taux de change et

¹⁹ COURADE, G., *op .cit*, p.92.

subventions. Elle se réfère aussi aux objectifs et moyens des institutions mises au service du monde rural et aux dépenses de l'État pour l'agriculture et le monde rural.

J.M. BOUSSARD²⁰ estime qu'une politique agricole, dans la mesure où son objectif prioritaire est de garantir la production à des prix raisonnables pour le consommateur, a donc bien pour mission d'allouer les ressources de manière plus efficace que le seul marché concurrentiel.

De cette considération, l'auteur a relevé deux définitions d'une politique agricole.

En premier, J.M. BOUSSARD pense qu'une politique agricole est un mode d'allocation des ressources plus efficace que le marché en cas d'instabilité de ce dernier.

Disons avec T. POUCH²¹ que cette première définition d'une politique agricole laisse entendre que l'intervention sur un marché à des fins de stabilisation des prix, obéit à une nécessité théorique. Il suffirait d'être un adversaire de la théorie néo-classique pour doter la politique agricole des vertus de l'efficacité économique. Les développements récents de l'analyse néo-classique montrent pourtant que la construction de dispositifs régulateurs sur les marchés agricoles peut s'inscrire parfaitement dans le cadre néo-classique, atténuant en cela le clivage simpliste entre le marché et l'État. Cette démarche est de ce point de vue pas très éloignée de cette préoccupation de voir la démarche normative néo-classique s'ouvrir à de telles réflexions.

En effet, une politique agricole ne s'oppose pas totalement au

²⁰ BOUSSARD J. M., « L'œuvre d'Armatya Sen et l'agriculture », communication au séminaire de politique agricole de la Société française d'Économie Rurale, 9 avril 1999, pp.1-11.

²¹ POUCH, T., *art.cit*, p.6.

marché mais lui apporte des corrections et ce marché, une fois régulé, conserve sa mission d'élever le bien-être de la collectivité. Elle aurait en quelque sorte une fonction stabilisatrice permettant aux agents économiques, face à l'instabilité et à l'incertitude des marchés agricoles, d'acquiescer des informations adaptées à leur comportement que le marché ne peut leur fournir. Une politique agricole s'assimilerait ainsi à une socialisation des agents à partir d'objectifs communs.

En second lieu, J.M. BOUSSARD²² définit une politique agricole comme un ensemble de mesures visant à promouvoir la fonction économique privée de l'agriculture en s'abstenant d'interférer avec les prix et les quantités, et de valoriser la fonction sociale de l'agriculture par des mesures d'aides aux producteurs de biens collectifs sans que ces dernières n'entraînent des distorsions de concurrence.

R. ARENA²³, quant à lui, stipule que cette deuxième définition se caractérise par une place importante laissée au prix de marché, et notamment celui qui se forme sur les places boursières mondiales de matières premières. Elle caractérise désormais les politiques agricoles puisque l'objectif privilégié est de rendre au marché sa suprématie et, du même coup, d'écarter tout risque de distorsions de concurrence et cette définition est indissociable du processus de libéralisation du commerce mondial de produits agricoles et alimentaires. Toutefois, ces deux définitions ont pour point commun de se situer dans une rhétorique néo-classique, l'une pour la contester sans pour autant constituer une véritable approche alternative puisqu'il s'agit de recenser les frottements ou instabilités propres au marché et d'en déduire la nécessité d'organiser les marchés agricoles, l'autre pour

²² *Idem*, p.7.

²³ ARENA, R., « Les économistes français en 1950 », in *Revue économique*, 2000, vol. 51, numéro 5, p. 969-1007.

soulever son efficacité totale pour peu que les signaux du marché ne soient pas voilés par des interventions « distorsives ». D'une certaine manière, la première définition d'une politique agricole pourrait être qualifiée de définition réaliste et héritière en cela de la problématique de l'école réaliste en science économique qui dominait la discipline dans les années cinquante.

Pour les politologues, la politique agricole qui entre dans le cadre des politiques publiques peut se définir comme, une vision qu'on a sur le secteur agricole. De ce fait, elle se repose sur un ensemble des mesures et des interventions de l'autorité publique dans le secteur agricole d'une entité quelconque. Ces interventions et mesures qui envisagent l'intérêt général de la population, se focalisent principalement sur la production agricole et sur la sécurité alimentaire. De ce fait, elles doivent impérativement avoir les objectifs ci-après :

- ✓ préserver les équilibres écologiques, prévenir les dégradations et les risques, évaluer les potentialités transformables en ressources et l'aptitude culturale du complexe eau-sol-plantes en fonction des technologies accessibles, optimiser les rendements à l'hectare ;
- ✓ mesurer pression et compétition foncières résultant des densités et de la cohabitation des populations, force de travail disponible et mobilisable sur place ou par migration en fonction des revenus et des activités, établissement d'un zonage des productions en fonction des caractéristiques population-milieu ;
- ✓ évaluation des combinaisons terre/travail/intrants/ savoir-faire mises en œuvre par les exploitants, des successions culturales et itinéraires techniques, de l'association élevage-agriculture dans les systèmes de production et optimisation dans un souci de diversification, de sécurisation alimentaire et de revenus plus importants ;

✓ évolution de l'offre et de la demande à l'échelle régionale, nationale et internationale par produit et par agent et du commerce transfrontalier licite et illicite, mesure de la compétitivité relative des filières et des revenus à la journée de travail, capacité des acteurs à assurer la commercialisation à des coûts acceptables, quantités stockées, régulation par les prix, les règlements, les normes ;

✓ diffusion des innovations techniques et sociales (recherche, vulgarisation, cadre incitatif, etc.), mise en œuvre d'infrastructures efficaces (routes, transport, hydraulique, crédit), efficacité des liaisons inter-institutionnelles, suivi qualité de la production et formation, évaluation des projets et maîtrise des coûts organisationnels ;

✓ poids de l'agriculture dans les finances publiques, politique d'importation/exportation, discriminations tarifaires et non tarifaires, taux de change favorable/défavorable, prospective par système agraire, zone et produit, effets induits des politiques dans les autres secteurs.

III. Agriculture socle du développement socio-économique

L'agriculture contribue bien à la croissance globale, par sa propre croissance et, historiquement, un taux de croissance de la production agricole sur une longue période peut constituer un fait nouveau d'une grande portée. Toutefois, certaines études précédentes tendent à démontrer que miser seulement sur l'agriculture, freine la croissance globale. D'où, la volonté souvent exprimée des décideurs politiques de donner la priorité aux secteurs à croissance rapide et de réduire l'importance de l'agriculture par développement du processus d'industrialisation et/ou de l'extraction des matières premières.

Une telle attitude peut conduire à négliger l'agriculture; or l'expérience montre qu'il peut en résulter, dans de nombreux cas, de graves conséquences. Un taux de croissance insuffisant de l'agriculture peut freiner ou bloquer le développement par le fait que,

le revenu provenant de l'industrie ou de l'extraction des matières premières sera utilisé en grande partie pour l'importation des denrées alimentaires qui sont considérées comme les biens de première nécessité et prioritaire, occupant la grande propension marginale à consommer au détriment de celle à épargner et détériorant du coup le terme de l'échange qui se définit comme étant les prix des exportations sur ceux des importations, grève l'apport en devise influençant une volatilité du taux de change et une inflation avec une tendance haussière.

L'agriculture constitue aussi une réserve de la main d'œuvre pour d'autres secteurs, car ils peuvent engager les agriculteurs qui se décident de quitter le travail de la terre, pour satisfaire leur besoin quand progressivement l'industrie par exemple fera son entrée effective dans l'économie. Elle finance aussi l'État en augmentant les recettes fiscales.

L'agriculture sédentarise les peuples en réduisant l'exode rural voir l'émigration. Grâce à cette sédentarisation, va intervenir l'amélioration des infrastructures comme les voies de communications, l'électricité, l'eau, éducation, santé, le bien-être, la paix sociale.

Mais, la contribution réelle de l'agriculture dépend finalement de son rôle effectif au sein d'un processus de développement concret. Cette contribution dépend de plusieurs considérations et revêt d'une importance toute particulière au stade du démarrage. L'importance relative de l'agriculture, son aptitude à créer un surplus fondé sur l'expansion du marché extérieur et intérieur, les possibilités et les rythmes de sa transformation en vue d'augmenter la productivité du travail agricole, l'existence ou non d'autres ressources que les ressources agricoles pour nourrir le processus de développement, la philosophie sociopolitique qui anime les responsables et animateurs

politiques, etc., sont autant de facteurs à considérer. Pour éclairer l'action, on peut envisager successivement les arguments qui sont en général avancés en faveur d'une priorité donnée à l'industrie ou à l'agriculture.

C'est, en effet, dans les perspectives du développement des relations intersectorielles entre l'agriculture et l'industrie qu'il semble fructueux d'envisager les mécanismes du développement. Si l'agriculture joue le rôle de secteur moteur, on conçoit que son rôle soit déterminant dans le démarrage de l'économie. Mais, même dans le cas où l'agriculture est secteur d'ajustement, l'analyse économique montre clairement que négliger l'agriculture conduirait probablement à de graves désillusions.

Conclusion

L'agriculture devrait combler les besoins alimentaires en limitant les importations, le surplus de la production agricole vendu sur les marchés internes et externes voire internationaux afin de procurer du revenu en monnaie locale et étrangère pour financer la formation, la santé, les infrastructures et procurer les impôts. C'est seulement dans cet ordre d'idée qu'il y aura la réduction de la pauvreté, la réduction du taux de chômage, l'amélioration du terme de l'échange, la contenance du taux d'inflation et l'amélioration du taux de change. Ainsi, le gouvernement qui est maître de la politique publique, doit y mettre l'accent et y accorder les moyens conséquents et intérêts particuliers. Sans cette compréhension, le développement tardera toujours à venir dans toute zone en développement et les zones développées régresseront.

Bibliographie

1. ARENA, R., « Les économistes français en 1950 », in *Revue économique*, 2000, vol. 51, n° 5.

2. AUBERT C. et FLECHET, G., *Quelle agriculture pour quelle alimentation*, Milan, Toulouse, 2007.
3. BOUSSARD, J. M., *L'œuvre d'Armatya Sen et l'agriculture*, (communication au séminaire de politique agricole de la Société française d'Économie Rurale), 9 avril 1999.
4. COMELIAU, C., *Planifier le développement : illusion ou réalité ?* Bruylant-academia, Louvain-La Neuve, Belgique, 1991.
5. D'AGOSTINON, S., DEUBEL, P., MONTOUSSE, M. et RENOARD, G., *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, Ed. Bréal, Rosny, 2002.
6. <http://www.banquemondiale.org/fr/topic/socialdevelopment/overview#3>
7. KOUSSOU, B.T., « La dimension culturelle du développement en relation avec quelques perspectives du plan d'action de Lagos » *Symposium de Kinshasa sur l'Afrique et son avenir* ; 20- 30 Avril 1985.
8. BRASSEUL J., *Introduction à l'économie du développement*, Ed. Armand Colin, Paris, 2008.
9. <http://www.wikipedia.org/définitiondel'agriculture>, consulté en 2014.
10. MALASSIS, L., *Agriculture et processus de développement*, Ed. J. Duculot, Gembloux, 1973.
11. MUKOKA, N., *Discours et pratiques du développement au Congo. Interrogations et reinterrogations politologiques*, Ed. MES, Kinshasa, 2005.
12. TIARINA, M., *Coopération décentralisée et aide au processus de développement institutionnel. Application aux ONGD du Kwilu-Bandundu-RDC*, Thèse de Doctorat en Sciences Sociales ULB, Bruxelles, 2001.
13. REDD et VERFAILLE B., *Agricultures d'Europe : la voie Suisse*, Ed. Charles Léopold Mayer, Paris, 2001.

14. ROCHER, G., *Introduction à la sociologie générale*, Ed. HMH, Paris, 1968.
15. SCHWATRENBURG, R.G., *Sociologie politique*, Ed, Mont-Chrétien, Paris, 1979.
16. THANK KHO, *Culture, créativité et développement*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1992.
17. VERON, J.B., « L'aide au développement face à la guerre », in *Focus Stratégique*, n°7, Publication de l'Institut Français des relations internationales, mai 20018.
18. PONCELET, M, *Origine, métaphore et crise de la notion de développement*, Ed. Pôle-Sud-ULG, Bruxelles, 2002.

COMPRENDRE LES POLITIQUES PUBLIQUES DANS UN ÉTAT MODERNE

Par

Le Professeur Didier OSWES A-MWAK¹

Résumé

L'Etat est à la fois une réalité historique et une construction théorique. Ainsi, l'un des principaux, sinon l'essentiel devoir de l'Etat est d'améliorer les conditions de vie sociale de son peuple. C'est ce qui fonde l'idée même de la politique publique dont l'objectif est de gérer les déséquilibres provenant de la sectorisation, c'est-à-dire de la complexification des sociétés modernes. Disons qu'il n'y a pas de politique publique sans notion d'Etat qui joue un rôle unificateur et fédérateur. Ainsi, dans l'implémentation des politiques publiques, l'Etat constitue le principal acteur de la vie politique, économique, sociale, etc. Autrement dit, l'État est donc le responsable de bonnes ou mauvaises conditions socio-économiques de son peuple. La politique publique devient à cette instance indispensable dans la compréhension de l'État moderne. Car, elle permet de créer des structures étatiques pour la conception, l'exécution et l'évaluation, étant donné que dans les sociétés contemporaines, l'action de l'État ne se limite plus aux seules fonctions liées à l'exercice de la souveraineté.

Mots clés : État, les politiques publiques, l'État moderne, l'État traditionnel, l'État providentiel, l'action publique, les théories de l'État.

¹ Recteur à l'Université du Cepromad Muanda et Professeur à l'ISDR-Misay

Abstract

The State is both a historical reality and a theoretical construction. Thus, one of the main, if not the essential duties of the State is to improve the social living conditions of its people. This is what underpins the very idea of public policy, whose objective is to manage the imbalances resulting from sectorization, that is to say, the complexification of modern societies. Let us say that there is no public policy without a notion of the State, which plays a unifying and federating role. Thus, in the implementation of public policies, the State is the main actor of political, economic, social life, etc. In other words, the State is therefore responsible for the good or bad socio-economic conditions of its people. Public policy becomes at this indispensable instance in the understanding of the modern state. For, it allows the creation of state structures for design, execution and evaluation, given that in contemporary societies, the action of the state is no longer limited to the sole functions related to the exercise of sovereignty.

Keywords : *The State, public policies, the modern state, the traditional state, the providential state, public action, state theories.*

0. Introduction

Depuis la nuit de temps, l'homme cherche à améliorer ses conditions de vie. Cette aspiration l'a amené à quitter la vie solitaire pour une autre solidaire. Par-là, cette vie solidaire prend le sens de la société dans laquelle l'homme exerce toutes ses activités. De « *l'homo faber* » à « *l'homo sapiens* », l'amélioration des conditions de sa vie reste un idéal qui pointe à l'horizon et jamais atteint.

Avec la naissance de la société, un besoin de coordination de la cité, d'organisation de la vie de tous pour le bien-être de tous se fait sentir et se résout avec l'installation d'un pouvoir qui, du reste, est au

service de la société. Conçu comme Le Léviathan par Hobbes, c'est la première théorie rationnelle de l'État, cette construction humaine se définissant par un contrat entre humains, lequel demande aux individus formant la société de renoncer à une partie de leur liberté au profit d'un souverain « État », qui à son tour aura le devoir d'établir la paix civile et améliorer les conditions de vie sociale. C'est de cette manière qu'est né l'État qui a pour devoir d'améliorer les conditions de vie sociale. L'idée de cette amélioration de la vie sociale fonde l'idée même de la politique publique.

S'assignant comme garant de l'amélioration de la gouvernance et de la stabilité sociale d'un développement durable, les politiques publiques ne peuvent guère se concevoir sans la notion de l'État, car c'est justement l'État, par l'intermédiaire de ses institutions, qui met en place et conduit ces politiques publiques en vue de faire atteindre les objectifs et les missions assignés.

Ainsi, il y a lieu de s'interroger si l'on peut, d'une part, associer l'État dans toutes ses formes, l'État compris ici comme un détenteur d'une liberté perdue par les individus qui se constitue ainsi des institutions pour arriver à une bonne gouvernance et les politiques publiques comme actions menées par ce dernier à travers ses institutions suite à un programme de gouvernance bien établie et d'autre part ; si chaque notion peut être comprise indépendamment et considérée comme telle.

En réalité, l'idée de l'État appelle sans confusion aucune celle des politiques publiques et inversement. On ne peut imaginer une politique publique qui n'est pas faite par l'État, d'une part, et un État qui ne n'a pas une politique publique, d'autre part, car, il est obligé à penser le développement durable de sa population.

En s'inscrivant dans cette optique, nous ouvrons la voie

analytico-herméneutique dans une approche documentaire. Ainsi donc, nous présenterons ce travail dans trois points :

- ✓ La notion d'État ;
- ✓ La politique publique ;
- ✓ Et les courants modernes de la politique publique.

I. Notion d'État

Dès que plusieurs personnes sont ensemble, elles forment une société qui ne se conçoit pas sans ordre ni discipline. Dès lors, ils font de la politique, puisque celle-ci est la conduite des affaires de la cité. L'idée d'État naît progressivement en Europe occidentale du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècle. Intrinsèquement, l'État n'est qu'une abstraction. La philosophie politique traditionnelle le définit comme la personnification de la Nation. Ainsi, l'État n'appartient à aucun individu ni à aucune catégorie d'individus ou groupes politiques².

L'État est à la fois une réalité historique et une construction théorique, ce qui explique la difficulté de le définir de manière pleinement satisfaisante. Dans ses *Contributions à la théorie générale de l'État*, C. de MALBERG³ le définit comme une "communauté d'hommes, fixée sur un territoire propre et possédant une organisation d'où résulte pour le groupe envisagé dans ses rapports avec ses membres une puissance suprême d'action, de commandement et de coercition". Il souligne ainsi la double acception de la notion d'État, qui correspond à un mode d'organisation sociale territorialement défini et à un ensemble d'institutions caractérisées par la détention du monopole de l'édiction de la règle de droit et de l'emploi de la force publique.

² F. TALA-NGAI, *RDC de l'an 2001 : déclin ou déclic ?* Ed. Analyses sociales, Kinshasa, 2001, pp.19-20.

³<http://www.viepublique.fr/decouverteinstitutions/institutions/approfondissements/qu-est-ce-que-etat.html>, consulté en juin 2016.

En tant que forme d'organisation sociale pure, qui garantit envers et contre tous, sa propre sécurité et celle de ses ressortissants, l'État constitue le principal acteur de la vie sociale et politique, et son rôle, par définition est un rôle unificateur et fédérateur.

Ainsi, la première forme qu'a prise cette organisation sociale s'appelle l'État traditionnel opposé à l'État moderne⁴. En effet, l'État n'a jamais existé. Et il fut un moment où celui-ci est apparu au cours de l'histoire de l'humanité. Autrefois, les gens vivaient dans ce que J.J. ROUSSEAU a appelé « État de nature », caractérisé par un désordre total, ce fut la jungle. À sa création, son rôle originel avait été toujours d'établir la paix et, le cas échéant, de la rétablir si elle venait à être troublée.

Dans son rôle originel, l'État traditionnel avait pour missions :

- d'assurer l'ordre public ainsi que la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- de garantir l'intégrité du territoire national ;
- d'assurer la libre circulation des personnes et des biens, par la construction des voies de communication.

Le concept d'Etat, dans son rôle originel, a connu une grande évolution pour qu'on parle à ce jour de l'État moderne.

M. WEBER⁵ considère l'État moderne comme un groupement de pouvoirs de caractère institutionnel qui a cherché, avec succès, à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination, et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion.

⁴ Idem.

⁵ M. WEBER cité par A. AKOUN, et al., *Dictionnaire de politique. Le présent en question*, Librairie Larousse, Paris, 1979, p.126.

G. MAMADOU et J. JANE⁶ renchérissent que quand on parle de l'État moderne, il y a deux définitions qui apparaissent. La première est juridique et formelle, et la deuxième est sociologique. Les États qui existent réellement peuvent diverger sur plusieurs points par rapport à ces deux définitions qui sont plus ou moins proches.

En effet, au sens juridique et formel, l'État moderne s'articule autour de trois critères. Le premier est l'existence d'un territoire clairement délimité. Ce critère est important, dans la mesure où, il implique l'idée des frontières stables. Pour qu'il y ait un État moderne, le pouvoir politique doit reposer sur un espace circonscrit qu'il maîtrise au moyen de son administration et de ses forces armées. L'idée de tracer des frontières claires fait partie du processus de construction de l'État moderne. Le deuxième critère est celui de la population. Le territoire étatique est peuplé par des groupes humains partageant un sentiment d'appartenance qui les lie entre eux et qui les distinguent des autres groupes vivant sur d'autres territoires. Le troisième critère, définissant l'État moderne, est l'existence d'un pouvoir politique différencié, c'est-à-dire clairement distinct des autres institutions sociales, religieuses et économiques. Ce critère introduit une différence qualitative décisive entre l'État et les simples entités infra-étatiques qu'elles soient acéphales ou qu'elles soient dotées de pouvoir ad hoc.

Dans l'État moderne, il s'établit, en principe une distinction entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux, entre les institutions gouvernementales et les structures des firmes et des entreprises, entre le secteur public et le secteur privé. Dans ces conditions, le retour du religieux dans certains États (par l'adoption d'institutions politiques fondées sur la religion) pose un défi à ce critère qui constitue un pilier

⁶ G. MAMADOU, et J. JANE, *La politique comparée, fondements, enjeux et approches théoriques*, Ed. PUM, Montréal, 2006, pp.74-79.

de la définition de l'État-moderne⁷.

L'État moderne a ainsi la mission providentielle qui consiste à développer les conditions de son peuple dans tout le domaine de la vie. L'émergence de l'État-providence a marqué une véritable mutation de l'État, surtout par rapport à son cadre institutionnel de l'exercice du pouvoir. Il est également devenu un élément de cohésion sociale et un garant de l'égalité entre les individus qui le composent.

II. Politiques publiques

II. 1. Naissance

C'est à partir du milieu du XIX^{ème} siècle que l'on observe la mise en place de politiques publiques⁸ dans la forme que l'on connaît aujourd'hui. Deux points doivent être soulignés ici :

1. Dans les pays où le phénomène est le plus précoce (en Europe, il s'agit de la France et de l'Angleterre), c'est d'abord pour lutter contre les effets du marché que vont être mises en place les premières politiques publiques. Karl Polanyi souligne les effets de « dislocation » que l'extension du marché et l'industrialisation entraînent sur la société. C'est pourquoi les premières politiques publiques eurent d'abord pour objet de prendre en charge la question sociale. Cette notion n'a pas véritablement de sens dans une société territoriale car le problème des pauvres et des indigents y est « encadré » dans des relations de proximité. Il est traité localement par l'intermédiaire de la charité ou de l'assistance. Mais avec l'émergence du salariat se développent de nouvelles formes de solidarité qui déboucheront, à terme, sur ce que l'on appellera l'État providence. Le « social » se développe alors comme secteur spécifique faisant l'objet de politiques spécifiques. D'autres politiques vont apparaître à la

⁷ Lire les études de STEIN., La fondation des Etats modernes sur base des clivages fondamentaux.

⁸ P. MULLER, *Les politiques publiques*, PUF, Paris, 2008, pp.6-8.

même époque en fonction de la situation spécifique de chaque pays, comme la politique agricole en France ;

2. Ces politiques sont marquées avant tout par leur caractère sectoriel. Chaque politique publique se constitue comme un secteur d'intervention correspondant à un découpage spécifique de la société pour en faire un objet d'action publique. Parfois, le secteur préexiste à la politique. Il apparaît alors comme une structuration verticale de rôles sociaux (en général professionnels) qui définit ses règles de fonctionnement, de sélection des élites, d'élaboration de normes et de valeurs spécifiques, de fixation de ses frontières, etc. Parfois, c'est plutôt la politique qui constitue un problème en secteur d'intervention. C'est le cas des politiques sociales.

Mais dans tous les cas, l'objet des politiques publiques est de gérer les déséquilibres provenant de la sectorisation et donc de la complexification des sociétés modernes. En effet, chaque secteur érige ses objectifs sectoriels (augmenter le revenu des agriculteurs, développer l'encadrement médical de la population, améliorer l'équipement des armées) en fins ultimes. Produits de la division du travail, les différents ensembles sectoriels sont à la fois dépendants les uns des autres et antagonistes pour l'obtention de ressources rares. Alors que la société traditionnelle est menacée d'éclatement, la société sectorielle est menacée de désintégration si elle ne trouve pas en elle-même les moyens de gérer les antagonismes intersectoriels. Ces moyens, ce sont les politiques publiques⁹.

En effet, avec la naissance des politiques publiques, disons que des savoirs se développent au niveau des gouvernements pour la spécificité des politiques publiques, c'est-à-dire ces dernières se spécialisent de plus en plus, elles deviennent plus sectorielles. Ce qui fait que ces savoirs sont indispensables pour construire les instruments

⁹ P. MULLER, *Op.cit*, p.7.

permettant aux politiques publiques de prendre effet. Mais, ils créent une distance croissante entre experts et publics « profanes » qui sont exclus de la conduite des politiques publiques. La multiplication des médiations de type sectoriel projette ainsi sur le devant de la scène une nouvelle catégorie d'acteurs dont la légitimité n'est plus fondée sur la représentation d'une communauté territoriale, mais sur la représentation d'une profession ou d'un groupe d'intérêt... focalisé sur un secteur d'action publique.

II. 2. Analyse de politique publique

D'entrée de jeu, soulignons que dans les sociétés contemporaines, les politiques publiques sont omniprésentes. Elles sont relatives aux politiques de l'emploi, à la réforme de l'assurance-chômage, à la réforme des retraites, aux mesures de protection de l'environnement, etc. Mais, quel contenu attribué à ce concept ? Originellement formulée aux États-Unis comme un ensemble de dispositifs de recherche ayant pour ambition de fournir les recettes du “bon” gouvernement, la *policy analysis* s'est progressivement éloignée de son orientation opérationnelle pour devenir une discipline à part entière de la science politique. Les politiques publiques¹⁰ constituent en effet désormais un niveau d'interprétation spécifique de l'activité politique. Toutefois, l'Analyse des Politiques Publiques balance toujours entre approche prescriptive des politiques publiques (*knowledge in the policy process*) et approche descriptive des politiques publiques (*knoweldge of the policy process*).

J. DEISS et D.MEUWLY¹¹, définissent la politique comme étant l'art de gouverner les sociétés humaines. Il s'agit de mettre en

¹⁰ P. MULLER, et YSUREL, *L'analyse des politiques publiques*, Ed. Montchrestien, Paris, 1998, p.27.

¹¹ J. DEISS et D. MEUWLY, *Manuel d'économie politique*, Tome I, Ed. Fragnières, Fribourg, 2002, p.7.

œuvrer les moyens adéquats en vue d'atteindre des objectifs précis.

G. MASSARD¹² définit les politiques publiques comme l'action des autorités publiques s'appuyant sur un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique : la santé, la sécurité. L'auteur les définit encore comme tout ce que le gouvernement décide de faire ou de ne pas faire. A cet effet, deux conclusions s'imposent : d'une part, les politiques publiques s'ancrent définitivement dans ce que les Anglo-Saxons appellent « policy », c'est-à-dire l'action des gouvernants élus et de l'administration, par contraste avec ce que ces mêmes anglo-saxons notament « politics », à savoir la phase de la compétition politique en vue de la conquête du pouvoir. D'autre part, selon cette définition, les politiques publiques sont assimilées aux seules actions des autorités publiques.

Par ailleurs, on s'entend pour dire qu'une politique publique¹³ expose les orientations et les objectifs privilégiés par un gouvernement ou une collectivité sur une question d'intérêt public (santé, éducation, environnement, emploi, égalité des sexes, etc.). Les politiques publiques peuvent ainsi être explicites et/ou implicites. On dira d'une politique publique qu'elle est explicite lorsqu'elle est clairement énoncée par un gouvernement grâce à la publication d'un document officiel, par exemple. À l'inverse, une politique publique peut être qualifiée d'implicite lorsqu'elle est exprimée de façon indirecte et sous-entendue par le biais de certaines mesures ou activités. Mentionnons toutefois que, même dans le cadre de politiques publiques explicites, certaines orientations d'un gouvernement peuvent être véhiculées implicitement par l'entremise des mesures dont les objectifs ou les incidences ne sont pas publiquement déclarées.

¹² G. MASSARD, *Politiques et action publiques*, Ed. Armand Colin, Paris, 2003, p.21.

¹³ ANONYMAT, Qu'est-ce qu'une politique publique, Fiche 2, SE, SD.

Lorsqu'une politique publique est explicite, celle-ci est habituellement exposée dans un document qui :

- présente un cadre de valeurs et d'action sur un sujet donné ;
- détermine les orientations de certains programmes publics ;
- expose la répartition des pouvoirs de décision, le partage des responsabilités et les grands principes d'organisation et d'administration.

Compte tenu de ces considérations, l'auteur¹⁴ dresse un tableau comparatif entre une loi, une politique publique et un programme public. Les aspects de différence sont relevés de la manière suivante :

Tableau 1 : Rapprochement entre loi, politique publique et programme public

	Loi	Politique publique	Programme public
Objectifs	- Formule une disposition prise par un pouvoir législatif (parlement, chambre, etc.) sur un sujet précis et d'intérêt public	- Énonce la position d'un gouvernement dans un domaine d'intérêt public	- Précise les stratégies adoptées par un gouvernement afin de mettre en application une position sur un sujet d'intérêt public

¹⁴ ANONYMAT, *Op .cit*, p.1.

Contenus	- Détermine les droits et les devoirs de différentes parties relativement à un sujet donné. - Identifie et contraint des autorités ou des individus à son application et son respect - Précise les sanctions associées à sa dérogation	- Présente un cadre de valeurs et d'actions sur un sujet donné - Détermine les orientations de certains programmes publics - Expose la répartition des pouvoirs de décision, le partage des responsabilités et les grands principes d'organisation et d'administration	- Expose les mesures, activités et programmes choisis pour répondre de manière conséquente à une position épousée par un gouvernement - Précise les ressources humaines, matérielles et financières attribuées à ce projet
Champ d'action	- Obligatoire (coercitif) et opérationnel	- Intentionnel et conceptuel	- Intentionnel et opérationnel

Source : ANONYMAT, *Op. cit*, p.2.

Commentaires :

L'orientation d'une politique publique traduit généralement un choix intentionnel d'un gouvernement ou d'une collectivité parmi plusieurs options possibles, voire concurrentes. Elle véhicule aussi certaines valeurs et idéologies et la recherche d'intérêts spécifiques. Ainsi, elle peut s'apparenter à une loi dont l'objectif est de formuler une

disposition prise par un pouvoir législatif (parlement, chambre, etc.) sur un sujet précis et d'intérêt public et un programme public destiné à préciser les stratégies adoptées par un gouvernement afin de mettre en application une position sur un sujet d'intérêt public. Donc, la grande différence se trouve à niveau des objectifs car les contenus ont des rapprochements sur le plan pratique, mais distincts au niveau théorique.

Tout en réservant la primauté aux uns et aux autres quant à leurs considérations définitionnelles, nous estimons pour nous que les politiques publiques sont des actions cohérentes et ordonnées à mener à un moment et dans un espace géographique par les autorités publiques dans le cadre scrupuleux de leurs missions en vue d'une réalisation de l'intérêt général.

En effet, cette définition peut sembler pompeuse, mais elle évoque l'essentiel des éléments caractéristiques que peut regorger une politique. Ainsi, ces caractéristiques peuvent être expliquées de la manière ci-après :

- la cohérence, c'est-à-dire que les actions menées ou à mener ne doivent jamais être en contradiction les unes des autres. Il doit y avoir une certaine unicité, un agencement souple ;
- l'ordre : la séquence des actions à mener doit suivre une certaine logique de faisabilité, c'est-à-dire l'arrangement des actions doit être raisonné et logique ;
- la temporalité : une politique publique doit s'inscrire et évoluer avec le temps. Ce qui fait appel à un remodelage toutes les fois que l'intérêt général se présentera ;
- l'espace géographique : la politique publique doit être destinée à un espace géographique pour éviter le « qui trop embrasse, mal étreint ». En clair, une politique publique doit recueillir les éléments essentiels propres à chaque entité géographique ;

- l'exclusivité de l'intérêt général : aucune politique publique ne doit envisager la famille ou le clan de l'autorité politique. L'intérêt général doit toujours être ressenti dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de toute politique publique.

II. 3. Acteurs et espaces d'une politique publique

La conception de P. KNOEPFEL, C. LARRUE et F. VARONE ¹⁵ sur les acteurs des politiques publiques nous conduit tout d'abord à identifier et borner l'espace dans lequel les acteurs vont intervenir. Au sein de cet espace, les acteurs des politiques publiques peuvent être distingués en fonction de leur caractère public, c'est-à-dire les acteurs politico-administratifs qui sont investis du pouvoir public ou de leur caractère privé, c'est-à-dire les acteurs qui appartiennent aux sphères dites socio-économique et socioculturelle. Ces acteurs privés peuvent être dissociés en groupes cibles qui sont les acteurs dont le comportement est défini politiquement comme la cause (in)directe du problème, en bénéficiaires finaux d'une politique publique (qui sont les acteurs qui supportent les effets négatifs dudit problème et dont la situation devrait être améliorée suite à la mise en œuvre de l'intervention publique) et en groupes tiers, affectés indirectement par la politique publique, soit positivement (profiteurs), soit négativement (= lésés). Ces deux groupes réunissent tous les acteurs dont la situation personnelle est modifiée par la politique publique sans pour autant que celle-ci les vise directement à titre de groupes cibles ou de bénéficiaires finaux. Ces trois types d'acteurs constituent ce que nous appelons le triangle des acteurs.

En effet, les différents acteurs se trouvent à l'intérieur de l'espace d'une politique publique, espace dans lequel les interactions décisives se déroulent. La structuration de cet espace n'est pas neutre

¹⁵ P. KNOEPFEL, C. LARRUE, et F. VARONE, *Op.cit.*

ou sans effet sur le comportement des différents acteurs ainsi que sur les modalités d'action retenues pour l'intervention publique. L'espace d'une politique publique est déterminé, entre autres, par la logique de l'État de droit. Ce sont donc traditionnellement, et surtout depuis l'avènement de l'État providence, les acteurs publics du système politico-administratif qui gèrent la « chose publique ». Mais le principe de l'État de droit et celui de la démocratie exigent également l'implication des acteurs privés dont les intérêts et la finalité d'action se trouvent d'une manière ou d'une autre touchés par le problème collectif à résoudre. Tout espace d'une politique publique constitue de fait un cadre plus ou moins structuré, plus ou moins formalisé, plus ou moins peuplé par des acteurs publics en interactions plus ou moins forte avec des acteurs privés, permettant des stratégies d'action alternatives. Ainsi, une politique publique est conçue et gérée par des acteurs publics et privés, qui constituent ensemble un réseau, souvent, très complexe d'interactions et connaissant des problèmes de coordination horizontale (relation entre acteurs d'un même échelon de gouvernement) et verticale (relation entre des acteurs centraux, régionaux et locaux).

Bien qu'appartenant à diverses organisations et représentant des intérêts souvent opposés, les multiples acteurs forment, ne serait-ce qu'en raison de leurs sujets de débat communs, des espaces d'interactions. Les frontières de ces espaces sont souvent difficiles à cerner, surtout dès que l'analyste se penche sur les acteurs périphériques. Ceci vaut surtout pour les phases initiales de l'émergence de nouvelles politiques publiques. On peut en revanche dégager plus facilement, dans l'espace de chaque politique publique, un noyau dur d'acteurs qui, malgré d'éventuels conflits, ont un intérêt (quasi) vital à ne pas perdre leur place et, par conséquent, à contrôler, voire à limiter l'accès à l'espace pour de nouveaux arrivants. Cette « communauté politique » se subdivise souvent en différentes coalitions

(« *advocacy coalitions* » selon le terme de Sabatier, 1993) qui, en même temps qu'elles luttent pour faire valoir leurs propres intérêts ou idées, cherchent ensemble à se distinguer vis-à-vis des individus et des groupes extérieurs à l'espace. À cette fin, les acteurs de l'espace d'une politique publique développent par exemple un langage propre à « leur » politique, contrôlent les circuits d'informations ou cherchent à éviter une politisation qui risquerait de noyer « leur » espace bien peuplé, malgré les divergences existant entre les différentes coalitions.

En règle générale, les espaces des politiques publiques changent peu de composition. Une coalition anciennement minoritaire peut devenir dominante ou le rapport de pouvoir entre acteurs centraux et locaux peut subir des modifications; mais il est rare que la composition des acteurs et, partant, sa démarcation vis-à-vis du reste du monde, soit fondamentalement remise en question. Les exemples de changements d'acteurs dans l'espace des politiques publiques peuvent néanmoins être liés à:

- un changement radical de la perception du problème ;
- une opposition forte de la part de certains acteurs ;
- un départ de certains acteurs qui quittent l'espace de la politique.

III. Courants et approches théoriques sur les politiques publiques

On aurait tort de penser que l'analyse des politiques publiques constitue pour autant un ensemble de recherches homogène et unifié. Cela est inévitable : le réel est appréhendé à partir de perceptions, de théories et de modèles différents. Par exemple, certains analystes cherchant à comprendre la politique étrangère française vis-à-vis de l'Afrique peuvent faire ressortir la protection des intérêts nationaux (des intérêts stratégiques de l'État français mais également de ses

ressortissants ou des intérêts économiques majeurs) ou la poursuite d'idéaux spécifiques (les droits de l'homme, l'évitement des conflits, la francophonie). D'autres analystes peuvent attirer l'attention sur les controverses et concurrences internes à l'appareil d'État français (entre différents ministères, ou différents bureaux de ministères), tandis que d'autres encore peuvent souligner l'influence des normes et des organisations internationales (Union européenne et autres). L'explication de la conduite d'une politique publique dépend, dès lors, des modèles théoriques utilisés pour l'analyse. Dans un ouvrage célèbre, le politiste américain G. ALLISON avait par exemple rendu compte de la crise des missiles de Cuba d'octobre 1962 au travers de trois modèles différents (le choix rationnel des décideurs, le comportement organisationnel des administrations et les concurrences bureaucratiques-politiques). Ces modèles, selon ALLISON, remplissent plusieurs fonctions : décrire, expliquer, prédire, juger, conseiller. Ils servent à mettre en ordre le réel, à en faire ressortir les facettes importantes et les facteurs explicatifs les plus déterminants. Ces modèles constituent des cadres généraux, au sens que leur donne E. OSTROM : ils aident à identifier les éléments et les relations entre ces éléments pertinents pour l'analyse, organisent le diagnostic et l'enquête et fournissent la liste des variables qui devraient être utilisées pour l'analyse¹⁶.

Ainsi, pour présenter les divers courants et approches théoriques de l'analyse des politiques publiques, nous nous appuierons sur la typologie proposée par P. KNOEPFEL, C. LARRUE et F. VARONE¹⁷. Ceux-ci distinguent, en effet, trois grands courants dans l'analyse des politiques publiques :

¹⁶ D. KÜBLER, et J. DE MAILLARD, *Analyser les politiques publiques*, Collection Politique en plus, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2009, pp.13-14.

¹⁷ P. KNOEPFEL, F. LARRUE et C. VARONE cités par H. DRAELANTS et C. MAROY « L'analyse des politiques publiques : un panorama », in *Know et Pol in education and health sectors*, Juin 2007, 28p.

1. l'analyse des politiques publiques centrée sur les théories de l'État ;
2. l'explication du fonctionnement de l'action publique ;
3. l'évaluation des effets de l'action publique.

III. 1. Analyse des politiques publiques centrée sur les théories de l'État

KNOEPFEL et ses compagnons¹⁸ considèrent qu'un premier courant de l'analyse des politiques publiques est centré sur les théories de l'État. Les tenants de ce courant seraient à la recherche de l'essence même de l'action publique. Dans cette perspective, les politiques publiques sont étudiées comme des « révélateurs » de sa nature, la visée déployée est d'abord interprétative, on s'interroge sur le rôle de l'État dans la société. Il s'agit d'un courant dominé et revendiqué par les sciences politiques qui associe l'approche des politiques publiques à la philosophie politique et aux grandes questions relatives à la théorie de l'État.

L'origine géographique de ce courant est européenne et plus spécifiquement française. Les auteurs qui s'en revendiquent puisent leurs sources intellectuelles notamment chez Max WEBER et plus généralement ensuite dans la lignée des réflexions sur la théorie de l'État en Europe. Ce courant se divise lui-même en différentes familles de pensée¹⁹, à savoir :

1. premièrement celui de l'État au guichet qui conçoit les politiques publiques comme des réponses à des demandes sociales. Dans le cadre de ce modèle théorique, l'analyse se place dans une perspective d'optimisation des choix collectifs et des comportements

¹⁸ P. KNOEPFEL, F. LARRUE et F. VARONE, *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Ed. Helbing & Lichtenbahn, Genève, 2001.

¹⁹ H. DRAELANTS et C. MAROY, *art.cit*, p.6.

des « bureaucrates », c'est notamment la perspective adoptée par l'école du « public choice », qui recourt à la théorie de la rationalité limitée. Par exemple, selon cette conception, l'absence d'une politique publique dans un domaine quelconque témoignerait du fait qu'il n'existe pas de problème public à résoudre ;

2. un deuxième modèle analyse l'État, en tant qu'instrument au service soit d'une classe sociale (approche néo-marxiste) soit de groupes spécifiques (approche néo-managériale, inspirée de la sociologie des organisations). Ce type d'analyse met en évidence la faible autonomie de l'État vis-à-vis des intérêts particuliers. Dans cette optique, un problème social ne peut devenir un problème public que si son traitement sert les intérêts des classes (économiquement) dominantes ou des élites... ;

3. un troisième modèle insiste sur la distribution des pouvoirs et sur les interactions entre acteurs, soit par le biais de la représentation et de l'organisation des différents intérêts sectoriels ou catégoriels, soit par le biais des organisations et règles institutionnelles qui encadrent ces interactions (néo-institutionnalisme).

Nous soulignons que ce qui caractérise ce premier courant est qu'il se focalise sur les politiques publiques non pas pour elles-mêmes, mais comme un moyen de comprendre la place du secteur public au sein de la société et son évolution dans le temps, ce qui conduit à introduire l'analyse « du politique » dans l'analyse empirique de l'action et des organisations publiques et à centrer l'analyse sur cette interface²⁰.

III. 2. Explication du fonctionnement de l'action publique

Le deuxième courant repéré par P. KNOEPFEL, C. LARRUE et F. VARONE²¹ se focalise plus particulièrement sur l'explication du fonctionnement de l'action publique. Dans ce cas, idéal-typique

²⁰ P. KNOEPFEL et al., *art. cit.*, p.6.

²¹ *Idem*, p.7.

faut-il le préciser, l'analyse de politiques publiques s'avère un moyen de comprendre les modes opératoires ou la logique de l'action publique plutôt qu'un révélateur d'un fonctionnement général du système politique. Dès lors, l'attention n'est plus focalisée sur la justification d'une théorie mais sur la mise en évidence de permanences, de règles générales de fonctionnement propres aux actions publiques. Il s'agit de la problématique initiale des analystes des politiques publiques.

Ce courant puise ses sources intellectuelles dans les réflexions des politologues américains des années 1950-60, dans un contexte de rationalisation de la décision publique en vue d'accroître l'efficacité. Citons quelques auteurs emblématiques : LASWELL d'abord, l'inspirateur principal, avec une orientation « managériale » ; SIMON également avec ses travaux sur les processus de décisions humaines et son concept de rationalité limitée ; LINDBLOM ensuite et ses travaux sur les marges de manœuvre limitées des décideurs publics (concept de « changements incrémentaux ») ; EASTON enfin qui appliqua la systémique au monde politique dans son ensemble²².

Au sein même de ce courant, on peut dissocier deux écoles (avec néanmoins des liens et des ponts possibles entre les deux) :

1. d'une part, l'analyse de la politique qui s'attache à développer une meilleure connaissance des processus de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques, on retrouve ici la fonction classique du scientifique détaché de l'action et bornant son rôle au progrès des connaissances ;

2. d'autre part, l'analyse pour la politique en recherche d'un savoir mobilisable pour et dans les processus de formation et de mise en œuvre des politiques publiques qui correspond davantage à la fonction du professionnel mobilisant sa science pour l'action.

²² *Ibidem*, p.8.

Les approches scientifiques dominantes de ce courant sont la science administrative, l'analyse systémique, la sociologie de la décision publique et plus généralement la sociologie de l'action collective, les sciences économiques, et les sciences de l'information. On trouve ici une conception de l'État sensiblement différente de celle présente dans le courant précédent. En effet, l'État est appréhendé non plus comme un acteur unique mais plutôt en tant que système politico-administratif, complexe et souvent hétérogène, dont il faut comprendre le fonctionnement pour éventuellement tirer des « prédictions » ou des « recommandations ».

Grosso modo, nous disons avec KNOEPFEL et compagnie que ce deuxième courant est centré sur l'explication du fonctionnement de l'action publique caractérisé par une volonté de comprendre la complexité des processus de décision publique, par un découpage en différentes variables de l'objet d'analyse. On trouve un prolongement de cette approche dans le management public et l'aide à la décision, toutefois elle s'en distingue fortement par son absence d'opérationnalité directe.

III. 3. Évaluation des effets de l'action publique

Un troisième courant enfin concentre son attention sur l'explication des résultats de l'action publique et ses effets sur la société, au regard des buts poursuivis et/ou en terme d'effets indirects ou indésirables. Outre une mission de contrôle, l'évaluation remplit surtout aux yeux de ses partisans une mission d'aide à la décision, outil de gestion et catalyseur pour amorcer des processus d'apprentissage collectif auprès des décideurs et membres de la fonction publique²³.

En fait, l'évaluation cherche ainsi à identifier d'éventuels

²³ F. VARONE et C. DE VISSCHER, *Evaluer les politiques publiques. Regards croisés sur la Belgique*, Ed. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, Bruxelles, 2001, p.18.

décalages entre la programmation législative et la réalité de l'exécution, à les expliquer et à proposer des mesures pour pallier les déficits de mise en œuvre ou les lacunes dans la conception même de la politique publique.

Eu égard à ce qui précède, il sied de souligner que chaque approche a des avantages et quelques inconvénients qu'on peut bien pallier. Mais, dans une logique évaluative et comparative des politiques publiques avec le développement socio-économique, il sied d'opter pour une ou deux approches qui peuvent sous-tendre cette dissertation.

Conclusion

La politique publique comprend plusieurs actions qui sont réalisées par l'État, par l'entremise de ses institutions, afin d'améliorer les conditions socio-économiques de son peuple. L'État est ainsi donc le responsable des bonnes ou mauvaises conditions socio-économiques de son peuple. La politique publique devient à cette instance indispensable dans la compréhension de l'État moderne dont les missions providentielles de développement interviennent dans la quasi-totalité des secteurs vitaux.

A travers les politiques publiques, l'Etat crée les structures étatiques pour la conception, l'exécution et l'évaluation. En effet, dans les sociétés contemporaines, l'action de l'État ne se limite plus aux seules fonctions liées à l'exercice de la souveraineté. Son champ d'intervention s'est étendu à de nombreux domaines où existe un intérêt général qui ne peut être satisfait par la seule action des particuliers.

Bibliographie

1. ANONYMAT, *Qu'est-ce qu'une politique publique*, Fiche 2, SE, SD.
2. DEISS, J. et MEUWLY, D., *Manuel d'économie politique*, Tome I, Ed. Fragnières, Fribourg, 2002.
- DRAELANTS, H. et MAROY, C., « L'analyse des politiques publiques : un panorama », in *Know et Pol in education and health sectors*, Juin 2007.
3. KNOEPFEL, P., LARRUE, F. & VARONE, F., *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Ed. Helbing & Lichtenbahn, Genève, 2001.
4. KNOEPFEL, P., LARRUE, F. et VARONE, C. cités par DRAELANTS, H. et MAROY, C., « L'analyse des politiques publiques : un panorama », in *Know et Pol in education and health sectors*, Juin 2007.
5. KÜBLER, D. et DE MAILLARD, J., *Analyser les politiques publiques*, Collection Politique en plus, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2009, pp.13-14.
6. STEIN, *La fondation des Etats modernes sur base des clivages fondamentaux*.
7. MAMADOU, G. et JANE, J., *La politique comparée, fondements, enjeux et approches théoriques*, Ed. PUM, Montréal, 2006.
8. MASSARD, G., *Politiques et action publiques*, Ed. Armand Colin, Paris, 2003.
9. MULLER, P. et SUREL, Y., *L'analyse des politiques publiques*, Ed. Montchrestien, Paris, 1998.
10. MULLER, P., *Les politiques publiques*, PUF, Paris, 2008.
11. TALA-NGAI, F., *RDC de l'an 2001 : déclin ou déclic ?* Ed. Analyses sociales, Kinshasa, 2001.

12. VARONE, F. et DE VISSCHER, C. *Evaluer les politiques publiques. Regards croisés sur la Belgique*, Ed. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, Bruxelles, 2001.
13. WEBER, M. cité par AKOUN, A. et al., *Dictionnaire de politique. Le présent en question*, Librairie Larousse, Paris, 1979.
14. <http://www.vie-publique.fr/decouverteinstitutions/institutions/approfondissements/quest-ce-que-etat.html>. Consulté en juin 2016.

MANAGEMENT PUBLIC, LEVIER DE LA POLITIQUE PUBLIQUE RIZICOLE EFFICACE A KINSHASA

Par

Le Professeur Didier OSWES A-MWAK¹

Résumé

Le Management public, dans le contexte de la politique rizicole à Kinshasa, met l'accent sur les différentes approches théoriques et les enjeux actuels de l'agriculture. Il se définit comme un ensemble de techniques visant à améliorer la performance des organisations publiques, notamment face aux critiques néo-libérales. Quatre approches principales sont explorées : le Nouveau Management public, le Management du pouvoir politique, celui de la puissance publique, et celui de l'opinion publique. Chaque approche a des implications sur la gestion des services publics, notamment dans le secteur agricole. L'analyse met en avant l'importance de réformer le secteur pour garantir l'efficacité et l'efficience des services publics. Plusieurs recommandations sont formulées pour le gouvernement provincial de Kinshasa, incluant la valorisation des outils de planification, l'élaboration d'une politique agricole provinciale, l'investissement dans la production rizicole, et la promotion du Partenariat Public-Privé pour renforcer les liens entre les acteurs publics et privés. Il y'a nécessité d'améliorer les services publics et d'investir dans l'infrastructure agricole pour soutenir le développement du secteur rizicole et répondre aux besoins alimentaires croissants de la population.

Mots-clés : Management public, politique publique, rizicole, service public, agricole

¹ Recteur de l'Université du CEPROMAD et Professeur à L'ISDR-Misay.

Abstract

The concept of public management in the context of rice policy in Kinshasa, emphasizing the different theoretical approaches and the current challenges of agriculture. It defines public management as a set of techniques aimed at improving the performance of public organizations, especially in the face of neo-liberal criticism. Four main approaches are explored: new public management, management of political power, that of public power, and that of public opinion. Each approach has implications for the management of public services, especially in the agricultural sector. The analysis highlights the importance of reforming the sector to guarantee the efficiency and efficiency of public services. Several recommendations are made for the provincial government of Kinshasa, including the valuation of planning tools, the development of a provincial agricultural policy, investment in rice production, and the promotion of public-private partnership to strengthenThe links between public and private actors. The text concludes on the need to improve public services and invest in agricultural infrastructure to support the development of the rice sector and meet the growing food needs of the population.

Keywords : *Public management, public policy, rice, public, agricultural service*

0. Introduction

La politique agricole est une vision qu'on a sur le secteur agricole. Elle se repose sur un ensemble de mesures et d'interventions de l'autorité publique dans le secteur agricole d'une entité quelconque. Certes, la production agricole est le premier levier du développement car, l'homme de tout le temps et de tout le lieu vit de l'agriculture. La maîtrise de la politique agricole pour un pays, aide à stabiliser la

flambée du prix des produits de première nécessité et cela a pour corolaire la maîtrise la politique économique d'un pays.

Pour y arriver, il faut impérativement avoir faire un management public efficace afin d'attendre les résultats positifs. La Ville province de Kinshasa doit reposer son le management public dans la politique agricole rizicole sur les six fonctions de mangements public couplées de six mesures efficaces pour la réalisation des projets d'augmentation la production locale.

Reste est à se demander pourquoi un mettre l'accent sur le ménagement public dans le la politique agricole rizicole à Kinshasa qui est un milieu urbain ? en claire la ville province de Kinshasa est la plus peuplée du pays, et le riz est considéré comme l'une des nourritures de base pour plusieurs familles dans la capitale et tenir à une importation seulement l'exposerait au flambé sans arrêt du riz et mettrait en difficulté plusieurs ménages.

Pour notre part, réfléchir sur un tel sujet revient à donner au gouvernement provincial garant de la politique agricole un moyen pour améliorer la production du riz. Pour y arriver, nous prendrons donc la démarche analytique. Ainsi, cette division est nécessaire :

- ✓ Intelligence du management public
- ✓ Management public et politique rizicole (agricole) efficace à Kinshasa.

I. Intelligence du management public

I. 1. Portée définitionnelle

Le Management Public² est la mise en œuvre des méthodes et des techniques visant à développer le pilotage de la décision publique.

² <http://www.doc-étudiant.fr>

Il représente un champ d'études, d'expériences et de références pour l'amélioration de la performance des organisations publiques. Se faisant, il contribue à la modernisation et à la ré-légitimation de ces organisations après plusieurs décennies de remise en question de leur efficacité, voire de leur existence par les approches néo-libérales. Ici, l'accent est porté sur le fait que le management public tente d'observer, de décrire et d'analyser l'interface entre les préoccupations du gestionnaire (efficacité de l'emploi des moyens) et celles de l'homme politique. Il est à comprendre comme l'ensemble des méthodes et techniques utilisées par l'autorité publique pour un pilotage rationnel, efficace, efficient et performant des organisations publiques.

I. 2. Approches théoriques du management public

Il est difficile d'orienter les actions dans une organisation sans la maîtrise de différentes approches du management public³. Elles prêtent parfois à confusion dans la compréhension de ce concept. Toutefois, il importe de signaler que ces approches sont subdivisées en quatre types.

I. 2. 1. Nouveau management public⁴

Le nouveau management public tient à la dimension de la gestion interne d'une nation et ne s'occupe pas des aspects régaliens de l'Etat qui exigent la sécurité des personnes et de leurs biens. Cette conception du management public se caractérise par une prise en compte très limitée même dans les cas les plus extrêmes, dans la non prise en compte de la dimension publique de l'organisation. Enfin, le nouveau management public représente une tentative qui rend le secteur public similaire au secteur privé en utilisant la notion

³ ZAMPICCOLI, L., « Le management public : approches conceptuelles et enjeux de pilotage », in *Gestion et Management publics*, vol. 9, Mai 2011, p.4.

⁴ ZAMPICCOLI, L., *art.cit*, p.4.

d'efficacité et en réduisant la taille des organisations par la décentralisation.

I. 2.2. Management du pouvoir politique

Cette conception du management public se caractérise par la prise en compte de la dimension politique de l'organisation publique. Pour D. HURON et J. SPINDLER⁵, il est préférable de définir le management public comme le management du pouvoir politique dans la mesure où toute activité publique tend à s'interposer, arbitrairement, entre les particuliers dans la réalisation des objectifs communs ou dans la satisfaction des intérêts collectifs. La spécification du management du pouvoir politique se révèle au fait que les organisations publiques sont placées sous le contrôle des institutions politiques et trouvent leur vocation dans la notion des services publics.

Le management du pouvoir politique se caractérise aussi par une prise en compte limitée d'une logique d'action, d'une dynamique visant la transformation de l'organisation. Il s'agit de réaliser, à travers un processus budgétaire et/ou des politiques tarifaires, soit une production des biens et des services collectifs grâce à une affectation des ressources, soit une certaine redistribution des richesses aboutissant à des transferts entre les individus ou les groupes sociaux.

I. 2.3. Management de la puissance publique

Cette conception du management public se remarque par une prise en compte importante, pour ne pas dire centrale, de la dimension publique de l'organisation. La démarcation n'est pas le management des organisations non marchandes ou sans but lucratif dont le management public n'est qu'un sous-ensemble, mais bien le management de la puissance publique qui s'applique aux organisations se situant sur la même finalité que l'Etat, c'est-à-dire, la

⁵ Lire avec intérêt HURON, D. et SPINDLER, J., *Le management public local*, Ed. LGDJ, Paris, 1998.

finalité externe, contrairement à l'entreprise qui se replie sur elle-même. Ce type de management public vise à modifier un état de l'environnement ou de le préserver des menaces éventuelles. Stricto sensu, les visées du management de la puissance publique ne sont pas les mêmes entre les organisations privées (introverties) et publiques (extraverties).

I. 2.4. Management de l'opinion publique⁶

R. LAUFER et D. BURLAUD pensent que ce management-type explique la relation existant entre l'organisation et le public consommateur. Il est aussi la prise de conscience de l'effet de l'action de l'Etat sur son environnement économique et social.

Notons que le management public face à l'opinion ne relève pas du secteur public. Il vise, de ce point de vue, dans une démocratie, l'instance ultime de légitimation. Ainsi, il ne développe pas une dynamique visant la transformation de l'organisation, mais elle cherche plutôt à trouver les objectifs légitimes et à produire un modèle de management qui puisse intéresser l'opinion publique.

De tout ce qui précède, il est important de retenir que le management public qui se colle à l'organisation publique doit être entendu à la fois comme une organisation (nouveau management public) et une institution (management du pouvoir politique) qui trouve sa vocation dans la mise en place des politiques publiques (management de la puissance publique) dans le cadre d'une action légitime (management de l'opinion).

Pour réussir le pilotage des organisations publiques, les clés de réussite résident dans la recherche de l'amélioration de la productivité des organisations publiques (nouveau management

⁶ Lire LAUFER, R. et BURLAUD, D., *Management public : Gestion et légitimité*, éd. Dalloz, Paris, 1980.

public), la performance des organisations et des politiques publiques, le processus de prise de décision des élus et l'information en direction de l'opinion publique.

I. 3. Quatre raisons pour manager le secteur public

S'il existe de bonnes raisons pour ne pas manager le service public⁷, il en existe de meilleures encore pour le faire. Ces raisons déterminantes se traduisent par :

I. 3.1. Service public demeure plus indispensable que jamais

- la mondialisation de l'économie et l'émergence des nouveaux pays industrialisés ont obligé les entreprises occidentales à faire preuve d'une efficacité accrue ou à disparaître ;
- les pays à économie planifiée ont tous connu des déboires, allant, pour la plupart d'entre eux, jusqu'à la disposition explicite ou implicite du système économique pré-existant ;
- les courants de pensée ultra-libéraux ont pris de l'importance partout et sont traduits par l'apologie du marché et la critique systématique de l'Administration publique ;
- face au ralentissement de la croissance, les entreprises sont de plus en plus enclines à chercher de nouveaux marchés et n'hésitent plus à regarder du côté d'activités relevant traditionnellement du service public.
-

⁷ ALECIAN, S. et FOUCHER, D. cité par ATSHWEL-OKEL MUNTUNGI, G., Le Nouveau Management Public Territorial pour le développement durable d'un « Mini-Etat ». Nouvelle Approche Conventionnelle et Actionnaire (NACOPA), Thèse de doctorat en SPA, UNIKIN, 2014-2015, inédite.

I. 3.2. Service public doit faire à nouveau la preuve de son efficacité et de son efficience

Tout indispensable qu'il soit, le service public doit repenser son fonctionnement, car ses missions ne sauraient être les mêmes dans le monde d'aujourd'hui que dans celui de « *trente glorieuses années* » au cours desquelles ses fonctions, structures et modes de fonctionnement actuels ont été conçus. Confronté aux évolutions sensibles de ses missions avec des structures à repenser, le service public doit faire la preuve de son efficacité. Il doit donc continuer à apprendre à conduire le changement, et non plus à gérer l'existant.

I. 3.3. Conduite du changement suppose de disposer de cadres managers

Les changements à conduire par le service public résultent de l'évolution de l'environnement économique et politique sans oublier les mutations technologiques et sociologiques qui poussent vers l'émergence de cadres managers dans le service public. Cela conduit à repenser, à la fois, les modes de fonctionnement internes du service public et la relation aux usagers-administrés des cadres, déjà élevées, mais leurs qualités managériales. Car l'efficacité, l'efficience et la performance, aujourd'hui, passent par la capacité des responsables à mobiliser l'intelligence de tous dans les services.

I. 3.4. Service public doit conduire lui-même le changement

L'Administration publique doit changer et elle est la seule à pouvoir le faire correctement, car elle maîtrise ses spécificités. A elle d'inventer les formes de management adoptées à sa réalité. Le service public doit conduire des changements en profondeur. Adéquation de ses missions, refonte de ses structures, preuve de son efficacité, amélioration de son efficience en vue de la performance. Ces mutations passent par le développement des compétences managériales des cadres, car le management est, par excellence, un outil de conduite du changement.

I. 4. Outils et fonctions modernes

I. 4.1. Outils modernes

Le Management n'est pas la somme d'outils modernes de gestion⁸, mais plutôt la mise en perspective stratégique de ces outils présentés comme suit :

- **les outils de finalisation** : en accord avec la méthode systémique des organisations, le système de finalisation dans les organisations vise principalement à en déterminer les objectifs à tous les niveaux et pour l'ensemble des fonctions la composant. Finaliser une organisation publique, c'est lui assigner des objectifs portant tant sur le court que sur le moyen terme. Ces outils de finalisation sont la *stratégie* entendue comme une méthode d'affectation des ressources afin d'assurer le développement de l'organisation et la *direction participative par objectifs* (DPPO)⁹ ;

- **les outils de contrôle** : parmi les outils modernes de contrôle, trois d'entre eux se dégagent dans les expériences mises en œuvre dans les Administrations. Il s'agit des systèmes de comptabilité analytique ainsi que l'ensemble des méthodes relevant d'une approche économique de l'entreprise, le tableau de bord en tant qu'ensemble d'indicateurs susceptibles d'aider un Manager à mesurer les performances de l'organisation dont il est responsable ainsi que l'environnement dans lequel elle s'inscrit. L'audit est désormais considéré comme un simple système d'étude ;

- **les outils d'animation** : ils permettent aux organisations publiques de renouveler leur image auprès de leurs propres agents et de leurs publics traditionnels. C'est également l'occasion de mieux

⁸ VIRIATO SANTO, M. et VERRIER, P.E., *Le Management Public*, Ed. PUF, Paris, 2007, pp.19-39.

⁹ HUMBLE, J., *La direction par objectifs et ses applications*, Ed. CLM/Publi-Union, Paris, 1971, 351p.

faire passer les changements radicaux auxquels les Administrations sont confrontées tout en renouvelant les mots et leur sens. Avec les outils d'animation, les services entrent dans une nouvelle génération de Management, un pilotage au second degré de l'organisation : le Management du Management. Ce sont, tout d'abord, les projets de service à diverses finalités et le cercle de qualité comme formulation collective de propositions d'amélioration touchant à la qualité des services rendus.

I. 4.2. Fonctions

Dans l'approche des organisations publiques¹⁰, les fonctions ont une vertu de repérage des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Management et dans l'expertise des hommes. Parmi ces fonctions, nous désignons :

- **la fonction de direction générale** : il s'agit du rôle de pilotage stratégique et de coordination. Les termes de l'unité de commandement¹¹, fondateurs de la fonction, sont parmi les plus anciens et les plus rebattus de la théorie du Management. Cette fonction figure dans l'organisation des pouvoirs publics dans la loi fondamentale au niveau de l'Administration centrale, des services déconcentrés, des collectivités territoriales et des services décentralisés ;

- **la fonction de production** : en milieu administratif, l'étude de cette fonction demande une approche différente en rapport avec la singularité des activités déployées. La fonction de production dans les organisations publiques présente une double caractéristique alors que ses outputs tendraient à l'apparenter au secteur des services, son processus de production apparaît d'une toute

¹⁰ VIRIATO SANTO, M. et Verrier, P.E., *op.cit*, pp.48-77.

¹¹ DUCAN, W.J., *Les grandes idées du Management. Des classiques aux modernes*, Paris, Ed. AFNOR, 1990, 242p.

autre complexité. Il y a service lorsque production et consommation sont simultanées. Le moment privilégié où s'opère un contact entre le système de production et le client, est géré par un secteur spécifique appelé « *interface* ». Ce secteur cohabite avec un autre dont la fonction est de lui servir de support. En clair, les Administrations produisent les services qu'elles font consommer aux administrés considérés comme clients ;

- **la fonction financière** : toute organisation entretient en permanence avec son environnement des échanges qui se traduisent, tôt ou tard, par des transferts d'argent. La fonction financière demeure dans les Administrations publiques étonnamment centralisée. Les finances locales ne connaissent elles-mêmes qu'une autonomie restreinte à l'égard des services financiers de l'Etat. Les taxes et les impôts sont souvent l'apanage des services centraux ;

- **la fonction contrôle** : dans les Administrations publiques, nous distinguons le contrôle hiérarchique dans la centralisation, le contrôle de tutelle dans la décentralisation, le contrôle parlementaire, le contrôle de régularité, ... La fonction contrôle peut se traduire par la vérification, l'inspection, l'évaluation, la surveillance, la supervision, la maîtrise, la domination, ... ;

- **la fonction personnel** : dans le service public, elle est orientée vers la prééminence statutaire, l'absence d'un système de sanction – récompense, le déroulement de la carrière ;

- **la fonction marketing** : l'introduction du marketing dans les Administrations publiques répond à leur capacité de contraindre leurs administrés, à leur imposer normativement des décisions ou à leur dicter des comportements citoyens pour l'organisation d'un développement harmonieux des missions qui leur sont dévolues.

II. Management public et politique rizicole (agricole) efficace à Kinshasa

Disons qu'il existe un rapport direct entre management public et politique publique. Le premier est l'ensemble des techniques et méthodes de pilotage des actions publiques et le second n'est que l'ensemble d'actions publiques.

Rapprochement entre fonctions du Management public et six mesures proposées

Fonctions du Management public	Six mesures proposées
Direction générale	Compétences de la Province Réorganisation des ONG ...
Production	Investissement dans le milieu géographique
Personnel	Services publics de qualité
Financière	Investissement dans le milieu géographique
Contrôle	Partenariat public-privé Réorganisation des ONG ...
Marketing	Marketing public

Source : Par l'auteur.

Hexagone de la politique publique rizicole à Kinshasa



II. 1. Les compétences de la Province

Les provinces en RDC ont des compétences qui leur sont soit exclusives soit concurrentes en matière agricole attribuées par la constitution dans son article 204 alinéa 20 et la loi n°08/012 du 31

juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces dans son article 2 et la ville province de Kinshasa y fait partie. Mis à part ce que les lois prévoient, nous suggérons certaines actions à mener par le gouvernement provincial de Kinshasa en matière agricole, en général, et rizicole, en particulier.

II. 1. 1. Valorisation de quelques outils de planification agricole

La valorisation des outils pour une agriculture développée disposés par le gouvernement central congolais serait un début de solution car, « *on ne corrige que ce qui existe* », dit-on en management. La Ville Province de Kinshasa est sensée valoriser les dispositions qui la concernent principalement. Les trois principaux outils sont :

✓ Loi n°11/022 du 24 décembre 2001, portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture

La loi agricole constitue désormais un cadre de référence. Certains paragraphes mettent fin à un vide juridique et fixent un certain nombre de principes pour favoriser le développement de l'agriculture en République Démocratique du Congo, en intégrant des aspects sociaux et environnementaux indéniablement positifs : l'agriculture familiale est pour la première fois définie et reconnue comme la pierre d'angle de l'économie congolaise, un cadastre agricole est créé, les produits agricoles sont exonérés de droits à l'exportation, un fonds national de développement de l'agriculture est créé.

✓ Note de Politique Agricole de 2009¹²

La Note de Politique Agricole a été préparée par une équipe d'experts représentant les Ministères concernés par le développement du secteur agricole. Ce travail a bénéficié du généreux financement du

¹² Ministère de l'agriculture, pêche et élevage, Note de politique agricole, avril 2009, 71p.

Royaume de Belgique par le biais du projet de la FAO GCP/DRC/031/BEL Appui à la définition des politiques de développement agricole en République Démocratique du Congo et la Coopération Belge (CB).

L'objectif global de la *Note de politique agricole et de développement rural* (NPADR) est de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations rurales. Cette note offre un cadre de référence, d'orientation et de planification pour la relance et le développement durable du secteur agricole et rural, moteur de l'économie nationale. Cette nouvelle esquisse de politique agricole est de grande qualité, complète, pertinente et remarquable.

Au regard des contraintes identifiées dans le secteur agricole, la mise en place de la NPADR vise entre autres objectifs :

- l'amélioration de l'accès aux marchés et la valeur ajoutée des productions agricoles ;
- l'amélioration de la productivité du secteur agricole (production vivrière horticole et légumière, halieutique et d'élevage) ;
- la promotion des systèmes financiers décentralisés qui s'adaptent à la nature des activités du secteur agricole ;
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production ;
- l'appui à l'organisation du monde rural en structures autogérées ;
- l'appui à la promotion des technologies appropriées en vue de réduire la pénibilité et accroître le revenu des familles rurales ;

- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (eau potable, santé, etc.) ;
- l'amélioration des infrastructures socioéconomiques de base.

**✓ Rapport du bilan-diagnostic et note d'orientation
stratégique du développement agricole¹³**

Le Plan de Développement Agricole Provincial (PDAP) de la Province de Kinshasa constitue la deuxième des trois phases de l'Étude du Secteur Agricole (ESA). La première phase, menée de septembre 2008 à juillet 2009, a conduit à l'élaboration d'un Bilan-Diagnostic de l'agriculture congolaise, de portée nationale. Cette II^{ème} phase de l'ESA s'insère dans un continuum logique, faisant le lien entre, d'une part les problèmes et contraintes du secteur agricole mis en lumière par le Bilan-Diagnostic et, d'autre part les solutions à envisager pour répondre à ces contraintes, lesquelles solutions sont présentées sous forme de fiches de projets.

Succinctement, on peut dire que l'esprit qui a guidé la rédaction du Bilan-Diagnostic a été de répondre à la question suivante : *«comment expliquer que la RDC ne parvient à nourrir que 75% de ses 67 millions d'habitants (2008), malgré un potentiel agricole qui lui permettrait de nourrir 1 milliard d'habitants?»*

Pour répondre à cette question fondamentale, le Bilan-Diagnostic a passé d'abord en revue l'ensemble des contraintes qui plombent le développement du secteur agricole, pour ensuite évaluer le vaste potentiel qui n'attend qu'à être mieux exploité, par la mise en œuvre de politiques et d'actions de développement, propres à enclencher le décollage de ce secteur fondamental pour le

¹³ Ministère de l'Agriculture, op.cit.

développement économique du pays.

Le diagnostic a révélé aussi que près de 70% de la population tire sa subsistance de façon directe ou indirecte de l'exploitation des ressources agricoles, animales, forestières et halieutiques, conférant au secteur une grande importance sur le plan de la création de richesses et de la lutte contre la pauvreté. Sachant que la pauvreté sévit particulièrement dans les zones rurales où se retrouvent la majorité des quelque 6.000.000 de ménages agricoles du pays, il ne fait pas doute que la relance du secteur agricole se situe en première ligne dans la croissance économique et dans la lutte contre la pauvreté.

II. 1.2. Elaboration d'une Politique Agricole Provinciale

La Ville Province de Kinshasa doit disposer d'une politique en propre qui reprend ses spécificités, sa logique, ses atouts, ses contraintes et ses opportunités.

En effet, nous suggérons à ce que l'élaboration de la Politique Agricole Provinciale puisse être sous-tendue par trois piliers, à savoir : le Managérialisme, la Responsabilisation et la Contractualisation¹⁴. Ici, il est question de déterminer les acteurs et leurs rôles dans la conception et la mise en œuvre de la politique agricole.

- **le managérialisme** : veut dire que la recherche de performance des organisations publiques s'articule dans un premier temps autour de la recherche d'une meilleure maîtrise du coût des actions publiques. Si la réduction drastique des moyens de l'action publique est le fait essentiellement des expériences les plus précoces en matière de NMP, la réduction des coûts demeure une dimension essentielle de ce mouvement. Directement issue de la théorie des choix publics, elle renvoie à l'idée que la recherche de performance peut être

¹⁴ Notre perception du Nouveau Management Public après lecture de plusieurs auteurs.

déconnectée des moyens alloués aux organisations publiques. La mise en œuvre d'une politique agricole provinciale sérieuse doit être soutenue par une étude sérieuse en propre et non déductive qui doit relever hautement les terres kinois arables, leurs potentialités réelles, les contraintes et les opportunités car, les différentes estimations semblent déclamatoires qu'opérationnelles. Ainsi, suivront les coûts financiers globaux et par pallier. De cette façon, la situation sera maîtrisée et un document de référence peut être brandi à n'importe quel investisseur qui le voudra bien ;

- **la responsabilisation** : est la recherche de performance en mettant l'accent sur la responsabilité des acteurs et des structures. Après avoir maîtrisé les coûts, il faudra, redéterminer les acteurs étatiques du secteur agricole provincial, étant donné que les acteurs traditionnels connus jusqu'à présent ne font pas avancer la situation et n'envisagent que des solutions en leur faveur. Ici, les acteurs ne peuvent pas nécessairement provenir de l'extérieur. Ils peuvent bien être internes, en instaurant un système selon lequel chaque diplômé d'Etat avant de commencer l'Université ou de se lancer dans l'activité professionnelle, doit travailler gratuitement pendant une année dans un des secteurs agricoles à un endroit bien déterminé et planifié. De cette façon, le gouvernement provincial n'aura que pour tâche de disponibiliser les moyens financiers pour la production, la maintenance des infrastructures, étant donné que ce dernier prendra en charge tous ses travailleurs commis à l'agriculture ;

- **la contractualisation associée au NMP** : c'est à la remise en question des reconfigurations organisationnelles. Si les organisations de petites et de grande taille ont été tour à tour valorisées comme source de performance publique, la tendance actuelle renvoie davantage à l'insertion des organisations publiques dans des réseaux d'acteurs multiples, à travers par exemple les partenariats public/privé. En ce qui concerne la contractualisation, la

Ville Province de Kinshasa doit entretenir des partenariats sérieux avec les provinces sœurs, d'abord, puis avec des partenaires externes remplissant les dispositions d'un contrat de performance conçu par les acteurs partenaires de la Province et à mettre en œuvre par la Province. Il s'agit là de l'approche participative.

Bref, à travers ces trois piliers, le gouvernement provincial de Kinshasa doit être en mesure d'inciter la main-d'œuvre à travailler dans le secteur agricole (rizicole), promouvoir les associations agricoles (rizicoles), penser à la formation agricole et vétérinaire et supprimer les barrières routières en matière agricole.

II. 2. L'investissement dans le milieu géographique

En République Démocratique du Congo (RDC)¹⁵, le riz occupe la septième place après le manioc, la banane plantain, les fruits, le maïs, l'arachide et les légumes. Au niveau de la production céréalière, il est classé en deuxième position après le maïs, et constitue une source importante de revenu pour le riziculteur. La consommation nationale a été évaluée à 7kg de riz blanc/personne/an. Cependant, elle atteint 19,5 kg dans la Ville Province de Kinshasa.

Mais, la culture du riz a un niveau de productivité très en deçà par rapport aux potentialités. Elle a connu des baisses importantes de production liées à la faible utilisation des semences de qualité, d'intrants et de pratiques culturales améliorées et à la faible qualité des variétés. Ainsi, le gouvernement provincial de Kinshasa doit investir et s'investir dans les différents sites de production du riz. Cela pour rendre investissables lesdits sites compte tenu de l'importance que revêt actuellement le riz à Kinshasa, c'est-à-dire offrir des meilleures conditions qui puissent attirer les gros investissements. Les actions à mener peuvent se focaliser sur :

¹⁵ Ministère de l'agriculture et du développement rural, op.cit.

- la valorisation au mieux des conditions naturelles favorables à la production rizicole en employant des variétés bien adaptées au milieu pour exprimer tout leur potentiel ;

- la prise en compte des exigences du riz par le fait qu'il présente la particularité de croître dans une lame d'eau et, de ce fait, il exige des sols peu filtrants et d'une parfaite horizontalité. Élément vital pour la plante, l'eau constitue également pour le riz, un milieu intermédiaire entre le sol et l'air. Elle doit donc être disponible en grande quantité et sa circulation tout au long du cycle doit être maîtrisée.

- l'intensification de la production passera par l'utilisation raisonnée des intrants modernes et l'amélioration des pratiques culturales. Cela suppose l'organisation de la production et de la distribution des semences des variétés plus performantes, l'approvisionnement et la distribution des fertilisants, produits phytosanitaires et outillages agricoles. Cet appui porterait sur la mise en œuvre de mesures incitatives d'ordre fiscal, la facilitation de l'accès au crédit et l'organisation et le renforcement des capacités des intervenants.

- la transformation du paddy en riz blanc relève d'une technologie bien maîtrisée qu'il s'agisse d'installations artisanales, semi-industrielles ou industrielles. C'est une activité faiblement rémunératrice qui exige une gestion précise des stocks et des coûts ainsi qu'une bonne évaluation prospective du marché. La capacité de transformation (rizeries et décortiqueuses) doit être envisagée et installée dans le Pool et tout près du Pool pour couvrir largement les besoins de transformation de la production rizicole.

Par ailleurs, d'une manière opérationnelle, les autorités politiques doivent nécessairement et impérativement penser à l'investissement public en matière d'agriculture. Les gouvernants doivent à la fois augmenter les investissements dans le secteur agricole et s'assurer que les fonds publics soient alloués efficacement

pour satisfaire aux besoins en infrastructures de l'agriculture.

II. 3. Le Partenariat Public-Privé

Le Partenariat Public-Privé (PPP) est une entente contractuelle entre des partenaires et stipule les résultats à atteindre pour améliorer la prestation de services publics. Cette entente établit un partage réel des responsabilités, des investissements, des risques et des bénéfices de manière à procurer des avantages mutuels qui favorisent l'atteinte des résultats.

Pour OSBORNE et GAEBLER¹⁶, les PPP sont l'un des sept mécanismes privilégiés de réingénierie des gouvernements, avec la privatisation, la contractualisation, la décentralisation, la rémunération au rendement, le Management par résultats et l'orientation client. A partir des travaux de Pongsiri (2002), Savas (2000), Tang (1987) et Nioche (1991), quatre principaux éléments interdépendants sont recensés pour expliquer la montée en puissance actuelle des PPP : persistance de la fragilité des finances publiques, frustration grandissante des citoyens vis-à-vis de la qualité des services publics, retour en force ces dernières années d'une logique libérale réclamant le recours à des mécanismes de marché pour la fourniture de service et propension des gouvernements à imiter en adoptant les PPP¹⁷ des expériences étrangères jugées positives.

Il sied de noter que la Ville Province de Kinshasa doit travailler nécessairement avec des partenaires privés dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de ses actions, compte tenu des contraintes majeures haut élucidées. Ces partenaires sont, entre autres, les grossistes collecteurs, les consommateurs de proximités, les ouvriers agricoles, les fournisseurs d'intrants agricoles,

¹⁶ OSBORNE et GAEBLER cités par BELHOCINE et al., « Les partenaires public – privé : une forme de coordination de l'intervention publique à maîtriser par les gestionnaires aujourd'hui », in *Télescope*, 2005, p.3.

¹⁷ OSBORNE et GAEBLER cités par BELHOCINE et al., op. cit, p.3.

les structures d'appui telles que les services spécialisés de l'Etat, diverses Initiatives Locales de Développement (ILD), les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales, les agences des Nations Unies, divers services de coopération, etc.

En effet, c'est sous une approche participative que ces partenaires devront intervenir. Les uns pourront intervenir dans les études de faisabilité, les autres dans le financement des projets du gouvernement central et les autres encore dans le suivi-évaluation car, ces partenaires ont de l'expérience aguerrie et disposent des outils pour toutes les phases possibles. Globalement, ces partenaires interviendront pour faire face aux différentes contraintes relevées dans le secteur agricole. Ces contraintes sont liées aux styles de management, aux finances, à la production, la communication et à la distribution.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement provincial devra procéder à la signature des contrats de performance entre les partenaires exploitants lors de la signature de contrats fonciers (acquisitions ou concessions) et doivent nécessairement s'engager à investir d'une façon plus générale dans l'économie du pays, en général, et de la Ville Province de Kinshasa, en particulier, par le biais du développement des infrastructures ou de la création d'emplois. Le gouvernement provincial serait donc bien avisé de mettre en place des procédures garantissant que les fonds publics et privés destinés à l'agriculture contribuent systématiquement au financement des infrastructures connexes.

Outre ces précautions, le gouvernement provincial de Kinshasa devra impérativement prendre langue avec les banques commerciales et les coopératives en ce qui concerne les prêts ou crédits agricoles avec des garanties véritables et penser à une politique véritable sur la subvention directe aux agriculteurs (nationaux et étrangers) et sur la limitation de l'imposition des produits agricoles locaux et provinciaux.

En fin, la fonction contrôle de la cause vient procéder à l'évaluation des contrats de performance et de toutes les prévisions possibles établies dans le secteur agricole par rapport au réalisme. L'on devra, ici, mesurer par des outils bien précis, les prévisions et les réalisations, en dégager les écarts et établir les responsabilités des écarts pour, enfin, améliorer le système ou les styles d'approche. Le contrôle doit concerner aussi les sites de production kinois en pleine spoliation car, les agriculteurs ne pourront même pas se pointer à des endroits à conflit. Sur ce, le ministère provincial kinois en charge de l'agriculture devra, d'une manière régulière, prendre langue avec toutes les autorités nationales impliquées dans la gestion des terres en République Démocratique du Congo, sans oublier les chefs des terres qui sèment aussi la désolation. Il y a lieu de souligner que les documents juridiques de protection des sites peuvent bien être accordés à la Ville Province de Kinshasa pour ainsi mettre un point aux chantages de certaines personnes et personnalités politiques mal intentionnées.

II. 4. Le marketing public

Le nombre d'organisation¹⁸ ayant recours au marketing est plus élevé que ce que l'on pourrait penser. De plus, elles ont certains points communs : *« Toutes les organisations sont concernées par l'image de leur produit dans les yeux de certains consommateurs et elles sont à la recherche d'outils influençant la réponse de ces consommateurs »*. Ces outils de marketing sont l'amélioration de produit, la tarification, la distribution, la communication... Quoiqu'il en soit, l'apparition du managérialisme dans le secteur public conduit le marketing à devenir une fonction managériale plus affirmée et moins périphérique au sein du secteur public. Ainsi, dans la logique de l'Etat affairiste, nous pensons que la Ville Province de Kinshasa peut

¹⁸ KOTLER, P. et LEVY SIDNEY, J., "Broadening the scope of marketing", in *Journal of marketing*, 1969, p.12.

mettre à profit la combinaison de trois types de marketing du secteur privé qui semble mieux adaptés pour le secteur public. Il s'agit de :

- **marketing stratégique** : est la démarche qui, à partir de l'analyse du marché, permet d'identifier différents segments actuels ou potentiels de la demande, de choisir le ou les segments-cibles et de définir un positionnement pour un concept de produit. Dans le cas précis, le produit correspond à la production agricole (rizicole) à mettre sur le marché kinois pour consommation. Ainsi, le premier moment de la démarche consiste donc à la segmentation du marché. Dans le secteur public, la segmentation se comprend comme la prise en compte de la spécificité des usagers/administrés par rapport à leurs pouvoirs d'achat, leurs niveaux de connaissance, leurs comportements et leurs préférences. Avec la segmentation, le marketing place l'utilisateur/client/consommateur au centre des préoccupations de la Province en matière de production et de consommation laquelle province qui est accompagnatrice des actions menées par ses partenaires. Il s'agit de veiller à maximiser l'échange entre la ville province de Kinshasa et ses administrés en denrées alimentaires et connexes ;

- **marketing opérationnel** : désigne les actions commerciales qui s'efforcent de réaliser un chiffre d'affaires en s'appuyant sur des moyens tactiques. Ces moyens relèvent de choix qui ne concernent que le produit, le prix, la distribution et la communication. Ces quatre éléments constituent le marketing-mix. Cette notion de marketing-mix désigne en effet l'ensemble cohérent de décisions relatives aux politiques de produit, de prix, de distribution et de communication des produits d'une entreprise. Il s'agit de vendre le plus possible en utilisant au mieux les moyens dont le rapport coût/efficacité est le plus favorable à court terme. La Ville Province de Kinshasa devra arrêter une politique agricole cohérente en tenant compte de l'élément « saisonnalité » des productions

(rizicoles), leurs prix et de disposer d'un plan de communication publicitaire pour faire connaître et valoriser les différentes productions agricoles auprès des consommateurs. Elle pourra disposer d'un courriel, d'un site web, d'une radio communautaire, d'une chaîne de télévision, des panneaux publicitaires sur les grandes artères. Elle pourra aussi recourir aux confessions religieuses, aux grands carrefours, ... pour véhiculer le message lié à la production agricole de ses différents partenaires ;

- ***marketing relationnel*** : il s'intéresse aux thématiques de fidélisation de la clientèle. Il vise le développement d'une relation de plus en plus personnalisée et individualisée avec le client. Il se fonde sur la connivence, le contact personnalisé, la proximité, l'engagement de l'organisation et la confiance de l'utilisateur. Il permet l'adaptation des services existants aux besoins des groupes d'utilisateurs, dans le but constant de les satisfaire. Il suppose donc un échange incessant entre partenaires. Dans ce cas, les autorités politico-administratives de la Ville Province de Kinshasa et les différents partenaires agricoles doivent privilégier les campagnes porte à porte, les rencontres de sensibilisation et de vulgarisation, des émissions radio-diffusées sur le bien-fondé de consommer les productions locales.

Les technologies de l'information et de la communication constituent aussi des supports importants pour les activités agricoles à Kinshasa. La téléphonie mobile, par exemple, contribue au marketing de l'agriculture, en permettant aux agriculteurs de s'informer sur le prix des denrées, d'effectuer des transactions virtuelles et de mener des activités pour lesquelles ils auraient autrement été contraints de parcourir de longues distances. Le gouvernement provincial devra, à cet effet, travailler avec les opérateurs privés afin de fournir aux agriculteurs des appareils téléphoniques en zone rurale, de subventionner des temps de communication ou encore d'explorer des options pour que les opérateurs de téléphonie proposent des tarifs plus

attractifs. En outre, les technologies de la communication pourront permettre rapidement de diffuser les informations relatives aux systèmes d'alerte précoce, y compris les prévisions sur la production, les précipitations et autres données météorologiques.

II. 5. Réorganisation des ONG et Associations des riziculteurs

Il se développe dans les sites de production du riz à Kinshasa, pas mal d'ONG et Associations de riziculteurs pour la défense particulière de leurs intérêts vis-à-vis des pouvoirs publics. Mais, certaines de ces ONG et Associations n'œuvrent plus, suite, parfois, au manque d'appui de la part des services techniques du ministère de l'agriculture, que ce soit au niveau national ou provincial au moment où ces services ont aussi pour mission l'encadrement des riziculteurs. C'est pourquoi, le ministère provincial doit commencer par l'identification des riziculteurs par site de production, procéder au diagnostic pour pouvoir déceler les difficultés d'exercice, entrevoir les solutions par le brainstorming et établir les modalités de regroupement. Les Associations et les ONG de Développement regroupées, seront ainsi formées. Elles auront, cependant, pour tâches la réalisation des objectifs suivants :

- la finalité organisationnelle ou institutionnelle focalisée sur un fonctionnement harmonieux d'une association unique ayant des extensions ou succursales dans tous les sites de production à travers la Ville Province de Kinshasa ;
- la finalité productive et financière : leur existence doit être focalisée sur la production et la vente en grande quantité en vue de la satisfaction des besoins en riz du marché kinois.

II. 6. Services publics provinciaux de qualité

La Ville Province de Kinshasa, à travers son ministère de

l'agriculture dispose des services techniques à l'instar de ses divisions. Les services publics provinciaux devront présenter un travail de qualité vis-à-vis du reste des acteurs du secteur agricole dont relève la riziculture.

Un large éventail de dispositifs coordonnés est nécessaire pour mettre en place un solide capital humain. Cela recouvrirait tant les mesures visant à améliorer la formation primaire, secondaire, professionnelle et technique, que celles concernant l'université et les systèmes de recherche, mais aussi les services d'appui aux partenaires tant internes qu'externes.

Le secteur agricole constitue un des moteurs de développement socio-économique, il sied que le système éducationnel de la RDC puisse mieux accorder de l'importance à ce domaine. Que les écoliers, élèves, étudiants, apprenants, voire paisibles citoyens puissent sentir la nécessité d'accorder une attention particulière à ce domaine prometteur. Le gouvernement provincial devra aussi plus soutenir les travaux de recherche qui s'intéressent plus sur le secteur agricole d'où provient principalement le bien-être social. En outre, les séminaires de formation, les débats radiodiffusés et télévisés doivent prendre place dans le mental des kinois. Le gouvernement provincial devra réfuter la conception selon laquelle l'agriculture est l'apanage des villageois qui la font pour survivre, mais une vocation et un métier, socle de tout bien-être social.

Par ailleurs, le partage des connaissances constitue une part importante pour les services publics. Les institutions agricoles et les agriculteurs, après avoir produit, doivent être en mesure d'accéder aux informations concernant le marché et de négocier avec les fournisseurs et les acheteurs. De plus, des routes praticables en toutes saisons sont nécessaires afin de faciliter l'évacuation des produits et l'accès aux terres fertiles et aux forêts, de relier les exploitations agricoles aux marchés et d'alimenter facilement le centre-ville, voire les couloirs

transfrontaliers et les ports pour faciliter les exportations. Une amélioration de ces réseaux de transport encouragerait les petits agriculteurs kinois de subsistance à passer à une agriculture commerciale et augmenterait ainsi leurs revenus. Lors de la phase postérieure à la récolte, il est essentiel de disposer de systèmes de stockage des denrées afin d'éviter les pertes et les dégâts dus aux insectes, aux rongeurs, aux incendies et aux vols. De tels systèmes devraient comprendre notamment les greniers à grain, les silos, les pesticides et les fumigants, tant au niveau des petites exploitations qu'au niveau provincial. Ensemble, ces différentes infrastructures (irrigation, télécommunications, transport et stockage) peuvent faciliter la production et permettre de contourner les obstacles qui menacent l'agriculture kinoise. Enfin, une solide politique d'investissement pour l'agriculture doit envisager non seulement les moyens d'améliorer les infrastructures physiques, mais aussi de fournir les compétences et l'outillage nécessaires pour en tirer un maximum de profit.

Le gouvernement provincial en tant qu'acteur principal, doit véritablement accompagner les producteurs grands ou petits pour que l'action soit pérenne et qu'il n'y ait pas une rupture de production sur le marché kinois. Le Programme National du Riz pourra procéder au renforcement des capacités des agriculteurs (riziculteurs), car l'encadrement et la formation des services publics aux riziculteurs sont rares ces derniers temps.

Par ailleurs, les services publics doivent penser à la vulgarisation agricole. Soulignons que vulgariser¹⁹, c'est éclairer le chemin, c'est procurer des conseils sans s'engager ou s'engageant d'apprendre aux gens à résoudre leurs problèmes eux-mêmes, de simplifier les connaissances de sorte à les rendre compréhensibles pour le commun des mortels. La vulgarisation est la formation qui

¹⁹ AMEUR, C., « Vulgarisation agricole, approches et orientations », in *CHEAM*, 1984, pp.135-140.

prend le pas, c'est le développement rural.

Conclusion

De fait, on peut concevoir l'agriculture comme étant une chaîne faite de divers maillons ayant pour noms : recherche, vulgarisation, facteurs de production, infrastructures, crédit rural, coopératives, politiques des prix, foncier, marchés,

Au regard de ce qui précède, la vulgarisation agricole consiste à partager les résultats de la recherche et les savoir-faire avec les agriculteurs, mais aussi à les aider à exploiter une plus large part de la chaîne des valeurs. Au Congo-Kinshasa, l'agriculture est l'épine dorsale de l'économie locale et la principale source d'emplois et de devises étrangères. Ne perdons pas de vue que la croissance agricole va de pair avec la croissance économique, d'où la nécessité de disposer de services de vulgarisation efficaces.

Pour cela, les services publics devraient continuer de jouer leur rôle dans la détermination des politiques, la réglementation sur la façon dont les services de vulgarisation opèrent, tout en s'assurant que de bons conseils soient prodigués aux agriculteurs (riziculteurs).

Bibliographie

1. AMEUR (C.), « Vulgarisation agricole, approches et orientations », in *CHEAM*, 1984.
2. ATSHWEL-OKEL MUNTUNGI G., *Le Nouveau Management Public Territorial pour le développement durable d'un « Mini-Etat »*. Nouvelle Approche Conventionnelle et Actionnariale (NACOPA), Thèse de doctorat en SPA, UNIKIN, 2014-2015, inédite.
3. BELHOCINE et ali., « Les partenaires public-privé : une forme de coordination de l'intervention publique à maîtriser par les gestionnaires aujourd'hui », in *Télescope*, 2005.

4. DUCAN, (W.J.), *Les grandes idées du Management. Des classiques aux modernes*, Paris, Ed. AFNOR, 1990.
5. <http://www.doc-étudiant.fr>.
6. HUMBLE (J.), *La direction par objectifs et ses applications*, CLM/Publi-Union, Paris, 1971.
7. HURON (D.) et SPINDLER (J.), *Le management public local*, Ed. LGDJ, Paris, 1998.
8. KHELLADI (M.) et ali., « Vers un Nouveau Management Public dans le secteur de l'eau en Algérie par le recours au Partenariat Public-Privé (PPP) », in ***Khellodi_mohdi@yahoo.fr***.
9. KOTLER (P.) et LEVY SIDNEY (J.), "Broadening the scope of marketing", in *Journal of marketing*, 1969.
10. LAUFER (R.) et BURLAUD (A.), *Le Management Public, gestion et légitimité*, Paris, Ed. Dalloz, 1980.
11. LYNN (L.E.), *Public management as art, Science and profession*, Chatan House Publishers, New Jersey, 1996.
12. Ministère de l'agriculture, pêche et élevage, Note de politique agricole, avril 2009.
13. OMAR HEMISSI (O.), *Le management public. Une nouvelle discipline, Support de cours*, IFMP, 2010, inédit.
14. VIRIATO SANTO (M.) et VERRIER (P.E.), *Le Management Public*, PUF, Paris, 2007.
15. ZAMPICCOLI (L.), « Le management public : approches conceptuelles et enjeux de pilotage », in *Gestion et Management publics*, vol. 9, Mai 2011.

PHILOSOPHIE, GUERRE ET ACCORD DE PAIX

LECTURE PHILOSOPHIQUE DE LA GUERRE EN RDC

par

Le Professeur SALUMU NDALIBANDU Nestor¹**Résumé**

La situation tragique de guerre vécue dans notre Pays, la République Démocratique du Congo, pendant 30 ans ne cesse d'interpeller les scientifiques, les politiciens, les acteurs de la société civile dans leur sens de responsabilité civique et patriotique. Ce sens de responsabilité incombe aux philosophes dont le silence porterait certains à penser à la peur ou la complicité. Pour dissiper ce malentendu, et nous appeler à plus d'engagement, nous avons pensé produire cet article. Ce dernier s'inscrit dans la nouvelle dynamique de philosopher autrement. Nous avons orienté notre étude dans la perspective métaphysique comme fondement de sens et sens de fondement de tous les phénomènes des guerres tragiques que nous continuons à vivre avec des lourdes conséquences humanitaires et environnementales. Ces conséquences affectent fortement la dignité de la personne humaine. Après une relecture de conception philosophique de la guerre, nous nous sommes penchés à la réappropriation pour notre Pays. Nous avons ressorti les responsabilités qui incombent aux Congolais comme celles qui reviennent aux Pays voisins et puissances occidentales dans la crise ontologique causée par les guerres. Le besoin est fortement ressenti d'une responsabilité civique et patriotique tout comme l'éclatement des perspectives philosophiques.

Mots clés: Guerre, Conflit, Politique, Patriotisme,

¹ Recteur de l'Université Catholique de Kindu

Abstract

The tragic situation of war experienced in our country, the Democratic Republic of the Congo, for 30 years continues to challenge scientists, politicians, and civil society actors in their sense of civic and patriotic responsibility. This sense of responsibility belongs to philosophers whose silence would lead some to think about fear or complicity. To clear up this misunderstanding, and call us for more engagement, we thought about producing this article. The latter is part of the new dynamic of philosophizing differently. We have oriented our study in the metaphysical perspective as a foundation of meaning and sense of foundation of all the phenomena of tragic wars that we continue to live with heavy humanitarian and environmental consequences. These consequences strongly affect the dignity of the human person. After a rereading of the philosophical conception of war, we focused on the reappropriation for our country. We have highlighted the responsibilities that fall to the Congolese as those that return to neighboring countries and western powers in the ontological crisis caused by wars. The need is strongly felt of a civic and patriotic responsibility as well as the explosion of philosophical perspectives.

Keywords: War, Conflict, Politics, Patriotism, Reconciliation

0. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo apparaît comme la partie de l'Afrique la plus affectée par les luttes armées et les crises politiques porteuses des germes de guerres. Depuis le mois de Septembre 1996, la RDC connaît une période la plus longue de guerres dans son histoire. Ce conflit prend une dimension régionale de nature à embraser tout le continent. Elle est qualifiée de guerre continentale en 1999.

A côté de pertes en vies humaines, des atrocités de violence et destruction de l'environnement, le pays est passé par des politiques autoritaires, l'économie de prédation, enfermement dans les identités ethniques meurtrières, la militarisation des contrées, la porosité des frontières, les conflits fonciers, la faiblesse de la société civile, la faible consolidation de la paix et de la sécurité ainsi que l'intégrité territoriale menacée. Les concours des pays étrangers sont tentés de ruse et d'hypocrisie.

Le rapport des Nations Unies en 2005 a qualifié la crise des guerres en RDC d'une crise humanitaire plus grave au Monde. En 2021 aux vues de massacres et autres crimes commis en Ituri ; la MONUSCO a qualifié les guerres en RDC de génocide.

Notre pays est victime des velléités hégémoniques et expansionnistes des pays voisins et certaines puissances occidentales. Cela a été maintes fois dénoncé :

1. Le mythe du grand Rwanda.
2. Le Pape François a demandé aux multinationales d'enlever leurs mains de la RDC.
3. Charles ONANA parle de l'holocauste des puissances étrangères.
4. Pierre Péan évoque le carnage en RDC, de guerres secrètes et de procuration entre amis et les grandes puissances.
5. L'Épiscopat congolais dénonce la balkanisation en cours d'exécution en RDC.
6. Le pape Benoît XVI, a confié à l'Église Catholique en Afrique la mission de panser les plaies, les traumatismes causés par des guerres avec les démarches de poursuite de réconciliation, de justice et de la paix.

L'absurdité naît de cette confrontation entre l'appel humain et

le silence déraisonnable du monde. Juger que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue constituerait la question fondamentale et primordiale de la philosophie disait Albert Camus à la suite de Socrate. « Ne pas faire de sérieuses réflexions sur ce qui concerne la guerre, c'est faire preuve d'une coupable indifférence pour la conservation de ce qu'on a de plus cher et c'est ce qu'on ne doit pas trouver parmi nous », nous le rappelle SUN-TZU².

Notre étude s'inscrit dans une approche phénoménologique du corps, c'est-à-dire l'indubitable assurance de la philosophie qui exprime notre être au monde, l'existence attestée par la sensation, le sentir et l'expérience du corps³ comme terre nourricière de la philosophie. Nous nous attachons sur les drames humanitaires et environnementaux vécus pendant les guerres comme indice ontologique de la crise en vue d'une restitution du poids ontologique. La philosophie ici part de l'étonnement sur ce que nous ressentons et que d'autres ressentent, des cas de tuerie, de viol...Étude de l'être à partir de l'existence humaine de ce qui est révélé du corps et du sentir.

I. Considérations philosophiques de la guerre

I.1. Approche ontico-ontologique

La guerre est une question éminemment philosophique, d'abord de part sa dimension métaphysique ou ontico-ontologique. Dans son idéalité, son essence même, la guerre est une dimension constitutive de l'homme, intrinsèque de l'état de nature. C'est ce que souligne Emmanuel Kant, l'État de nature c'est l'état de guerre toujours prêt à éclater⁴. Sigmund Freud situe cet état de nature ou de

² SUN-TZU, *L'Art de la guerre*, Paris, Hachette, 2008, p20

³ Cf. NKETO LUMBA, « Gabriel Marcel précurseur de la phénoménologie existentielle en France » dans *Revue philosophique de Kinshasa*, vol VIII, n°13, Janvier-Juin 1994, FCK, 1994, pp 33-34

⁴ E. KANT, *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*, Paris G. Fischerr banchen, 1880, p.30.

l'idéalité de la guerre dans le *thanatos*, la pulsion de mort, de la violence, et l'agressivité, mais aussi comme *éros*, pulsion de vie, d'amour, de paix !⁵

La guerre apparaît ainsi comme une paix voulue dans le sens où elle porte en elle le germe de la paix. Aristote démontre que la guerre est le moyen d'atteindre la paix. Nous comprenons ainsi le principe romain « si tu veux la paix, prépare la guerre ». En tant qu'idéalité de la guerre, cet état de nature est à la fois *thanatos*, pulsion de mort et *éros* pulsion de vie. Héraclite d'Éphèse poursuit la même conception dans *polemos*. Il considère la guerre comme le père de toutes choses et le roi de toutes choses. Des uns, il a fait des dieux et des autres il a fait des rois. Il a rendu les uns libres et les autres esclaves⁶.

Pour Heidegger, c'est la guerre, le combat, créant l'harmonie qui constitue l'essence de l'homme, de ce qu'il est. L'essence de l'être de l'homme qui détermine le changement et en constitue l'essence. La guerre est aussi pour lui, comme constitution intrinsèque de l'État. Ces déterminations, manifestations, concrétisations de la guerre empirique ou concrète constituent la dimension ontique ou la phénoménalité de la guerre. Ce sont les diverses formes de déploiement de la guerre dans son idéalité. Toutes les guerres ne sont que des manifestations des modes et expressions de l'idéalité de l'être. Hegel place ainsi le fondement de la guerre au niveau de l'intelligence, ce par quoi un individu ou un État veut montrer sa grandeur. La guerre est alors pour lui modèle de déploiement de la raison universelle. C'est la raison qui gouverne l'histoire et tous les événements. La guerre fabrique des héros, des grands personnages, elle détermine le destin de l'État. C'est pourquoi pour les grands de l'humanité, la guerre a toujours été utilisée pour se hisser et marquer

⁵ Petit Larousse de la philosophie (dir Hervé boillot) Hamilton 2018, p541.

⁶ J. BRUN, *Héraclite*, Paris, Seghers, Diels-Krany, 1965, p128

de son empreinte l'histoire de l'humanité.

Par ailleurs, il importe de ne pas aussi perdre de vue, la phénoménalité de la guerre dans la destruction de l'humanité. C'est la position des philosophes qui ne manquent de déplorer les effets de la guerre. Pour Kant, la guerre fait plus de méchants qu'elle n'emporte. Sigmund Freud stigmatise dans la guerre la destruction du patrimoine commun de l'humanité. Pour Thomas Hobbes dans sa théorie de Léviathan l'homme est mû par le désir, la gravité et l'envie. Ce qui crée un climat de conflit permanent, la guerre de tous contre tous. L'état de nature pour lui est un état de guerre de chacun contre chacun, de tous contre tous.

C'est pourquoi il est toujours conseillé de monter l'esprit avant de manier l'arme. Pour Yves Sandoz, il s'observe une tension entre les impératifs militaires et les exigences humanitaires. De cette pulsion de guerre, les pratiques paraissent parfois irrationnelles et sauvages dans les guerres. Gaston Bachelard dira à ce sujet que toutes les guerres se ressemblent par l'injustice et échec de la raison à la souche naturelle de l'identité leurs drames. La guerre reflète dans ses conséquences la faille ontologique, l'échec de la raison, à la source naturelle de l'identité. C'est l'existant dans tout être humain qui ne peut être résolue sans une remise en question de soi-même. Pour ce faire, tout drame doit conduire à la méditation, à la conquête intérieure de soi, à la maîtrise plus grande de soi pour ne pas tomber dans la barbarie. C'est le recueillement comme reprise et réfection intérieure.

I.2. Approche anthropologique

A côté de cette lecture philosophique basée sur la dimension ontico-ontologique abordée par ces différents penseurs, la guerre intéresse le philosophe à cause du lien avec l'être humain. Pour Jean Paul Sartre, la philosophie fait l'étude de l'homme qui débouche sur le

problème de sa destinée. Il est dans son être question de son être. Nous nous rendons bien compte du fait que non seulement la guerre émane de l'homme, de sa nature, mais aussi dans sa phénoménalité, la guerre touche à l'homme, à la vie de l'homme, à l'existence de l'homme, à l'expérience de l'homme avec une tonalité affective. La guerre blesse et réjouit en ce sens qu'elle apporte le bonheur ou le malheur. La philosophie, souligne Platon, s'occupe de tout ce que l'homme a d'agir et de pâtir. La guerre touche aux relations que l'homme entretient avec ses semblables, les autres hommes en termes de conflits ou d'harmonie. Elle ne peut laisser le philosophe indifférent. Pour Aristote la guerre est le moyen de la paix.

La guerre doit encore interpeller le philosophe à cause des désastres, ou crises écologiques, physiques et métaphysiques qu'elle occasionne. La guerre touche à l'être de l'homme, porte atteinte à sa dignité. La guerre participe parfois à la chosification de l'homme. Elle nécessite un effort constant de recueillement, de réfection intérieure. Raison pour laquelle la guerre interpelle vivement le philosophe dans sa fonction de conscience critique de la société. Gabriel Marcel renchérit en disant, tout geste, toute parole, tout événement, suffisent pour un esprit fécond de faire l'objet de la cristallisation de la pensée. Le premier commandement de la guerre est depuis longtemps fondé sur la psychologie et la propagande, l'exploitation et l'instrumentalisation des sentiments guerriers : haine, envie, violence, convoitise, jalousie, revendication idéologique, culturelle et identitaire⁷.

Par ailleurs, la compréhension de la réalité de la guerre chez les philosophes est perçue différemment.

⁷ K HEINIG, *Le prix des guerres*, traduit de l'allemand par P.L Jumel, Paris, Gallimard, 1962, p.17.

I. 3. Considérations controversées de la guerre

La guerre et la paix sont toujours deux paradigmes qui marchent ensemble. Il y a d'une part, la complicité de pulsion guerrière et, d'autre part, le désir de paix. La recherche de la paix semble légitimer pour certains le recours à la guerre. C'est pourquoi les Romains disaient : « *si vis pacem, para bellum* », ce qui signifie « si tu veux la paix, prépare la guerre ».

De ce fait, le rapport des hommes à la guerre a toujours été ambigu. En effet, si pour plusieurs, la guerre est un mal détestable, pour d'autres, par contre, la guerre est nécessaire et légitime pour la survie de la nation.

I.3.1. La guerre comme réalité négative

Pour la majorité des populations, la guerre n'a jamais été un bien à désirer ou à souhaiter. La guerre est un mal en ce qu'elle fait plus des méchants qu'elle n'en comporte, a souligné Kant. Quand on examine les torts ou les conséquences de la guerre dans la société humaine, on ne peut tenir un discours positif. La guerre trouble la vie, en général, d'une société. Elle crée l'inquiétude, la peur, l'angoisse et l'insécurité. Jean Perré démontre le danger de la guerre en ces termes : « Nous savons peu de choses des luttes qu'affrontèrent les hommes des époques les plus reculées et nul ne dressera jamais le catalogue des migrations des bagarres et des guet-apens qui opposèrent et brassèrent au cours des millénaires leurs camps dont les habitants temporaires étaient souvent séparés par des vastes espaces ». ⁸

Pour sa part, Sigmund Freud, estime, en parlant de la pulsion des morts ou de *thanatos* face à la pulsion de la vie, que jamais un événement n'a détruit autant de patrimoine précieux commun à

⁸ J. PERRE, *La guerre et ses mutations des origines à 1792*, Paris, Payot, 1961, p.21.

l'humanité, n'a porté un tel trouble dans l'intelligence la plus claire, n'a aussi profondément abaissé ce qui était élevé. La science elle-même a perdu sa sereine impartialité.⁹ La guerre a toujours été une menace, un danger pour la vie des personnes en société. La guerre est la constitution « de la vie humaine qu'on ne s'y trouve jamais dans une sûreté parfaite ».¹⁰

I.3.2. La guerre comme réalité positive

Des chefs politiques aiment souvent guerroyer et ils créent même des idéologies qui ont conduit aux guerres. Clausewitz pense que « la guerre est un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté ».¹¹ Elle est de ce fait liée à la nature humaine elle peut faire avancer ou régresser l'humanité.

Dans la culture romaine, la guerre fait même partie des obligations morales. C'est ce que déclare Montesquieu en disant : « Chez les Romains dans l'époque archaïque, la guerre est conçue comme une activité normale de la société, le seul art à perfectionner ».¹² La guerre est même nécessaire pour un peuple ou une nation pacifique devant une menace. Elle est nécessaire pour le peuple marqué par l'idéologie de domination ou idéologie impérialiste.

Au moyen âge, prévalait la conception d'une guerre juste et injuste. La guerre est déclarée juste quand la procédure légale consiste en la manière par laquelle une autorité compétente emploie la force

⁹ Cf. *Petit Larousse de la Philosophie* (dir. Hervé Boillot), Hamilton, 2018, p.541.

¹⁰ P. RAYMAUDE et S. RIALS, *Dictionnaire de la philosophie politique* Paris, P.U.F., Quadrige, 1996, p.145.

Proudhon cité dans *Pratique de la philosophie* de a à z Elisabeth Clément et alii, Paris, Hatier p.145.

¹¹ CLAUSEWITZ cité dans *Pratique de la philosophie Op. cit.* p.145.

¹² Ch. MONTESQUIEU, *Grandeur et décadence des Romains*, Paris, Flammarion, 1968, p.32.

des armes (moyens et fins) hors de sa juridiction normale pour défendre des droits, redresser des torts et punir des criminels. Cette conception est de nos jours dépassée par l'exhortation du Pape François *Amoris Laetitia*, à cause des actes intrinsèquement mauvais qui caractérisent la guerre. Il n'est jamais permis de faire un mal pour qu'en résulte un bien quel que soit. Dans sa publication sur « La guerre juste à l'épreuve de la raison »¹³, le Professeur Henri Gbadi Finimonga, qui décrypte les conditions de possibilité d'une guerre juste, aborde largement les dilemmes éthiques liés à cette théorie qu'il confronte à deux autres, à savoir le réalisme et le pacifisme.

Cette conception de la guerre se poursuit même dans la maxime de la sagesse des nations « si tu veux la paix, prépare la guerre ». La paix véritable est la paix armée qui se gagne par la guerre, par la capacité de défendre le territoire de toute agression ennemie ou par la conquête préventive. C'est la paix romaine acquise par la force des armes, par une politique de conquête, la paix acquise au bout et au prix de la guerre. La guerre est considérée, par ces partisans, comme un mal nécessaire sans lequel elle n'existe pas. Pour Nietzsche, vivre c'est combattre, moyen par lequel l'homme peut se hisser au niveau du surhomme.

Devant cette considération controversée de la guerre et conscient de l'extension et de la gravité des dégâts causés par les guerres justes ou injustes, Sun-tzu préconise une démarche réflexive. « La guerre est d'une importance vitale pour l'État, c'est le domaine de la vie ou de la mort, la conservation ou la perte de l'empire en dépendent, il est impérieux de le bien régler. Ne pas faire des sérieuses réflexions sur ce qui le concerne c'est faire preuve d'une coupable indifférence pour la conservation de ce qu'on a de plus cher, et c'est

¹³ H. GBADI FINIMONGA, *La guerre juste à l'épreuve de la raison*, dans F. GUENNOUN HASSANI et M. El Houari (dir.), *La guerre et ses représentations dans la littérature et les arts*, Paris, L'Harmattan, 2019, p.13-34.

ce qu'on ne doit pas trouver parmi nous ». ¹⁴ L'expérience tragique de la guerre exige et nécessite une démarche philosophique dans la mesure où nous voulons rester fidèles à la nature philosophique, qui part de l'étonnement et de l'émerveillement pour le redressement de la situation en Afrique. Les réalités des guerres en Afrique ne peuvent que nécessiter cette réflexion que nous menons ici. Pour Merleau Ponty, « philosopher c'est s'impliquer, c'est-à-dire qu'il y a des choses à voir et à dire ».

La guerre rétablit un équilibre démographique en faisant une sorte de saignée qui résoud le chômage. Chez Renan, la guerre est une des conditions du progrès, le coup de fouet qui empêche une nation de s'endormir. Les sciences progressent grâce aux guerres qui forcent les chercheurs à inventer. La guerre suppose toujours un motif, une raison ou un alibi qui semble légitimer l'utilisation des armes. Pour Sun-Tzu, la guerre comprend un postulat jamais remis en question. C'est le postulat de la suprématie du civil sur le militaire, de la ruse sur la violence, de la science de la manipulation politique et diplomatique au maniement des armes.

I.4. Pour les politiciens et Politologues

Dans la plupart des cas, la guerre est toujours liée à la cause politique. Certains la qualifient d'une continuation de la politique. La guerre est un acte de violence destinée à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté. La guerre, poursuit Clausewitz, n'est que la continuité de la politique par d'autres moyens. Elle n'est pas indissociable de l'action politique. Pour d'autres encore, la guerre résulte de l'existence des partis politiques, des idéologies qui différencient des blocs. Dans son projet de paix perpétuelle, Kant estime que la guerre résulte des tyrannies, une République seule peut identifier la paix perpétuelle. Aucun peuple ne veut la guerre, c'est

¹⁴ SUN-TZU, *L'Art de guerre*, Paris, Hachette, 2008, p.20.

donc aux peuples de veiller à ne pas être entraînés dans la guerre par leurs chefs.

Sun-Tzu renchérit en disant: « Façonnée par les conflits permanents issus des forces de combat, cette civilisation paradoxalement, s'est entièrement dominée depuis toujours par le postulat jamais remise en question de la suprématie du civil sur le militaire, de la ruse sur la violence, de la science de la manipulation politique et diplomatique au maniement des armes »¹⁵. En effet si pour Grotius la guerre est l'état des forces en compétition,¹⁶ pour Machiavel la guerre est dessein des moyens pour la conquête et la conservation du pouvoir¹⁷.

I.5. Pour les économistes et les hommes d'affaires

James et Marx pensent que la guerre résulte des faits économiques, du matérialisme historique. Ils relient les guerres esclavagistes, féodales commerciales, coloniales, impérialistes, annexionnistes et émancipatrices à leur contexte économique, social, politique et idéologique¹⁸.

Parmi les causes premières qui ont souvent joué de tout temps un rôle prépondérant dans la guerre, il faut citer des motifs matériels ou économiques. Ce furent des raisons des luttes autour des terrains, de chasse et des pâturages, des sautes, de sel et de vallées fertiles abritées des vents.

Nous pouvons ajouter dans la région des Grands lacs et surtout en République Démocratique du Congo que ce sont les

¹⁵ SUN-TZU, *L'art de la guerre*, Paris, Hachette, 2008, p20

¹⁶ J.M. TRAMBLAY, Machiavel Nicolas, prince et autres textes, Québec, Chicoutimi, 2002, p50

¹⁷ GROTTIUS, *Guerre et paix*, cité par Philippe RAYMOND et Stéphane RIALS, in *Dictionnaire de la philosophie politique*, quadrige, paris, PUF, p.300.

¹⁸ *Grand Larousse Encyclopédique en dix volumes*, Librairie Larousse, Paris, 1962 p.685.

matières premières dont regorge ce Pays qui sont à la base des guerres et conflits armés.

II. De la guerre en République Démocratique du Congo

II.1. Causalité d'une guerre incessante

Au regard des expériences vécues, les guerres en RDC sont classées parmi les guerres d'agression de libération (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}) de procuration, des forces négatives, culturelles et identitaires. Ces guerres sont qualifiées des guerres irrégulières, injustes, idéologiques et asymétriques. Elles profitent plus de la fragilité de régime politique en place et du soutien de puissances occidentales.

L'étude des causes et facteurs de guerres dans notre pays, nous fait remonter à la conférence de Berlin dans la conflictualité internationale liée au partage des États africains entre puissances occidentales et dont le Congo dans sa configuration actuelle était l'épicentre. Sa position géographique, économique par sa situation frontalière et ses nombreuses richesses convoitées par les pays voisins et les puissances occidentales, en est une raison non moins négligeable dans l'expérience tragique¹⁹.

Dans son parcours historique, le pays souffre généralement des fragilités du pouvoir politique. Le peuple est exploité, manipulé et instrumentalisé au profit des États voisins et des puissances occidentales prédatrices des ressources du sol et du sous-sol congolais. Cette crise du leadership politique est accentuée par la faiblesse du civisme, en général, et du patriotisme, en particulier. La plupart des congolais s'illustrent par l'absence de la culture civique, patriotique et politique. Ce comportement se justifie aussi par l'ignorance, l'inculture, l'analphabétisme, l'indifférence et l'égoïsme dans l'actif

¹⁹ A. HOCHSCHILD, *Les fantômes du roi Léopold II, un holocauste oublié*, Paris, Bertrand, 1998, p.191.

de certains acteurs politiques et des citoyens en général. Les conséquences de cet état de choses sont incalculables.

Le projet est très ressenti de la balkanisation du territoire national par certains pays voisins et les puissances occidentales avec la complicité et/ou l'instrumentalisation des fils et filles de ce pays. Les évêques catholiques de notre pays ne cessent de le souligner (en parlant de la rébellion du M23 à l'Est de la RDC) : « À la base de cette situation, nous relevons la stratégie de la balkanisation qui est en cours d'exécution »²⁰. Il y a aussi la corruption et la politisation du pouvoir coutumier, la conspiration au sein des FARDC, les immigrations et infiltrations des troupes étrangères et la défection en faveur de certaines rébellions ainsi que la transhumance politique qui reflète la crise de conviction. Voici quelques facteurs explicatifs de déstabilisation de la RDC :

I.1.1. Au niveau international

- La conflictualité internationale et le complot pour le partage des États africains par des grandes puissances (guerre de procuration, des intérêts), depuis la conférence de Berlin, aujourd'hui 1400 ans après (1885-2025)
- La fascination des ressources naturelles et minérales pour la fabrication de biens de valeur et des objets de prestige²¹.
- Le projet de balkanisation du territoire national par certains pays voisins et les puissances occidentales avec la complicité et/ou l'instrumentalisation des fils et filles du pays.

²⁰ CENCO, Peuple congolais lève-toi, et sauve ta paix fidélité à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale de la RD Congo (cf. Mt 14,35), Kinshasa, secrétariat, 2013 p5

²¹ C. BRAECKMAN, *Les nouveaux prédateurs, politiques des puissances en Afrique Centrale*, Fayard, librairie Arthème, 2003, p.34.

- Les velléités hégémoniques et expansionnistes des pays voisins qui convoitent les terres et richesses du pays.

II.1.2. Au niveau national :

Le mal Zaïrois devenu mal congolais est souligné par Mayola Mavunza Lwanga sous ses multiples visages : absence de planification et organisation, mépris de la personne humaine, imitation aveugle des modèles étrangers, enrichissement personnel et illicite, mauvaise gestion du pouvoir commun, violation des droits de l'homme, tribalisme. La cause majeure est l'égoïsme qui crée des révoltés, des aigris, des rebelles... dont voici les conséquences :

- Fragilité du pouvoir politique, crise de leadership, favoritisme, accords contre nature, tribalisme, égoïsme, transhumance politique, (absence des convictions, d'idéologie et d'idéal qui justifie l'infidélité politique et la prostitution, la crise de la démocratie, ...).
- La conspiration au sein des FARDC, (les immigrations et infiltrations des troupes étrangères et la défection en faveur des certaines rebellions dans l'armée, ...).
- L'excitation des instincts guerriers, incitation à la haine et à la colère ainsi que des clichés et stéréotypes sur certains peuples.
- Le paroxysme de passion et d'ardeur suscité afin de mettre un frein au bon sens contraire à la violence.
- La barbarie, sauvagerie, banditisme et cruauté par manque d'éducation et de formation pour les belligérants recrutés (les aigris, les révoltés, les illettrés, les chômeurs ...)²².

²² Rapport du projet Mapping concernant les violences les plus graves de droit de l'homme et du droit international humanitaire commises entre Mars 1993 et Juin 2003 sur

II.2. Conséquences de la guerre

Nous trouvons les conséquences ontologiques des guerres en RDC sur les plans humanitaire et environnemental. Les différents fléaux répertoriés dans les expériences des guerres ont reflété les conséquences ontologiques ressenties à partir des traitements subis par les hommes et femmes ainsi que l'environnement pendant les atrocités. Ces crises ontologiques sont classées au niveau humanitaire, environnemental, sanitaire et socioculturel. Il s'agit des drames qui reflètent le poids ontologique en temps de guerres et conflits armés. Nous citons, les massacres des populations, les carnages, le cannibalisme, les situations inhumaines et déshumanisantes dans le traitement des déplacés de guerres et des réfugiés, le viol, les cas d'amputation, l'esclavage sexuel, la destruction des familles, le divorce dû aux cas de viol et esclavage sexuel des femmes d'autrui, des tortures, la misère, les maladies hydriques et cardiovasculaires, le handicap, la dépression, les troubles, la haine, la xénophobie, le cynisme, l'exclusion, les discriminations.... Bref, ce sont des violations massives et à grande échelle des droits fondamentaux²³.

Au niveau environnemental, nous vivons les cas de blessures morales, psychologiques causées par les pillages des ressources des biens de populations, les incendies des maisons et des villages, l'exploitation anarchique et illicite des ressources naturelles, la pollution de la nature, le braconnage dans les parcs nationaux avec pour effet menace d'extinction des espèces protégées et l'atteinte ou la destruction de la biodiversité. Ces actes de barbarie et de sauvagerie portent atteinte à la dignité humaine, au respect de la nature et révoltent ainsi la conscience humaine. À ces drames, peut s'ajouter l'exploitation du pouvoir coutumier et des communautés locales dans

les territoires de la RDC, Août 2010, n°450

²³ P. Péan, *Carnages les guerres secrètes de grandes puissances en Afrique*, Fayard, Librairie Arthème, novembre 2010, p.342.

l'exacerbation des conflits par la militarisation de la contrée et le militarisme commercial.

Les guerres en RDC sont qualifiées de libération d'agression idéologique, asymétriques, loin de tout respect de droit humanitaire.

- Traitements inhumains et dégradants dont l'être congolais et l'environnement sont victimes dans les drames humanitaires, environnementaux et socioculturels.
- Crimes odieux et violation de droit international défini par l'ONU (crimes des guerres, contre l'humanité, de génocide, et d'agression).
- Des pathologies déplorables (physique, psychologique, et sociale)²⁴.

La question résonne, comment être Congolais autre que l'image triste, péjorative, piteuse et désolante qui est présentée à la face du monde et qui explique la situation des guerres de manière prolongée (un Congolais frappeur, corrompible, un pays pillé, dépiécé ...). Les indices ontologiques de la crise des guerres sont entre autres : l'angoisse, l'amertume, le désespoir, le déshonneur, l'inquiétude, etc.

II.3. Perspectives de solution

Des perspectives de solutions enracinées dans la culture africaine sont fortement encouragées. Ce sont les démarches visant à promouvoir le dialogue dans les barzas communautaires dont la finalité est l'éducation et la résolution des conflits. L'hospitalité, la réhabilitation des barzas, les palabres sont fortement encouragées pour le règlement des conflits, le rétablissement et la régénération du tissu

²⁴ F. BUGNION, *Le comité international de la croix rouge et la protection des victimes de la guerre*, croix rouge, Genève, 1994 et 2000, p XXXIII.

social et la thérapie sociale²⁵.

Les solutions entrevues comme aboutissement de ce dialogue sont la conscientisation et le processus de réconciliation. Dans ce sens, le recours à l'autre expérience peut enrichir ces démarches. C'est ainsi que nous avons pensé à l'apport de Habermas, qui soutient dans l'éthique de la communication : l'intelligibilité, vérité ou véracité, sincérité et de Jean Marc Ferry et d'Axel Honneth qui défendent quant à eux le quatre phases : la phase narrative ou informative, la phase compréhensive ou interprétative, la phase argumentative ou discursive et la phase compréhension reconstructive ou réconciliatrice²⁶.

D'autres propositions concrètes sont à entrevoir notamment :

Prendre à cœur le défi de la RDC dans cette période de guerre :

- La poursuite de la diplomatie avec certains pays occidentaux ;
- La reconquête de l'intégrité du territoire ;
- La restauration de l'autorité de l'État ;
- La sécurisation des personnes et de leurs biens ;
- Promouvoir la stratégie diplomatique avec les puissances extérieures qui agissent dans l'ombre.

IV. La promotion de la philosophie comme outil de réflexion pour combattre la logomachie, la flatterie, la ruse, la démagogie. C'est la mission pour tout intellectuel, comme explicitation de l'expérience

²⁵ K.B BAKOMBA, *La palabre et ses aspects théâtraux dans cahiers de théâtre*, n°21, 1974, p.1

²⁶ J. HABERNAS, *Théorie de l'agir communicationnel*, T.1. *Rationalité de l'agir et Rationalité de la société*, Paris, fayard, 1987, p240.

A. HONNETH, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000, p.132.

humaine en tant qu'humaine dans la recherche du Logos (sagesse). C'est l'expérience qui tranche, car elle est seule mère de la vérité ;

V. Philosophe ou intellectuel comme boussole éthique et épistémologique de la société, et promouvoir la *logocratie* et *logothérapie*, lesquelles construisent et guérissent l'âme ;

VI. Des philosophes et intellectuels remorqueurs d'énergies des élans émancipateurs (les mouvements de résistance populaire, groupes de pression Lucha, société civile Filimbi) et dénonciateurs courageux du mal et des crises qui affectent la société.

VII. La récupération et la promotion de valeurs positives de notre héritage culturel et religieux face au vide éthique aliénant ;

VIII. La réappropriation de la culture philosophique à la base dans la société par l'éveil de conscience et l'éclatement de perspectives philosophiques. Comme le souligne Merleau Ponty, la philosophie doit quitter progressivement le domaine du savoir purement spéculatif pour le savoir de la description phénoménologique et de l'exhortation éthique.

Essaimer les réflexes philosophiques du bon sens ou la raison comme puissance de bien juger, de distinguer le vrai avec le faux, le réflexe de mise en doute face au fanatisme béat. Rendre les gens sensibles aux sujets et à une bonne analyse de situation du pays par une conscience vigilante et une liberté d'esprit⁴². Accompagner les efforts philosophiques dans la rue, le café, les conférences, les Barzas contre les manipulations des mass-médias et du fanatisme.

⁴² M. MUSUA MIMBARI, « L'enseignement de la philosophie au Zaïre et son enracinement social », dans *Philosophie et vie*. Actes des premières journées philosophiques de Boma du 26 au 29 Mai 1993, Grand Séminaire Abbé Ngidi de Boma, Institut de philosophie, 1994, p.63.

La guerre dans notre pays doit devenir :

- Une réalité qui doit intéresser toute la population
- Un art à perfectionner ;
- Un devoir civique pour les personnes ayant la capacité.

Il importe d'assurer aussi :

- La promotion de la culture du civisme en général et du civisme environnemental à tous les niveaux (famille, écoles, E.S.U, églises, associations, forces vives...).
- Le cours d'histoire et de la géographie de notre pays à tous les niveaux de l'enseignement.
- Nécessité d'une réflexion philosophique sur la guerre ou la philosophie politique de la guerre en Afrique et RD. Congo. (Réalités culturelles comme celles du dialogue, barzas et l'hégémonie occidentale...).
-

CONCLUSION

Tout notre exposé n'avait pour finalité que de susciter un éveil de conscience et de sens de responsabilité sur la situation de guerre qui sévit en RDC. Le philosophe est tout intellectuel qui n'a pas de sens et de signification, s'il ne s'affirme pas d'abord comme homme de bonne volonté. Nous ne philosophons pas seulement avec l'esprit mais nous devons philosopher avec le cœur et c'est en cela que le contexte actuel nous commande, à l'instar des philosophes contemporains, confrontés comme nous aux problèmes des guerres et des effets de la technoscience. Notre option dans la scribalité et l'oralité comme modes de philosopher est de philosopher autrement, c'est-à-dire contribuer à l'avènement de l'amour, de la paix, de la fraternité par des idées forces et vérités phares.

BIBLIOGRAPHIE

- ✓ BAKOMBA K.B., *La palabre et ses aspects théâtraux dans cahiers de théâtre*, n°21, Kinshasa, 1974.
- ✓ BRUN, J., *Héraclite*, Paris, Seghers, Diels-Krany, 1965.
- ✓ BUGNION, F., *Le comité international de la croix rouge et la protection des victimes de la deuxième guerre*, Croix rouge, Genève, 1994.
- ✓ CENCO, *Peuple congolais lève-toi, et sauve ta paix fidélité à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale de la RD Congo* (cf. Mt 14,35), Kinshasa, secrétariat, 2013.
- ✓ TRAMBLAY, J. M., *Machiavel Nicolas, prince et autres textes*, Quebec, chicoutimi, 2002.
- ✓ EL HOUARI, M. (dir.), *La guerre et ses représentations dans la littérature et les arts*, Paris, L'Harmattan, 2019, p.13-34.
- ✓ GRAND LAROUSSE, *Encyclopédique en dix volumes* librairie Larousse, Paris 1962.
- ✓ HABERNAS, J., *Théorie de l'agir communicationnel*, T.1. *Rationalité de l'agir et Rationalité de la société*, Paris, fayard. 1987
- ✓ HEINIG, K., *Le prix des guerres*, traduit de l'allemand par P.L Jumel, Paris, Gallimard, 1962.
- ✓ HOCHSCHILD, A., *Les fantômes du roi Léopold II, un holocauste oublié*, Paris, Bertrand, 1987.
- ✓ HONNETH, A., *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000
- ✓ KANT, E., *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*, Paris, G. Fischerr Hanchen 1880.
- ✓ MONTESQUIEU, CH., *Grandeur et décadence des Romains*, Paris, Flammarion, 1968.
- ✓ MUSUA MIMBARI, M., « L'enseignement de la philosophie au Zaïre et son enracinement social », dans *Philosophie et vie*. Actes des premières journées philosophiques de Boma, du 26 au 29 Mai 1993, Grand Séminaire Abbé Ngidi de Boma, Institut de philosophie.

- ✓ PEAN, P., *Carnages, Les guerres secrètes de grandes puissances en Afrique*, Fayard, Librairie Artheme, Novembre 2010.
- ✓ PERRE, J., *La guerre et ses mutations des origines à 1792*, Paris, Payot, 1961.
- ✓ PETIT LAROUSSE de la philosophie (Dir. Hervé BOILLOT) Hamilton). 2018.
- ✓ *Rapport du Projet Mapping* concernant les violences les plus graves de droit de l'homme et du droit international humanitaire commises entre Mars 1993 et Juin 2003 sur les territoires de la RDC,
- ✓ RAYMOND, P. et RIALS, S., *Dictionnaire de la philosophie politique* Paris, P.U.F. 1996.
- ✓ SUN-TZU, *L'Art de la guerre*, Paris, Hachette, 2008.

**REFLEXION SUR L'ACCORD DE PAIX DU 27 JUIN 2025
SIGNE PAR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO ET LE RWANDA ET PISTES DE SOLUTIONS POUR
RECONSTRUIRE NOS FORCES ARMEES**

par

Le Professeur Jean Désiré INGANGE WA INGANGE¹

Introduction

L'accord signé le 27 juin 2025 entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda, sous les bons offices des États-Unis d'Amérique, marque une étape diplomatique significative. Il traduit une volonté politique affirmée : tourner la page d'un conflit déstabilisateur, et ouvrir un horizon de coexistence pacifique dans la région des Grands Lacs africains.

À ce titre, cet accord mérite respect et attention. Il est le fruit d'une vision, d'un courage politique et d'un sens élevé de responsabilité du Gouvernement de la République Démocratique du Congo. Mais il nous impose aussi, simultanément, un devoir de vigilance stratégique. Car si la paix s'initie par les mots, elle se garantit par la force. Une paix durable se construit sur la solidité des institutions, et en premier lieu, sur une armée forte.

Cette réflexion est axée sur les points ci-après : l'urgence d'un réarmement stratégique, de la métaphore médicale à l'urgence opérationnelle, la nécessité de dissocier désescalade diplomatique et sécurité stratégique, les trois piliers pour une armée résiliente et

¹ Jean Désiré INGANGE WA INGANGE est Professeur Ordinaire. Il enseigne le droit public dans plusieurs universités congolaises. Il est actuellement Directeur de Cabinet Adjoint du Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants. C'est à ce titre et comme scientifique qu'il a fait cette réflexion. Les opinions exprimées ici sont personnelles et n'engagent que lui.

dissuasive et une souveraineté militaire non négociable.

1. L'urgence d'un réarmement stratégique

Depuis sa prise de fonction, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants s'est engagé dans une mission de terrain sans précédent dans l'histoire récente de ce ministère. Entre juin 2024 et juin 2025, il a sillonné toutes les provinces ainsi que la ville Province de Kinshasa. Il a visité l'ensemble des dix régions militaires et inspecté toutes les garnisons des FARDC. Cette mission, conduite avec méthode et exigence, reposait sur un triptyque opérationnel assumé : observer avec lucidité, écouter avec humilité, diagnostiquer avec rigueur.

Ce travail de proximité, pensé comme un levier d'objectivation des réalités du terrain, m'a permis de dépasser les filtres administratifs et les rapports souvent édulcorés pour me confronter directement aux faits. Ce qu'il a découvert n'est pas une armée démissionnaire, mais une armée debout, héroïque dans l'adversité, souvent livrée à elle-même, mais demeurant profondément loyale à la Nation. Une armée qui a résisté, non pas grâce à ses moyens, mais en dépit de leur insuffisance.

Les constats sont clairs : désarticulation de la chaîne de commandement à certains échelons, vétusté des infrastructures, carence en équipements modernes, logistique atrophiée, moral du personnel miné par le sentiment d'abandon. Ces réalités ne sont pas nouvelles, mais elles ont trop longtemps été tues. Elles sont désormais identifiées, cartographiées, et traitées.

Sa démarche s'inscrit résolument dans le sillage stratégique défini par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État et Commandant Suprême des Forces Armées de la RDC. C'est sous son impulsion que le Vice-Premier Ministre de la

Défense Nationale a replacé la question de la défense nationale au cœur de la souveraineté républicaine. C'est dans le prolongement de cette vision qu'il a conçu cette tournée nationale, non comme une simple inspection, mais comme un acte de gouvernement à part entière, une immersion managériale assumée, destinée à forger des décisions fondées sur l'expérience directe du terrain.

Ce n'est pas seulement un état des lieux qu'il a dressé : c'est une cartographie stratégique des priorités à court, moyen et long terme. La réforme de l'armée ne peut être improvisée : elle nécessite une lecture fine des vulnérabilités, une capacité d'écoute interne, et une chaîne d'exécution solide et loyale.

Chaque base visitée, chaque soldat entendu, chaque bâtiment inspecté, chaque silence noté a nourri un plan de réforme réaliste et intégré, orienté par les axes prioritaires de la politique nationale de défense : professionnalisation, dissuasion, modernisation.

Il a posé ce constat avec la rigueur d'un médecin devant un malade. Et le diagnostic est sans ambiguïté : notre armée est un corps stratégique affaibli, atteint dans ses organes vitaux – formation, équipements, commandement. Un corps trop longtemps maintenu en soins palliatifs, sans véritable plan thérapeutique global.

Aujourd'hui, c'est fort de ce travail patient, de cette implication directe et de la confiance renouvelée du Chef de l'État, qu'il conduit le redéploiement progressif de notre outil de défense, en cohérence avec les engagements stratégiques du gouvernement, les attentes légitimes de nos populations, et les exigences sécuritaires de notre temps.

2. De la métaphore médicale à l'urgence opérationnelle

Pour désigner cet état de délabrement avancé, j'utilise l'image

d'un malade comateux, longtemps sans soins, et dont la pathologie centrale – la négligence stratégique – s'est diffusée comme un cancer métastasé. Après plus de quarante années d'errance structurelle, où certaines spécialités stratégiques avaient été rayées du spectre logistique – psychologie de combat, génie militaire – un sursaut salvateur s'est produit en 2019. Ce sursaut n'est pas le fruit du hasard : il a été porté par une volonté politique claire, celle du Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Commandant Suprême des Forces armées, qui a replacé la défense nationale au cœur du pacte républicain.

- Dès lors, un traitement de choc a été engagé, non dans l'abstraction, mais dans le concret : Formation intensive des personnels à tous les niveaux de la hiérarchie militaire; Spécialisation ciblée des commandants pour restaurer la verticalité du commandement;
- Réarmement doctrinal, afin d'ancrer les doctrines d'emploi dans une lecture actualisée du contexte régional;
- Réhabilitation accélérée des casernes, lieux de vie et de mobilisation symbolique de l'autorité de l'État;
- Réintroduction de la médecine militaire comme pilier de la résilience opérationnelle; Et surtout, réactivation des anticorps républicains : discipline, patriotisme, cohésion.

Ce plan n'a pas été pensé comme une série de mesures dispersées, mais comme un protocole de réanimation stratégique, fondé sur un diagnostic lucide et une ambition assumée de reconstruction en profondeur.

Aujourd'hui, les premiers signes vitaux sont réapparus. Les constantes opérationnelles se stabilisent. Notre armée n'est plus dans

le coma. Elle sort progressivement de l'état végétatif. Elle respire de nouveau. Elle pense. Elle anticipe. Elle se projette.

Les forces armées de la République démocratique du Congo entrent ainsi dans une phase de réactivation stratégique contrôlée, qui doit désormais se consolider autour de trois impératifs non négociables : la doctrine, l'équipement et la discipline.

Ce redressement n'est pas encore achevé. Mais la dynamique est lancée. Le signal est clair. Le socle est là. Et sur ce socle, nous bâtirons un appareil de défense réellement souverain, apte à dissuader toute menace, mais surtout à incarner l'idéal républicain dans sa plus haute expression : celle de la protection du peuple par l'État et pour l'État.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : un malade en convalescence n'est pas un patient guéri. Et, l'environnement géopolitique dans lequel nous évoluons demeure poreux, et parfois toxique. Dans ce contexte, la paix sur papier n'est pas la paix sur le terrain. Une désescalade diplomatique peut masquer des menaces persistantes.

3. La nécessité de dissocier désescalade diplomatique et sécurité stratégique

L'accord du 27 juin 2025, quoique porteur d'un faisceau d'espairs légitimes de paix intégrée, ne neutralise pas à lui seul les logiques de prédation qui guettent nos ressources naturelles. Il n'éradique pas les velléités expansionnistes nourries aux marges de notre souveraineté. Il ne dissout pas l'historique méfiance régionale qui entoure la République Démocratique du Congo.

C'est pourquoi nous devons maintenir un cap clair : une diplomatie arrimée aux nécessités d'une défense soutenue du territoire national.

Il serait insidieux à ce titre de croire qu'un accord de paix, fût-il signé sous les auspices des plus grandes puissances, suffirait tout seul à garantir une stabilité pérenne dans un contexte de conflits régionaux enracinés. À cet effet, l'histoire contemporaine est riche d'accords signés puis piétinés. Elle est riche de précédents à travers lesquels des engagements solennels ont été pris, parfois même salués par l'opinion internationale, avant de s'effondrer sous le poids des ambitions sounoises ou des asymétries de puissance.

À titre illustratif, le processus d'Oslo ayant abouti à un accord signé à Washington le 13 septembre 1993, en présence du Président américain Bill Clinton, entre Yitzhak Rabin pour Israël et Yasser Arafat pour l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), reste emblématique de cette contradiction apparente entre diplomatie de haute volée et réalité géopolitique complexe. Il avait suscité un immense espoir : deux peuples en guerre, le peuple israélien et le peuple palestinien, acceptaient de se reconnaître mutuellement et d'ouvrir une ère de négociations en vue de la coexistence pacifique.

Mais plus de trente ans après, l'État palestinien promis n'a toujours pas vu le jour. Ce n'est pas l'accord qui a fait défaut sur le papier, c'est l'absence d'outils de garantie et de leviers de puissance pour le protéger. La partie la plus fragile n'a pas pu défendre ses engagements face aux réalités sécuritaires, territoriales, et politiques imposées par des acteurs mieux armés. C'est exactement le danger que nous devons éviter aujourd'hui.

Le parallèle n'est pas rhétorique : Comme la Palestine, la RDC aspire à faire valoir ses droits dans un espace géopolitique densément conflictuel. Et comme dans le processus d'Oslo, le succès ou l'échec de l'accord de Washington du 27 juin dernier ne dépendra pas seulement du texte signé, mais de la capacité effective de la République Démocratique du Congo à faire respecter sa voix.

Or, cette capacité repose fondamentalement sur la solidité de ses institutions de souveraineté, au premier rang desquelles figure l'armée. Ce n'est pas en démobilisant notre vigilance au nom de la paix que nous la garantirons, mais davantage en construisant une force de dissuasion républicaine, professionnelle, cohérente, qui rendra toute agression coûteuse et incertaine pour ses auteurs.

Un autre précédent, tout aussi éclairant que le processus d'Oslo, est l'Accord de Minsk II, signé le 12 février 2015 entre l'Ukraine et la Russie, sous la médiation de la France, de l'Allemagne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Ce texte visait à mettre fin à la guerre dans le Donbass, entamée en 2014 après l'annexion de la Crimée par la Russie.

L'accord de Minsk II avait été présenté comme un compromis équilibré : cessez-le-feu bilatéral, retrait des armes lourdes, autonomie des régions séparatistes pro-russes sous souveraineté ukrainienne, et restauration d'un dialogue politique. Le texte était précis, soutenu par des puissances majeures, et largement reconnu comme l'un des accords les mieux structurés de la diplomatie sécuritaire contemporaine.

Mais ce fut un accord mort-né. Faute d'outils de contrainte, d'équilibre militaire sur le terrain, et de volonté réelle des parties de respecter les engagements pris, le conflit a perduré, s'intensifiant même jusqu'à l'invasion massive de l'Ukraine par la Russie en février 2022. L'accord n'avait garanti la paix, car les mécanismes de mise en œuvre étaient impuissants face à la supériorité stratégique d'une des parties.

Le parallèle avec la RDC est limpide. Comme l'Ukraine dans le Donbass, la République Démocratique du Congo est confrontée à une instabilité sécuritaire persistante, alimentée par des incursions

transfrontalières, des réseaux armés transnationaux et des ambitions régionales sur ses ressources naturelles. Le texte de l'accord du 27 juin 2025 avec le Rwanda peut sembler équilibré, soutenu par des puissances comme les États-Unis, et salué par l'opinion internationale. Mais sans capacité coercitive nationale, sans outil dissuasif interne, sans maîtrise sécuritaire sur son territoire, le risque est réel de voir tout accord interétatique vidé de sa substance par le fait accompli militaire.

La leçon de Minsk, comme celle d'Oslo, appelle à une vigilance extrême : le droit international écrit ne vaut que par les rapports de puissance capables d'en assurer la portée contraignante. La paix ne se décrète pas. Elle se construit, se défend et se maintient par un appareil de sécurité stratégique. Un accord ne remplace ni la force de l'État, ni la cohésion structurante de la Nation. Par conséquent, l'heure commande l'édification méthodique d'un dispositif de défense à haute capacité opérationnelle, à même d'incarner un rempart à la fois effectif et dissuasif face à toute menace extérieure, dans le respect de la souveraineté et de la paix nationale.

4. Trois piliers pour une armée résiliente et dissuasive

C'est dans cet esprit que le Vice-Premier Ministre poursuit avec détermination et méthode, la mise en œuvre du trinôme stratégique FEC : Formation, Équipement, Casernement. Ces trois leviers, indissociables dans leur logique et complémentaires dans leur portée, forment l'ossature du redéploiement capacitaire de nos forces armées. Sans leur activation coordonnée, il ne saurait y avoir ni résilience opérationnelle, ni crédibilité dissuasive.

La formation, en premier lieu, constitue le socle fondamental de toute refondation militaire sérieuse. Il ne suffit pas d'armer une armée : encore faut-il former les esprits qui portent les armes, dans

l'éthique, la discipline et la compréhension stratégique des enjeux nationaux. Cela signifie repenser nos écoles de guerre, moderniser nos curriculums, investir dans la formation continue des cadres et réhabiliter les centres d'instruction dans toutes les régions militaires. Une armée performante repose d'abord sur un commandement compétent, aguerri aux exigences contemporaines du théâtre d'opération, qu'il soit asymétrique, technologique ou informationnel.

L'équipement, ensuite, n'est pas un luxe — c'est la traduction matérielle de notre souveraineté défensive. Dans un monde où la guerre se joue autant dans les airs que sur les écrans, il nous faut doter nos troupes de moyens adaptés aux menaces modernes : systèmes de surveillance et de contre-surveillance, cyberdéfense, interopérabilité des transmissions, véhicules blindés à mobilité rapide, drones tactiques et stratégiques. Le Vice-Premier Ministre a déjà commencé ce travail mais avec des résultats mesurables. Cependant les efforts doivent s'inscrire dans une logique industrielle, à moyen et long terme, en posant les bases d'une autonomie progressive en matière d'approvisionnement militaire.

Enfin, le casernement. Trop souvent négligé dans les doctrines classiques, il est pourtant l'élément pivot de la cohésion, de la dignité et de la stabilité du corps militaire. Un soldat qui dort sous une tente, qui vit dans l'insalubrité, qui voit sa famille délaissée, ne combattrà jamais avec efficacité. Le réarmement moral de nos troupes passe par la dignité des conditions de vie. En réhabilitant les casernes, en construisant des logements fonctionnels, des écoles, des hôpitaux militaires et des infrastructures sportives. Il faudra bien plus que loger nos soldats. Il est impérieux de consolider le sentiment d'appartenance à une institution qui respecte ceux qui la servent.

Ce trinôme n'est pas un slogan. Il est une architecture stratégique. Il n'est pas une théorie, mais un chantier réel, palpable,

déjà amorcé sur le terrain. Formation, Équipement, Casernement : trois piliers, une seule finalité : rendre à notre armée la capacité d'incarner pleinement sa mission régaliennne de défense du territoire et de protection des citoyens.

Nous ne voulons pas seulement une armée capable de riposter. Nous avons le devoir de construire une armée capable de prévenir, de dissuader, de structurer la paix et d'ancrer durablement l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire.

C'est la conjonction de ces trois fondements qui peut véritablement refonder un appareil de défense à la fois robuste, opérationnel et pérenne. Et cette dynamique de reconstruction, pour être complète, doit s'inscrire dans une vision souverainiste assumée, où la maîtrise pleine et entière de notre puissance militaire ne fait l'objet d'aucune concession.

5. Une souveraineté militaire non négociable

La République Démocratique du Congo est singulièrement un pays-pivot sur le continent. Elle partage ses frontières avec neuf États souverains, soit près d'un cinquième des membres de l'Union africaine. Une configuration géographique qui devrait, en théorie, favoriser la coopération régionale. Cependant, dans les faits, elle a souvent agi comme un catalyseur de vulnérabilités stratégiques.

En effet ces frontières, pour certaines poreuses, ont été et demeurent des lignes de faille sécuritaire, traversées par des flux armés, des trafics illicites, et des ambitions géopolitiques régionales. Plusieurs de nos voisins ont, à divers moments de notre histoire récente, démontré leur volonté de s'ingérer directement ou indirectement dans nos affaires internes. Ces tendances se sont matérialisées par l'hébergement de groupes rebelles, le financement de mouvements de déstabilisation, ou l'exploitation abusive et illégale

de nos ressources naturelles par des acteurs para-étatiques.

Aujourd'hui encore, des réseaux d'ingérence agissent dans l'ombre, souvent avec la complicité d'intérêts transnationaux, pour alimenter l'instabilité dans l'Est de la République, saboter nos efforts de pacification et affaiblir l'autorité de l'État central. Cette réalité n'est ni nouvelle ni anecdotique : elle constitue une menace chronique et structurée à l'intégrité territoriale de notre nation.

C'est pourquoi nous affirmons, sans ambiguïté : notre souveraineté territoriale ne se discute pas, elle s'impose. Mais elle ne s'impose pas par la parole seule. Elle doit reposer sur un socle concret de puissance maîtrisée, sur une force de coercition structurée, nationale et républicaine, capable.

En réalité, la paix ne tient que si la volonté politique peut être protégée par une capacité militaire crédible. C'est là que réside la matrice préventive de notre doctrine de défense. Il ne s'agit pas de militariser nos relations diplomatiques. Il s'agit de les adosser à un instrument de garantie nationale, pour que chaque accord bilatéral signé, chaque cessez-le-feu conclu, chaque promesse de non-agression prononcée, trouve dans notre dispositif de défense un écho tangible et dissuasif.

La souveraineté d'un État ne relèverait que d'une fonction ornementale sans une armée à la fois enracinée dans sa mission constitutionnelle et projetée vers l'avenir. Une armée capable de neutraliser les menaces hybrides, de sécuriser nos frontières, de contrôler nos espaces stratégiques, et d'incarner, face au monde, la continuité régaliennne de l'État congolais.

Dans le contexte géopolitique actuel, la neutralité bienveillante n'existe pas. Ce qui n'est pas protégé est convoité. Ce qui est vulnérable est exploité. Voilà pourquoi, aujourd'hui plus que

jamais, l'autonomie opérationnelle de nos Forces Armées doit être une priorité de souveraineté non négociable. Et cette autonomie commence par une armée forte, disciplinée, bien commandée, et irréversiblement engagée dans la défense du territoire, du peuple et de la République.

6. Conclusion

En définitive, construire une armée républicaine, c'est faire le pari de la paix, non pas naïve, mais lucide, armée, stratégique et à long terme. C'est refuser le raccourci de l'attentisme et choisir la voie exigeante de la souveraineté active. C'est rappeler que la République Démocratique du Congo n'a pas d'alliés éternels, mais des intérêts permanents. L'accord de paix signé à Washington le 27 juin 2025 est un pas important. Il ouvre un espace de négociation, de coordination, peut-être même de reconstruction régionale. Parallèlement, ce que nous faisons aujourd'hui dans nos casernes, nos écoles militaires, nos États-majors et nos hôpitaux de garnison est tout aussi décisif. C'est davantage là que se joue l'avenir de notre paix, de notre souveraineté, et du respect que nous imposerons demain sur la scène régionale. Le moment n'est pas à la distraction. Il est à la structuration. Et c'est ensemble, avec responsabilité, que nous relèverons ce défi.

Qui veut la paix prépare la guerre.

COMITE DE DIRECTION

EDITEUR EN CHEF : CENTRE DE RECHERCHE
INTERDISCIPLINAIRE DE DEVELOPPEMENT DE
L'UNIVERSITE LIBRE DE KINSHASA (CRID)

COMITE DE REDACTION

REDACTEUR EN CHEF : PROFESSEUR ALAIN YELE-YELE
ALAMI

**SECRETAIRES SCIENTIFIQUES, ADMINISTRATIFS ET DE
REDACTION :** C.T MARCEL MBILI MBISOKWA, ASSISTANT
BONIFACE CIBUABUA KAYEMBE ET MADAME BELINDA
BISEWO

COMITE DE LECTURE

PROFESSEURS : GEORGES NDUMBA Y'OOLE, HENRI GBADI
FINIMONGA, ALAIN YELE-YELE ALAMI, KITIMA
KASENDWA AMUNDALA, KABEYA TSHIKUKU, LOHATA
NTAMBWE, INGANGE, BOB BANZELINO

COMITE SCIENTIFIQUE

PROFESSEURS KITIMA KASENDWA AMUNDALA, KABEYA
TSHIKUKU, LOHATA NTAMBWE, INGANGE, YELE-YELE
ALAMI, BOB BANZELINO, LOKO OMADIKUNDJI, KITONTUA
LUBANZADIO, MAKIESE MWANA WA NZAMBI, WAHADI
MBOYO, BOONGI EFONDA, KASORO MULENDA, MULUMBA
KATSHI, MWANZO IDIN, MUKENDJI FORTUNA,
KOYORONWA GUALO, ESAMBO KANGASHE, MULENDA
KIPOKE, NGONGO MUILEMBA TCHITE, MWABA TONY,
NGOTO, LUBANGA TAYLOR, WANE BAMEME, MAKAYA
SERGES, KANYUMBA EDMOND, BARUANI SALEH, KOLA
GONZE, KOLA GONZE, NDUMBA Y'OOLE LIFEFO, LOPOSO
KIKIDI MBOSO, PRINCE KAUMBA LUFUNDA, HENRI GBADI
FINIMONGA, JACQUES NGANGALA BALADE, LOUIS MPALA
MBABULA, RÉGINALD ALEMBE AKUKU, JEAN-CLAUDE

KAKULE, JEAN PIERRE BOKANGA ITINDI, WILLY OKEY
MUKOLMEN, DIDIE OSWES A-MWAK.